

**Session du
25 novembre 2005**

CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

Session du 25 novembre 2005

SOMMAIRE

COMPOSITION DU CONSEIL RÉGIONAL.....	I à XIII
ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE.....	2
DÉBAT GÉNÉRAL.....	4
PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2005.....	25
 <i>RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION</i>	
MODIFICATION DU DISPOSITIF "PLAN PRODUCTIQUE RÉGIONAL" DISPOSITIF SPÉCIAL D'AIDES DIRECTES ADOSSÉ À LA PRIME D'ORIENTATION AGRICOLE.....	25
COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE D'AUVERGNE	29
AGENCES LOCALES DE TOURISME (ALT).....	29
AIDE AU STOCKAGE DES BLÉS DE QUALITÉ À LA FERME PROGRAMME DE MAÎTRISE DES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE CRÉATION D'UNE FILIÈRE RÉGIONALE DE PRODUCTION DE PROTÉINES VÉGÉTALES SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS MATÉRIELS DES ETF AIDE AUX AGRICULTEURS VICTIMES DE LA SÉCHERESSE INVESTISSEMENTS MATÉRIELS ET IMMATÉRIELS SOUS SIGNES OFFICIELS DE QUALITÉ QUALIFICATION DES ÉLEVAGES BOVINS ET OVINS AIDE À L'ÉQUIPEMENT DES STATIONS DE MONTE DES HARAS.....	31
 <i>RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION</i>	
RETRAITS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	33
FONCTIONNEMENT DES LYCÉES ET LYCÉES PROFESSIONNELS CONCESSIONS DE LOGEMENT.....	34
FONCTIONNEMENT DES LYCÉES PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	34
L'ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE	34
LE GIP AUVERGNE FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE	38

CRÉATION D'UN CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CRÉATION D'UN CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS PUBLIC DE L'ÉDUCATION NATIONALE	40
AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DES TRAVAUX AGRICOLES CRÉATION DU DÉPARTEMENT "SRC" DE L'IUT DU PUY-EN-VELAY RESTRUCTURATION DE L'IUFM DE CLERMONT-FERRAND	41
LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT FINANCEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES.....	42
RAPPORTS DE LA QUATRIÈME COMMISSION	
SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN DE LA RÉGION AUVERGNE	42
ACTIONS TRANSVERSALES ET AUTRES ACTIONS ACTIONS EN MATIÈRE DE DÉCHETS POLITIQUE DE L'EAU PATRIMOINE NATUREL ENVIRONNEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT.....	42
EXPLOITATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS D'INTÉRÊT RÉGIONAL	43
RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION	
CULTURE DOMAINE ROYAL DE RANDAN	44
LES EMPLOIS-TREMPAINS.....	46
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS CLUBS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU FORMATION SPORTIVE ET TECHNIQUE.....	46
RAPPORTS DU PRÉSIDENT	47
REPRÉSENTATIONS	47
CRÉATION D'UNE COMMISSION SPÉCIFIQUE D'APPELS D'OFFRES POUR LES MARCHÉS DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC COMMISSION SPÉCIALE "HÔTEL DE RÉGION"	47
PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2005.....	50
RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION	
AGENCE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DE L'AUVERGNE (ARDTA)	50
ADHÉSION À L'UNADEL	52
RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION	
AIDES PUBLIQUES AU DÉVELOPPEMENT.....	54

SUBVENTION GLOBALE FSE – OBJECTIF 2.....	57
ACTIONS RELEVANT DE LA SUBVENTION GLOBALE FEDER	57
FINANCES – MOYENS GÉNÉRAUX	58
RECETTES	
GRANDE HALLE D'AUVERGNE (REDEVANCES ET COMPENSATIONS FINANCIÈRES).....	58
PARC EUROPÉEN DU VOLCANISME/VULCANIA	58
INFORMATION : VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE CHAPITES	59
ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2005	61
DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES	61
VŒUX ET MOTION.....	71
VŒU N° 1 CONCERNANT LES PEP (PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC) DÉPOSÉ PAR LE GROUPE COMMUNISTE ET RÉPUBLICAIN PRÉSENTÉ PAR MADAME PASCALE SEMET	71
VŒU N° 2 CONCERNANT NATURA 2000 DÉPOSÉ PAR LE GROUPE VERT PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR PIERRE POMMAREL.....	73
MOTION D'URGENCE SUR LA SITUATION D'INGRID BÉTANCOURT ET DES OTAGES DÉTENUS EN COLOMBIE PRÉSENTÉE PAR MADAME NICOLE ROURAIRE	77

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

VICE-PRÉSIDENTS élus le 2 avril 2004

- Président:** M. Pierre-Joël BONTÉ
- 1^{er} Vice-Président :** M. René SOUCHON
Maire d'Aurillac (Cantal)
- 2^{ème} Vice-Président :** M. Jean MALLOT
Conseiller Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)
- 3^{ème} Vice-Président :** M. Jean-Claude MAIRAL
- 4^{ème} Vice-Président :** M^{me} Arlette ARNAUD-LANDAU
Maire du Puy-en-Velay (Haute-Loire)
- 5^{ème} Vice-Président :** M^{me} Anna AUBOIS
- 6^{ème} Vice-Président :** M. Yves GUEYDON
- Puis par ordre alphabétique :
- M^{me} Dominique BRU
Conseillère Municipale de Vic-sur-Cère (Cantal)
- M. Alain BUSSIÈRE
- M. André CHAPAVEIRE
Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)
- M^{me} Catherine HENRI-MARTIN
- M. Jacques-Bernard MAGNER
- M. Jacques MIZOULE
Conseiller Municipal de Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme)

Conseil Régional d'Auvergne

COMPOSITION DES COMMISSIONS ORGANIQUES

Formées lors de la réunion du 13 avril 2004

1^{ère} COMMISSION :
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

PRÉSIDENT : M. Jean MALLOT
VICE-PRÉSIDENT : M. Jacques MIZOULE
SECRÉTAIRE : M. Alain MERCIER
MEMBRES : M. André CHAPAVEIRE
M. Éric DUBOURGNOUX
MME Élisabeth MONTFORT
M. Jean PRORIOU
M. Lionel ROUCAN
MME Élisabeth THÉVENON-DURANTIN

2^{ème} COMMISSION :
POLITIQUE DE LA JEUNESSE, ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

PRÉSIDENTE : MME Arlette ARNAUD-LANDAU
VICE-PRÉSIDENT : M. Alain BUSSIÈRE
SECRÉTAIRE : MME Danielle DEMURE
MEMBRES : MME François BLAZY
M. Yves CARROY
MME Martine MAHTOUK
MME Nicole ROUAIRE
MME Pascale SEMET

3^{ème} COMMISSION :
DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE

PRÉSIDENT : M. René SOUCHON

VICE-PRÉSIDENTE : MME Dominique BRU

MEMBRES : M. Jean AULAGNIER
M. Bernard FILHOL
MME Jane GALLEAZI
MME Christiane LAÏDOUNI
MME Agnès MOLLON
MME Marie-Agnès PETIT

4^{ème} COMMISSION :
ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET ÉNERGIES

PRÉSIDENT : M. Yves GUEYDON

VICE-PRÉSIDENT : M. Jacques-Bernard MAGNER

SECRÉTAIRE : M. Serge TEILLOT

MEMBRES : M. Michel BERGOUGNOUX
M. Michel BONNEFILLE
M. Luc BOURDUGE
MME Françoise NOUHEN
M. Pierre POMMAREL

5^{ème} COMMISSION :
CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

PRÉSIDENTE : MME Anna AUBOIS
VICE-PRÉSIDENTE : MME Catherine HENRI-MARTIN
SECRÉTAIRE : MME Anne COURTILLÉ
MEMBRES : MME Anne-Marie DELANNOY
M. Jean-Michel GUERRE
MME Yvette MERCIER
MME Marie-Thérèse SIKORA

6^{ème} COMMISSION :
FINANCES, FONDS EUROPÉENS ET RELATIONS INTERNATIONALES

PRÉSIDENT : M. Jean-Claude MAIRAL
VICE-PRÉSIDENTE : MME Françoise MERCIER-RAYET
SECRÉTAIRE : M. Brice HORTEFEUX
MEMBRES : M. Jean-Paul BACQUET
M. Claude MALHURET
MME Martine MUNOZ

COMMISSION CONSULTATIVE « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

PRÉSIDENTE : M^{ME} Nicole ROUAIRE

MEMBRES : M. Jacques-Bernard MAGNER
M^{ME} Yvette MERCIER
M. Serge TEILLOT

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES

élus le 2 avril 2004

**ARNAUD-
LANDAU**
Arlette

PS

Date, lieu de naissance : 15 mars 1952 à Saint-Étienne (Loire)

PROFESSION : Fonctionnaire du Trésor en retraite

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire du Puy-en-Velay (Haute-Loire)

AUBOIS
Anna

PS

Date, lieu de naissance : 20 mai 1977 à Nevers (Nièvre)

PROFESSION : Assistante d'enseignement et de recherche

AULAGNIER
Jean

UPA

Date, lieu de naissance : 1 mars 1942 à Ambert (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Universitaire

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire d'Ambert (Puy-de-Dôme)

BACQUET
Jean-Paul

PS

Date, lieu de naissance : 11 mars 1949 à Saint-Mandé (Val-de-Marne)

PROFESSION : Médecin

MANDATS ÉLECTORAUX : Député du Puy-de-Dôme
Maire de Coudes (Puy-de-Dôme)

BERGOUGNOUX
Michel

UPA

Date, lieu de naissance : 16 février 1949 à Brioude (Haute-Loire)

PROFESSION : Maître de Conférences Sciences Économiques

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)

BLAZY
Françoise

UPA

Date, lieu de naissance : 16 janvier 1946 à Paris (XII)

PROFESSION : Assistante Sociale

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Montluçon (Allier)

BONNEFILLE
Michel

UPA

Date, lieu de naissance : 4 septembre 1947 à Gannat (Allier)

PROFESSION : Agriculteur

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjoint au Maire d'Ébreuil (Allier)

BONTÉ
Pierre-Joël

PS

Date, lieu de naissance : 27 décembre 1946 à Vichy (Allier)

PROFESSION : Expert comptable

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Général du Puy-de-Dôme

BOURDUGE
Luc

PC

Date, lieu de naissance : 3 août 1963 à Chamalières (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Agent EDF - GDF

BRU
Dominique

PS

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1955 à Riom-ès-Montagnes (Cantal)

PROFESSION : Éducatrice Sportive

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseillère Municipale de Vic-sur-Cère (Cantal)

BUSSIÈRE
Alain

PS

Date, lieu de naissance : 23 mars 1963 à Montluçon (Allier)

PROFESSION : Enseignant

CARROY
Yves

PS

Date, lieu de naissance : 10 juin 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Chargé de Projet

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

CHAPAVEIRE
André

PS

Date, lieu de naissance : 12 septembre 1952 à Vieille-Brioude (Haute-Loire)

PROFESSION : Attaché Territorial

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)

COURTILLÉ
ANNE

UPA

Date, lieu de naissance : 2 octobre 1943 à Sidibel Abbes (Algérie)

PROFESSION : Universitaire

DELANNOY
Anne-Marie

UPA

Date, lieu de naissance : 28 octobre 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Masseur-Kinésithérapeute

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Saint-Rémy-sur-Durolle (Puy-de-Dôme)

DEMURE
Danielle

UPA

Date, lieu de naissance : 7 octobre 1947 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Avocat

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Moulins (Allier)

DUBOURGNOUX
Éric

PC

Date, lieu de naissance : 15 mars 1959 à Ambert (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Agent SNCF

FILHOL
Bernard

UPA

Date, lieu de naissance : 7 juin 1947 à La Salvetat-Peyrales (Aveyron)

PROFESSION : Fonctionnaire

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire d'Ytrac (Cantal)

GALLEAZZI
Jane

PS

Date, lieu de naissance : 1 février 1951 à Chambérat (Allier)

PROFESSION : Professeur des Écoles

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire d'Huriel (Allier)

GUERRE
Jean-Michel

PS

Date, lieu de naissance : 25 mai 1955 à Vichy (Allier)

PROFESSION : Directeur d'École Nationale de Musique et de Danse

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Bellerive sur Allier (Allier)

GUEYDON
Yves

Vert

Date, lieu de naissance : 5 août 1951 à Amplepuis (Rhône)

PROFESSION : Responsable d'entreprise d'insertion

HENRI-MARTIN
Catherine

PS

Date, lieu de naissance : 5 décembre 1943 à Paris (VIII)

PROFESSION : Directrice d'organisme de séjours linguistiques

HORTEFEUX
Brice

UPA

Date, lieu de naissance : 11 mai 1958 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine)

PROFESSION : Préfet

Ministre Délégué aux Collectivités Territoriales

LAÏDOUNI
Christiane

PC

Date, lieu de naissance : 22 février 1946 à La Ricamarie (Loire)

PROFESSION : Professeur de Lettres en CFA

MAGNER
Jacques-
Bernard

PS

Date, lieu de naissance : 1 juin 1952 à Riom (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Directeur de la FETREP

MAHTOUK
Martine

UPA

Date, lieu de naissance : 23 décembre 1948 à Saint-Sauveur de Cruzières (Ardèche)

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Murat (Cantal)

MAIRAL
Jean-Claude

PC

Date, lieu de naissance : 4 décembre 1947 à Désertines (Allier)

PROFESSION : Instituteur

MALHURET
Claude

UPA

Date, lieu de naissance : 8 mars 1950 à Strasbourg (Bas-Rhin)

PROFESSION : Médecin

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Vichy (Allier)

MALLOT
Jean

PS

Date, lieu de naissance : 20 août 1952 à Nizerolles (Allier)

PROFESSION : Contrôleur d'État

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)

MERCIER
Alain

UPA

Date, lieu de naissance : 4 décembre 1957 à Aydat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Agriculteur

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Nébouzat (Puy-de-Dôme)

MERCIER
Yvette

PC

Date, lieu de naissance : 28 août 1949 à Marat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Employée

**MERCIER-
RAYET**
Françoise

PS

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1957 à Retch (Iran)

PROFESSION : Avocat

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseillère Municipale de Moulins (Allier)

MIZOULE
Jacques

PC

Date, lieu de naissance : 17 septembre 1941 à Saint-Flour (Cantal)

PROFESSION : Retraité

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme)

MOLLON
Agnès

Vert

Date, lieu de naissance : 25 janvier 1958 à Roanne (Loire)

PROFESSION : Professeur des Écoles

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseillère Municipale de Riom (Puy-de-Dôme)

MONTFORT
Élizabeth

UPA

Date, lieu de naissance : 29 juin 1954 à Nantes (Loire-Atlantique)

PROFESSION : Juriste en disponibilité

MUNOZ
Martine

PS

Date, lieu de naissance : 24 avril 1954 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Fonctionnaire Territorial

NOUHEN
Françoise

PS

Date, lieu de naissance : 5 mars 1945 à Riom (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Responsable de Centre de Formation

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PETIT
Marie-Agnès

UPA

Date, lieu de naissance : 24 janvier 1962 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Conseillère en développement rural

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseillère Municipale de Céaux d'Allègre (Haute-Loire)

POMMAREL
Pierre

Vert

Date, lieu de naissance : 24 mars 1957 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Médecin salarié

PRORIOL
Jean

UPA

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1934 à Beauzac (Haute-Loire)

MANDATS ÉLECTORAUX : Député de la Haute-Loire
Maire de Beauzac (Haute-Loire)

ROUAIRE
Nicole

Vert

Date, lieu de naissance : 8 août 1954 à Allanche (Cantal)

PROFESSION : Enseignante

ROUCAN
Lionel

Vert

Date, lieu de naissance : 12 février 1963 à Valence (Drôme)

PROFESSION : Enseignant

SEMET
Pascale

PC

Date, lieu de naissance : 19 mars 1962 à Lapalisse (Allier)

PROFESSION : Auxiliaire de Vie

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Cusset (Allier)

SIKORA
Marie-Thérèse

UPA

Date, lieu de naissance : 6 mai 1946 à Saint-Hilaire de Pionsat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Secrétaire de direction

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Saint-Éloy-les-Mines (Puy-de-Dôme)

SOUCHON
René

PS

Date, lieu de naissance : 12 mars 1943 à Malzieu-Ville (Lozère)

PROFESSION : Inspecteur général de l'agriculture

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire d'Aurillac (Cantal)

TEILLOT
Serge

UPA

Date, lieu de naissance : 12 avril 1950 à La Tour d'Auvergne (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Avocat

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de La Bourboule (Puy-de-Dôme)

**THÉVENON-
DURANTIN**
Élisabeth

PS

Date, lieu de naissance : 16 juin 1973 à Dompierre-sur-Besbre (Allier)

PROFESSION : Responsable service promotion - communication

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

SESSION DU 25 NOVEMBRE 2005

*La séance est ouverte à 9 heures 30
sous la présidence de Monsieur Pierre-Joël Bonté.*

M. LE PRÉSIDENT : Le quorum étant atteint, nous allons procéder à l'appel.

Monsieur Souchon procède à l'appel des Conseillers régionaux.

Sont présents :

Mme Arlette Arnaud-Landau	Mme Christiane Laïdouni
Mme Anna Auboïs	M. Jacques-Bernard Magner
M. Jean Aulagnier	M. Jean-Claude Mairal
M. Jean-Paul Bacquet	M. Claude Malhuret
M. Michel Bergognoux	M. Jean Mallot
Mme Françoise Blazy	M. Alain Mercier
M. Michel Bonnefille	Mme Yvette Mercier
M. Pierre-Joël Bonté	Mme Françoise Mercier-Rayet
M. Luc Bourdugé	M. Jacques Mizoule
Mme Dominique Bru	Mme Agnès Mollon
M. Alain Bussière	Mme Élisabeth Montfort
M. Yves Carroy	Mme Martine Munoz
M. André Chapaveire	Mme Françoise Nouhen
Mme Anne Courtillé	Mme Marie-Agnès Petit
Mme Anne-Marie Delannoy	M. Pierre Pommarel
Mme Danielle Demure	M. Jean Proriot
M. Éric Dubourgoux	Mme Nicole Rouaire
M. Bernard Filhol	M. Lionel Roucan
Mme Jane Galleazzi	Mme Pascale Semet
M. Jean-Michel Guerre	Mme Marie-Thérèse Sikora
M. Yves Gueydon	M. René Souchon
Mme Catherine Henri-Martin	M. Serge Teillot
M. Brice Hortefeux	Mme Élisabeth Thévenon-Durantini

Est absente :

Mme Martine Mahtouk

M. SOUCHON : Monsieur le Président, le quorum est atteint.

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, nous sommes réunis pour le débat d'orientations budgétaires, le deuxième de la mandature et je souhaite qu'il soit l'occasion pour nous tous de faire le point de notre action et de nos perspectives, en particulier, en vue de l'adoption de notre budget les 9, 10 et 11 janvier prochains.

En ouverture de nos travaux, je voudrais tout d'abord vous indiquer et tenter de vous faire partager quelques éléments d'analyse du contexte politique national.

Les Régions sont, depuis 2004, dans une situation particulière, puisque majoritairement en opposition au Gouvernement. Depuis 20 mois, elles tentent, avec toute l'ambition de leurs élus et avec des moyens financiers qui sont les leurs, de mettre en place des politiques innovantes pour répondre aux attentes et aux problèmes de nos concitoyens.

Malheureusement, c'est peu dire que les Régions de France, et l'Auvergne en particulier, ne se sentent pas en phase avec le Gouvernement. Ce sont deux analyses de la société, deux projets qui s'opposent.

D'un côté, un Gouvernement qui prône la loi du plus fort au détriment du projet collectif, de la solidarité et de l'égalité. Un Gouvernement qui, en matière sociale, privilégie toujours la sanction et la répression. Un Gouvernement autiste qui déroule une politique libérale, qui génère de l'exclusion. Un Gouvernement « tout sécuritaire », qui continue d'opposer social et économique. Un Gouvernement qui, de ce fait, met en péril l'équilibre social et économique de notre pays.

D'un autre côté, des Régions qui mesurent aujourd'hui pleinement les conséquences du libéralisme sur les individus, sur les territoires, sur les quartiers, des Régions dont la logique politique est de proposer une société plus égalitaire, une société où chaque personne a les moyens de se loger, de se former, de travailler, mais aussi de se déplacer, de se soigner, en un mot : une société du « vivre ensemble ». Mais des Régions qui, par la force des choses, sont amenées à inventer seules une réponse à la crise de l'État providence, alors que ce n'est pas leur rôle, qu'elles n'en ont pas les moyens juridiques et encore moins – et j'insiste sur ce point – les capacités budgétaires.

Je vous le dis, ce n'est pas en piétinant les programmes d'insertion et de lutte contre les exclusions, puis en réaffectant finalement, sous la pression, les crédits sur la politique de la ville et du logement que le Gouvernement réussira à masquer son profond dédain pour la France qui souffre.

Les Régions, elles aussi, souffrent puisque toutes seront amenées à payer les conséquences du désengagement et de la compétition posés comme principes politiques.

C'est donc dans ce cadre particulier que nous devons travailler et que nous devons remplir nos responsabilités :

- celles de maintenir et de faire évoluer les services publics,
- de garantir la continuité territoriale,
- d'assurer aux citoyens un niveau de vie acceptable, alors que le processus de privatisation et de « détricotage » des services publics est lourd de conséquences pour les usagers qui doivent déjà supporter l'explosion des prix du carburant, du transport, du gaz et des compléments assurance-maladie.

Il nous faut apprendre à travailler avec un partenaire souvent défaillant, pas toujours loyal : l'État. Or, les Régions ne peuvent devenir les remparts de la politique fiscale du Gouvernement. Elles ne peuvent être le bouclier social de la politique de classe de ce Gouvernement.

Elles ne peuvent pas non plus continuer à travailler avec des moyens de plus en plus limités, alors que les attentes sont de plus en plus grandes.

Mais, nous aurons l'occasion de revenir, tout à l'heure, plus longuement sur cette question des moyens, lors de la présentation du débat d'orientations budgétaires.

L'Auvergne en a pris acte. La Région ne peut plus se payer le luxe de travailler seule, et c'est pourquoi elle apprend à travailler avec les partenaires naturels que sont les collectivités locales. Dans ce domaine, il y a beaucoup à faire, il y avait beaucoup à faire et il reste beaucoup à faire. Là encore, c'est un euphémisme.

Je crois en la concertation, j'ai la conviction que tout bon projet doit être partagé et porté collectivement. Désormais, la Région a la volonté de faire avancer les collectivités auvergnates toutes ensemble.

Je me réjouis des relations de travail qui ont été nouées par les élus de l'exécutif avec leurs homologues des principales collectivités régionales. Pour ma part, et à titre d'exemple, je rencontre, chaque trimestre, les Présidents des Conseils généraux pour une réunion de travail.

La Région doit avoir le souci de poursuivre le travail engagé avec les Auvergnats lors des Assises territoriales. Dans quelques semaines, nous reviendrons devant eux pour rendre compte de notre action.

Issue du débat avec les Auvergnats, la Charte pour l'Auvergne constitue, pour tout notre mandat, le socle de nos réformes. D'aucuns ont eu plaisir à railler les Assises et le processus de concertation engagé. À ceux-là, je dis : continuez ! Car jamais la Région Auvergne et ses partenaires n'ont autant travaillé et surtout travaillé ensemble. Jamais elle n'avait marqué son empreinte et créé autant de synergie autour des projets.

Renouveler l'image de l'Auvergne, l'ouvrir au monde et à l'international, accueillir de nouvelles populations, le chantier a non seulement été ouvert mais il portera bientôt, nous

l'espérons, ses fruits. Au stade de France, 70.000 spectateurs ont appris que l'Auvergne était prête à les recevoir, à les installer.

En effet, un site unique d'accueil de nos actifs a été conçu pour présenter toute l'offre d'activités et les potentiels d'installation que nos territoires peuvent leur réserver.

En rupture avec la pure logique de communication qui avait prévalu jusqu'alors, nous avons rassemblé tous les acteurs régionaux de l'accueil autour d'une méthodologie commune et opérationnelle, une politique renforcée grâce au Contrat « Auvergne + », Contrat de développement durable des territoires. Les pays, les Départements disposent enfin des leviers qui leur permettent de monter des projets ambitieux et d'aménager durablement leur territoire.

Réforme également complète de l'appareil de formation et de l'apprentissage pour qu'il soit enfin pensé comme un facteur de promotion sociale et personnelle, pour qu'il devienne un vrai moteur au service des territoires et des entreprises.

En matière de développement économique, alors qu'on ne nous accordait que méfiance, nous avons réussi à refondre radicalement les dispositifs d'intervention de la Région. Le schéma régional de développement économique, grâce au niveau d'ambition que nous lui avons donné, sera un outil efficace pour dynamiser l'Auvergne.

Autant de secteurs où la Région est devenue le partenaire et l'incontournable interlocuteur au service de toute l'Auvergne. Nous devons, ensemble, construire pour que vive et se développe notre région qui en a assurément presque toutes les possibilités. Je vous remercie.

Applaudissements.

DÉBAT GÉNÉRAL

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Monsieur Proriot, selon la tradition.

M. PRORIOL : Monsieur le Président, vous vous appuyez sur la tradition. Je ne demande pas personnellement à ce qu'elle soit à perpétuité et nous serons plusieurs sans doute à intervenir au fur et à mesure des débats. Si j'ai bien compris, à la Conférence des Présidents ce matin, nous allons, après le débat de politique générale, avoir le débat sur les rapports et le débat d'orientations budgétaires aurait lieu cet après-midi. On m'avait dit l'inverse, mon propos ne va pas changer pour autant. Je vais le délivrer, d'autant qu'au début de l'après-midi, j'irai participer à un enterrement.

Monsieur le Président, chers collègues, en remarque liminaire, permettez-moi de vous faire part d'une réflexion sur le calendrier de nos réunions. Nous siégeons aujourd'hui pour débattre des orientations budgétaires. Le vote du budget primitif interviendra donc début janvier. Par rapport aux pratiques précédentes où nous nous efforcions de le voter avant Noël, cela laisse plus de temps aux services pour préparer les rapports et à votre exécutif pour faire ses arbitrages. Mais je ne pense pas être contredit

par mes collègues des autres groupes : cela complique notre travail de fin d'année qui n'est pas sans occupation par ailleurs.

Vous avez accédé à ma demande afin que les documents budgétaires nous parviennent le 20 décembre et non le 28, comme vous l'aviez initialement prévu. Je vous en remercie.

En ce qui concerne le débat d'orientations budgétaires proprement dit et le document que vous nous avez adressé, je ne peux m'empêcher d'en constater l'insuffisance et le caractère parfois un peu indigent, et j'y reviendrai au fur et à mesure du débat. Huit pages seulement dont trois consacrées à des attaques politiques, soit contre l'ancienne majorité régionale, soit contre l'actuel Gouvernement – mais je dirais un petit mot tout à l'heure de commentaire à votre propos liminaire –, sur l'endettement, sur le désengagement de l'État, sur la volonté de paralyser les Régions : c'est écrit dans le rapport que le Gouvernement aurait la volonté maligne de paralyser les Régions ! Vous venez de le répéter. Ce n'est pas du tout le sentiment partagé par l'ensemble de nos compatriotes.

Des arguments que vous ne cessez de nous asséner depuis près de deux ans à chacune de nos réunions et ils n'ont pas changé depuis votre arrivée. Les nôtres non plus !

Vous n'arriverez pas à nous convaincre de la pertinence de votre analyse. Nous n'arriverons pas à vous faire partager notre point de vue. La vérité se trouve peut-être entre les deux, mais certainement pas dans le tableau noirci que vous peignez de la situation.

Si vous acceptez de le reconnaître, j'en serais heureux. Pour ma part, je sais depuis les lois « Defferre » de 1982 que nous devons rester vigilants sur le financement des transferts, sans pour autant faire un procès d'intention systématique au Gouvernement.

À ce propos, je pense que nous pouvons ensemble saluer les grandes qualités d'écoute et d'ouverture dont fait preuve notre collègue, Ministre délégué aux Collectivités Territoriales, Brice Hortefeux, reconnu par le Président de l'Assemblée des Régions de France, lui-même. Depuis sa nomination, Brice Hortefeux a su renouer les fils du dialogue en activant les organes de concertation prévus par la loi du 13 août 2004, que sont la Commission nationale de conciliation et le Comité consultatif d'évaluation des charges, au sein desquels, me dit-on, les propos des représentants des Régions sont moins virulents et catégoriques que leurs prises de position publiques.

C'est ainsi, que grâce à son action, l'on voit une avancée importante, demandée par les Présidents de Régions, sur les formations sanitaires et sociales qui bénéficieront d'une compensation sur la base de la dernière année et non des trois dernières années précédant le transfert. Merci donc à notre compatriote Ministre.

Avancée également sur le périmètre des effectifs des personnels TOS et leurs conditions de transfert, avancée également sur les conventions d'assistance avec les Rectorats ou la compensation financière des emplois aidés.

Enfin, nous savons le combat qu'il mène, je le dis d'autant plus qu'il n'est pas là pour le moment.

Brouhaha au sein de l'Assemblée.

Vous regrettez qu'il ne soit pas là ?

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, si vous coupez la parole à Monsieur Proriol, il n'en finira jamais ! Allez, mon cher collègue !

M. PRORIOL : Je ne coupe la parole à personne, je ne suis pas fâché parce qu'on me l'a coupée. Il y a des clameurs, il m'arrive moi-même d'en susciter de temps en temps...

Enfin, nous savons le combat qu'il mène au sujet de la modulation de la part de Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers revenant aux Régions. Je regrette qu'il ne soit pas là parce que nous ne pouvons que l'en féliciter.

En matière de recettes, vous nous annoncez qu'il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité. Bonne nouvelle ! Nous ne pouvons que nous en réjouir ! Il est vrai que celle de l'an passé fut plus que significative. Je ne reviendrai pas là-dessus pour l'instant. Je constaterai simplement que vous avez augmenté les impôts en 2005, alors qu'aucune compétence n'était transférée et que vous ne les augmentez pas quand des transferts deviennent effectifs. Chacun interprétera cela comme il le voudra.

Vous renouvez votre souhait de maîtriser l'endettement. C'est votre choix, il se défend. Mais que votre position, qui pourrait paraître doctrinaire, ne vous empêche pas de saisir l'opportunité que représente la faiblesse actuelle des taux d'intérêt pour le financement d'investissements lourds, amortissables sur de longues périodes. Nous vous reformulons par ailleurs notre souhait que vos nouveaux emprunts soient affectés exclusivement à ce type d'investissements. Si ceux-ci sont effectivement réalisés – ce ne fut pas le cas cette année puisque avec un budget voté en février, vous avez dû retirer 15 millions d'euros d'emprunts en juin à la DM1 et aujourd'hui 6,6 millions d'euros à la DM2. Sans doute une erreur de tir ou des ambitions manquées.

Venons-en au volet « dépenses », dont votre présentation nous paraît plus que succincte, imprécise et vague. Nous sommes à un mois et demi du vote du budget primitif, les rapports seront édités dans les prochains jours. Je n'ose croire que vous n'avez rien de plus consistant à présenter à notre Assemblée que quelques pistes de réflexion.

Souhaitez-vous éluder des débats ou masquer des arbitrages non tranchés ? Estimez-vous que le débat d'orientations budgétaires ne soit qu'une formalité administrative inutile, ne méritant pas plus d'intérêt ? Ou au contraire, considérez-vous ce temps comme un moment important de la procédure budgétaire, au cours duquel les élus peuvent librement, sans contrainte, ni cadre rigide, faire part de propositions dont vous tiendriez compte dans l'élaboration finale de votre budget ?

Vous supposant a priori favorable et respectueux de votre Assemblée, j'opterai pour cette dernière solution. Je me permettrai donc de vous faire part de nos observations et réflexions sur les orientations 2006, que, j'espère, vous saurez non seulement écouter mais peut-être entendre.

Vous nous annoncez vos grands chantiers, au nombre de trois :

- la prospection et l'accueil de populations nouvelles,
- l'élaboration d'une nouvelle politique de formation,
- une politique économique totalement « revisitée ».

Les objectifs poursuivis, tels que vous nous les avez déjà présentés cette année : démographie, formation et emploi, qui ne les partage pas ? Ils sont la répétition des réflexions entamées en 2005 et pour beaucoup non encore abouties. Nous l'avons vu à la commission économique où effectivement, le Président Mizoule nous a dit en dix minutes qu'il n'avait pas grand-chose à nous dire sur les pistes de réflexions qui sont les vôtres.

En effet, vous nous répétez, page 4 du débat d'orientations budgétaires : « les territoires ruraux doivent en particulier devenir de plus en plus attractifs », engagement n° 1 de la Charte. Encore faut-il s'entendre sur ce que l'on appelle des territoires ruraux.

Dans vos dispositifs de 2005, vous ne preniez en compte, en ce qui concerne l'habitat rural que les communes de moins de 2.000 habitants. Nous vous avons fait remarquer que cette définition excluait de fait un grand nombre de nos petites villes qui ont, elles aussi, besoin de l'aide de la Région. Il semblerait que vous élargissiez vos dispositifs à l'ensemble des ZRR, c'est déjà un premier pas. Je vois que Monsieur Souchon m'approuve, c'est déjà un bon signe. Nous vous demandons d'aller un peu plus loin en prenant en compte l'ensemble des espaces à dominante rurale, tels qu'ils ont été définis par l'INSEE.

Sur ces mêmes programmes d'habitat rural, nous vous proposons d'étendre notre aide au traitement des abords et à l'embellissement des espaces publics, sur le modèle de ce qui est déjà pratiqué en matière de requalification urbaine.

Rendre attractifs nos territoires ruraux, c'est également leur donner accès à certains services essentiels, en premier lieu, je pense aux services de santé. Aussi, nous pensons que la Région doit engager, dès à présent, une action forte – le mot « fort » est souvent employé dans votre déclaration sur l'orientation budgétaire. Donc, nous devons favoriser l'installation, par une action forte, et la présence en milieu rural de professionnels de la santé, médecins généralistes – ou même dans certaines sous-préfectures, spécialistes, là où il y a des centres hospitaliers notamment –, infirmiers, kinésithérapeutes, dentistes. Notre intervention ainsi pourrait prendre de multiples formes, comme l'aide à la création de maisons de santé pluridisciplinaires, bourses d'études conditionnées ou des aides à l'installation. Mais il s'agit aussi au préalable de bien identifier d'abord, comme le Gouvernement le propose les zones sous-médicalisées en Auvergne.

Plus généralement, nous souhaitons que soit remis en place un dispositif spécifique pour l'aménagement des communes. Sans contester les apports des Contrats régionaux de développement durable des territoires, nous considérons qu'il y a un risque de démobiliser les maires et de freiner leurs initiatives. Nous vous avons déjà fait part de cette crainte lors de la discussion du budget primitif 2005, il est encore temps d'apporter des corrections.

En matière économique, nous éprouvons de l'inquiétude quand nous lisons dans votre rapport que la « refonte globale de la politique d'aides individuelles aux entreprises devrait permettre l'arrêt, au 1^{er} janvier 2006, des aides directes au développement ».

Que nos aides économiques aient besoin d'être amendées, simplifiées, complétées, nous l'admettons très facilement. Mais encore faudrait-il que nous sachions lesquelles et comment. Vous vous contentez de préciser qu'elles seront remplacées par un sibyllin « fonds régional pour l'emploi » dont on ne sait rien de plus.

Ce sont les entreprises qui créent les emplois. Quand elles se développent, elles ont besoin de savoir comment leurs partenaires les soutiendront et elles doivent le savoir suffisamment tôt pour se préparer et intégrer ce soutien dans leurs plans de financement.

Vous donnez l'impression de faire les choses à l'envers. Vous annoncez la suppression d'aides, avant même d'annoncer vos nouveaux dispositifs. Je ne pense pas que ce soit là, ni un bon message aux entreprises, ni une bonne gestion.

Il serait sage à notre avis que vous opérerez cette transition, si vous persévérez, progressivement et en douceur, et qu'aucune décision d'interruption d'aides économiques ne soit décidée sans que l'on en ait préalablement évalué l'efficacité, ni tant que le schéma régional de développement économique ne sera achevé et publié.

Monsieur Mizoule – que je cite beaucoup puisqu'il est le chef d'orchestre de cette affaire –, nous a dit que cela viendrait peut-être aux idées de mars ou à celles d'avril.

Vous ne pouvez ignorer que des porteurs de projet, des entreprises en développement, vous saisissent, auxquels le Conseil régional répond que leurs dossiers restent en instance. Le Conseil économique et social régional d'Auvergne « a regretté la remise en cause d'un dispositif connu afin de rentrer dans une enveloppe constante ». Il ajoute même « qu'une décision modificative doit permettre de réajuster les moyens aux démarches exprimées surtout sur un dispositif utile au développement ».

Concernant les aides à l'artisanat et au commerce de proximité, il nous semble comprendre que vous souhaiteriez en confier la gestion aux Départements. Nous regrettons ce choix qui revient à éparpiller et enchevêtrer un peu plus les compétences, alors que nous devrions plutôt tendre vers une clarification et une simplification, et faire de la Région l'interlocuteur privilégié en matière de développement économique.

Dans la description que vous faites du contexte dans lequel s'inscrira le budget 2006, perdu dans des considérations politiciennes, vous omettez au moins deux faits majeurs pour notre Région, qui auront pourtant des répercussions importantes pour notre développement, à condition que nous sachions en profiter.

Le premier est la création des trois pôles de compétitivité que sont « Via Méca », « Innovation dans les Céréales » et « Viandes et Produits Carnés », éléments moteurs pour le développement de l'emploi et des compétences innovantes auvergnates et françaises, grâce à une mise en réseau des grands acteurs qui font la croissance, à savoir les entreprises, les centres de formation et les unités de recherche publiques ou privées.

Nous attendons de la Région qu'elle s'engage clairement à leur côté. Cet engagement, nous avons du mal à le voir dans vos orientations.

Vous oubliez de citer, quand vous critiquez l'État, le prochain achèvement du tronçon Saint-Julien-Puy-Lavèze/Combronde de l'A 89, qui sera complété bientôt, grâce à la volonté claire et résolue du Gouvernement, par le barreau de Balbigny. L'Auvergne se situera ainsi au cœur des liaisons autoroutières Nord-Sud et Est-Ouest qui constitueront une nouvelle donne pour notre région.

Je sais que, parmi votre majorité, certains ne sont pas de farouches partisans de la route et de l'autoroute. Mais qu'on le veuille ou pas, notre nouvelle position de carrefour autoroutier drainera en Auvergne des flux nouveaux importants de voitures et surtout de poids-lourds.

Si nous voulons que l'Auvergne ne soit pas une zone de transit mais devienne une zone d'échanges attractive, il est urgent de développer, au niveau de l'Auvergne et plus particulièrement de Clermont-Ferrand, des espaces d'accueil de grande capacité, susceptibles d'offrir aux transporteurs les commodités qu'ils attendent, non seulement pour le stationnement des véhicules, mais pour les services liés qui conduisent au développement logistique. C'est pourquoi nous vous demandons de mettre en œuvre, dès 2006, notre schéma logistique territorial.

Quant à votre troisième grand chantier, la formation. Il ne nous semble guère très avancé. Vous vous contentez de nous rappeler les principes qui guident l'élaboration du plan régional de développement de la formation (PRDF). Nous ne pouvons qu'en conclure que la mise en œuvre de votre nouvelle politique de formation n'interviendra sans doute pas avant 2007.

Mais sans attendre les conclusions du PRDF, nous vous demandons de lancer la réflexion de notre prochain plan prévisionnel d'investissements dans les lycées. Notre actuel PPI s'achèvera en décembre 2006. Je m'étonne que votre rapport ne mentionne pas la nécessité d'en rédiger un nouveau. Recenser les besoins d'investissements avec l'ensemble de nos partenaires du monde éducatif, proviseurs compris, définir les priorités, est un travail relativement long et complexe.

Je me dépêche car j'ai l'impression que certains s'impatientent...

M. LE PRÉSIDENT : Mais vous n'avez dépassé votre temps de parole que de 8 minutes 28 !

M. PRORIOL : Monsieur le Président, vous y gagnez au change. Nous devons éviter de perdre du temps, si nous ne voulons pas dans un an connaître une rupture de l'effort de modernisation de nos lycées.

Nous vous demandons également de reconsidérer votre position sur l'aide à l'investissement en faveur des établissements privés sous contrat d'association avec l'État. C'est ainsi assurer l'égalité de tous nos jeunes lycéens auvergnats.

Voilà les quelques réflexions et propositions que je souhaitais apporter à l'occasion de ce débat d'orientations budgétaires. Je pourrais rajouter notre souhait de voir en 2006 :

- Une augmentation significative des crédits accordés aux filières agricoles.
- L'extension à la géothermie de nos aides en faveur des énergies renouvelables.
- La mise en place d'une politique tarifaire en faveur des familles nombreuses.
- La relance de l'aménagement du FRAC au sein de la Halle aux Blés de Clermont-Ferrand que vous semblez avoir délaissé depuis 2 ans, et la poursuite de la remise en vie du Domaine de Randan, alors que vous nous proposez de retirer 7,2 millions d'euros d'autorisations de programme.

Mais mes collègues du groupe Union Pour l'Auvergne interviendront tout à l'heure sur d'autres sujets.

Je voulais dire un petit mot sur les OGM. Il avait été question d'engager, Monsieur le Président, un débat ouvert, relayé par les médias locaux, avant l'été, devant le Conseil régional en informant des enjeux et en prenant conscience des responsabilités des uns et des autres. Cela permettrait d'adopter une position claire pour dire à « Biogemma » et à « Méristem » si oui ou non ils sont bienvenus en Auvergne et soutenus sur notre territoire. Voilà, Monsieur le Président, ce que je souhaitais dire.

Je ne peux pas ne pas dire un tout petit mot, en conclusion, sur votre propre discours. Puis-je me permettre de vous dire, Monsieur le Président, que sa première partie était particulièrement partisane, particulièrement polémique, particulièrement ciblée sur l'action de l'État ? Je dois dire même, que cela représentait une caricature, mais je sais que vous n'êtes cependant pas peintre pour le moment.

En ce qui concerne « le tout sécuritaire », est-ce que, Monsieur le Président, vous refuseriez à l'État de rétablir l'ordre, là où il le faut ?

Ce n'est pas l'expression qui a été employée jusqu'à présent, y compris par beaucoup de commentaires.

Quand vous dites qu'on piétine les politiques d'insertion, permettez-moi de vous dire que Monsieur Borloo a un programme de 30 milliards d'euros. Jamais autant n'avait été consacré dans cette direction. Enfin, en ce qui concerne le logement, puis-je vous rappeler au moins deux chiffres ? En 2001, nous avons construit 37.000 logements sociaux, nous en sommes à 83.000 actuellement et l'année n'est pas finie. C'est dire que, dans ce domaine, nous n'avons vraiment pas « détricoté » la politique. Par contre, nous devons rétablir un certain nombre d'obligations dans ce domaine et l'État les assure.

Je crois que l'État ne mérite pas le qualificatif de « pas toujours loyal », mais mon collègue Brice Hortefeux, tout à l'heure, pourra répondre plus complètement.

Monsieur le Président, la deuxième partie de votre propos...

M. LE PRÉSIDENT : Mon cher collègue, je crois que maintenant le temps est dépassé !

M. PRORIOL : Je pense, Monsieur le Président, que les Régions restent effectivement les interlocuteurs de l'État – et là-dessus, je vous rejoins – qui sont incontournables, mais le Gouvernement – je ne suis pas chargé de le défendre –, tient compte de ce qui a été décidé par les électeurs et je vous demande de m'en donner acte.

Applaudissements dans les rangs de l'opposition.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Monsieur Pommarel.

M. POMMAREL : Monsieur le Président, chers collègues, la récente flambée de violence que vient de connaître la France dans les banlieues interpelle chaque élu, quels que soient son niveau de responsabilité et la collectivité qu'il gère.

Si, évidemment, le rétablissement de l'état de droit dans toute partie du territoire était un préalable indispensable et a nécessité l'intervention justifiée et importante de la force publique ; si, évidemment, il était nécessaire de réprimer les actions de délinquance et les destructions de biens publics et privés, pour le bien même des habitants des quartiers concernés dont l'immense majorité aspire à vivre dans le calme et la sécurité ; si, bien sûr, l'action urgente de police était indispensable, elle ne peut tenir lieu de politique à long terme pour les banlieues où le malaise social, révélé par les événements, est bien réel et grave. Il n'est pas récent et il provient de multiples causes dont nous devons assumer collectivement la responsabilité et auxquelles nous devons porter remède.

La concentration urbaine couplée à la ségrégation géographique par l'argent est le plus sûr moyen de fabriquer des « bombes sociales ».

Quelle insouciance d'avoir laissé concentrer, par facilité, l'habitat réservé aux plus pauvres, à la périphérie des villes, là où le terrain était moins cher, là où l'on pouvait construire beaucoup de logements, le plus vite possible et au coût le plus bas possible !

Quelle légèreté d'avoir pu penser qu'on pouvait impunément laisser se développer cet apartheid urbain en évitant de mélanger les populations, les niveaux socio-économiques, les origines ethniques, les cultures.

La ville traditionnelle était un creuset de rencontres et de mélanges, un lieu d'échanges, un lieu d'intégration progressive. Riches et pauvres s'y côtoyaient. Tout n'était certes pas rose mais au moins, le sentiment d'appartenir à une même cité était bien réel.

La ségrégation spatiale a inventé l'esprit de territoire. Le territoire de nos périphéries urbaines est devenu un ghetto, à la fois refuge pour certains, repoussoir pour d'autres, lieu de domination pour ceux qui ont le moins de scrupules et qui s'affirment en bravant l'ordre public et en se livrant à tous types de délinquance au grand dommage de la plupart des habitants, paisibles, contraints de vivre à leur contact.

Réparer cette fracture sociale et spatiale exige un engagement très fort et durable du Gouvernement et de ses successeurs, qui dépasse très largement la gestion à court terme de la crise. Le malaise des banlieues ne se réglera pas durablement à coup de cars de police. L'instauration d'un état d'urgence avec limitation des droits fondamentaux est aussi inefficace qu'inacceptable.

Il faut en revanche s'attaquer sérieusement aux problèmes de fond :

- Le chômage, qui frappe prioritairement les habitants des quartiers défavorisés et les discriminations à l'embauche par exemple.
- L'étude réalisée par le sociologue Jean-François Amadieu est particulièrement éclairante sur ce point. À qualification égale, il vaut mieux être blanc, jeune, beau, valide et habiter un quartier fréquentable pour trouver un emploi ! Avec des CV identiques, un homme français de souche, habitant Paris, reçoit 75 convocations à un entretien d'embauche, alors qu'un habitant des cités n'en reçoit que 45 et un maghrébin seulement 14... La loi du 16 novembre 2001 sur les discriminations à l'embauche est toujours bafouée. Les parquets classent le plus souvent sans suite les plaintes déposées qui restent encore trop peu nombreuses.
- La mise en œuvre d'une mixité sociale généralisée est un vaste chantier qui doit mobiliser tous les acteurs politiques. Les 20% de logements sociaux ne sont toujours pas respectés par un grand nombre de communes. Tout projet d'aménagement urbain doit intégrer cette préoccupation de mélange des populations. Il ne suffit pas de casser quelques tours pour réintégrer les exclus de la ville, c'est un travail de fourmi, de réécriture du paysage urbain, pour lequel les maires sont en première ligne, mais également les offices HLM, les organismes sociaux d'aide au logement, les urbanistes et les particuliers bailleurs.
- L'éducation tient une place majeure dans cette lutte contre la ségrégation sociale. Ce domaine est de la responsabilité de l'État qui doit y mettre des moyens considérables. Il ne le fait pas aujourd'hui.
- L'accompagnement social est fondamental et doit être mené de front avec l'effort en matière éducative. Là aussi, il faut des moyens pour l'animation des quartiers, les activités sportives et culturelles, la médiation sociale. Les associations qui oeuvrent dans les quartiers doivent être davantage aidées, car leur travail est efficace pour maintenir ou retisser le lien social. Or, au cours de ces dernières années, elles ont vu leurs moyens réduits.
- Les services publics doivent être développés dans les quartiers car ils sont un puissant moyen de reconnaissance et d'intégration sociale.

Bref, il ne faut pas se contenter de mesures d'urgence. Plus que jamais, il faut raisonner sur le long terme. Il faut une politique forte et pour cela il faut des moyens. Le risque d'explosion sociale est trop grave pour qu'un tel effort ne soit pas jugé prioritaire. Dans un tel contexte, est-il vraiment si urgent de décider d'alléger les impôts des plus riches ? Poser la question, c'est déjà y répondre, me semble-t-il...

Je voulais, par ailleurs, m'exprimer sur la proposition du Premier Ministre de suppression de l'obligation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, afin de mettre dans le circuit de l'apprentissage des jeunes de 14 ans. Une telle mesure nous apparaît comme une régression et même comme une erreur. Elle n'est pas souhaitée par une part importante des employeurs potentiels de ces futurs jeunes apprentis. Le Président de la Chambre de Métiers de mon département, comme d'ailleurs dans d'autres départements, est très réticent vis-à-vis d'une telle mesure. Les artisans souhaitent accueillir des jeunes avec une formation suffisante et un niveau culturel correct. Ils ne veulent pas que des bras ! Cette possibilité de quitter le système scolaire avant 16 ans doit être réservée à des cas particuliers, pour des jeunes totalement incapables de poursuivre une formation générale.

Pour terminer, je souhaite m'indigner publiquement ici de la lourdeur des peines prononcées récemment à l'encontre des faucheurs volontaires d'OGM. Par exemple, la peine de prison ferme pour José Bové, les peines de prison avec sursis pour Noël Mamère, Gérard Onesta, Gilles Lemaire, Michel Davérat et Pierre Labeyrie, élus Verts, ainsi que deux autres militants écologistes, sont totalement disproportionnées pour la destruction symbolique par chacun d'un épi de maïs ! Il en est de même pour le récent jugement de Riom condamnant l'ensemble des faucheurs à un total de 200.000 euros d'amende.

La bataille est clairement politique. Les décisions judiciaires ne font que traduire la volonté du Gouvernement de faire sauter les derniers verrous existants pour faciliter la diffusion massive des OGM dans l'agriculture, une des voies les plus risquées pour la santé publique et une dissémination avérée dans l'environnement, contraire aux principes élémentaires de précaution défendus pourtant par le Président de la République. Développer les OGM n'est ni dans l'intérêt des agriculteurs, ni dans l'intérêt des consommateurs, ni dans l'intérêt des pouvoirs publics, ni dans l'intérêt de l'environnement. Ceci n'a d'intérêt que pour les industriels semenciers. C'est cela que les faucheurs et les Verts disent et défendent.

Ces militants qui sont accusés et condamnés, le sont pour nous, ils le sont pour l'intérêt non compris de toute la société. Ils ont défendu l'intérêt général. La France n'a pas encore traduit la directive européenne sur la coexistence. Qui est dans l'illégalité ?

Je voudrais également répondre à Monsieur Proriol qui m'a tendu la perche, à laquelle je ne saurais résister, au sujet des infrastructures de transport. Monsieur Proriol est un passionné d'autoroutes, nous le savons bien. Par contre, il met beaucoup moins d'ardeur à défendre les alternatives ferroviaires. On dirait qu'il n'a jamais entendu parler des émissions de gaz à effet de serre et de l'épuisement des réserves pétrolières.

Je rappellerai, encore une fois ici, que le Gouvernement actuel a mis à mort le projet de réactivation du pôle transport de fret de l'axe Béziers/Neussargues. C'est de sa responsabilité totale. Or, ce projet prévoyait pour 300 millions d'euros seulement, de créer un axe de transport de fret lourd permettant d'écouler chaque jour 60 à 80 trains de fret. Cela correspond à un potentiel de 4 millions de tonnes par an, soit l'équivalent d'un million de camions en moins ! Or, actuellement sur l'A 75, on voit croître tous les jours le trafic des poids-lourds. J'ai regardé les dernières statistiques de l'A 75 : au mois de juin : + 21 % sur le trafic poids-lourds. Où va-t-on comme cela ? Cela n'inquiète pas beaucoup Monsieur Proriol, mais nous, cela nous inquiète et je pense que cela inquiète l'ensemble

de la majorité, car nous sommes vraiment dans un domaine de la responsabilité totale de l'État.

Concernant le débat d'orientations budgétaires, nous aurons l'occasion d'y revenir au cours de cette session, mais je tiens à préciser que le groupe Vert, s'il prend acte des contraintes budgétaires très fortes qui pèsent sur notre collectivité, ne se prive pas pour autant d'une appréciation politique de la situation.

Le fort endettement relatif de la Région Auvergne par rapport aux autres Régions de France, est pour l'essentiel lié aux choix d'investissements faits par la majorité précédente et dont il nous faut aujourd'hui assumer l'héritage :

- Vulcania, projet démesuré et inadapté aux potentialités de la Région et au thème choisi, n'a pas fini de peser sur nos finances par les emprunts réalisés et, maintenant, par le déficit de fonctionnement. Les retombées économiques de ce projet lourd et emblématique de la précédente majorité sont très faibles au regard de l'investissement consenti par notre collectivité.
- La Grande Halle est trop grande pour l'Auvergne et son potentiel d'attraction de manifestations d'envergure. L'investissement, même s'il est plus utile, aurait dû être de taille plus raisonnable.

Aujourd'hui, les contraintes de la décentralisation et les dérapages en fonctionnement viennent encore réduire nos marges de manœuvre. Enfin, les recettes fiscales provenant du plafonnement de la taxe professionnelle vont encore limiter nos moyens.

Bien conscients de cela, nous estimons cependant que les projets d'investissements lourds portant sur les domaines de compétence de la Région (lycées, TER, etc.) justifient le recours à l'emprunt. Le désendettement de la Région pourrait être étalé dans le temps. La fiscalité pourrait être un peu accrue afin d'augmenter notre capacité de désendettement.

Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, Pierre Pommarel. La parole est à Christiane Laïdouni au nom du groupe Communiste et Républicain.

Mme LAÏDOUNI : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, la préparation d'un budget est toujours un moment fort pour une collectivité. C'est surtout le moment où les élus, hélas, doivent confronter leurs projets et leurs valeurs à la dure réalité financière et sociale. Cette année, plus encore que la précédente, nous sommes pris en tenaille entre les multiples besoins que nous devons satisfaire et des recettes de plus en plus réduites. C'est pourquoi l'élaboration de ce budget est particulièrement difficile.

Trois solutions étaient possibles :

- La première, augmenter les impôts comme nous l'avons fait en 2005, quoique sans enthousiasme ! Nous la refusons. Trop de difficultés nouvelles se sont accumulées pour nos concitoyens, touchant surtout les plus modestes. Que dire de la hausse du pétrole et de la hausse du gaz, deux énergies pourtant indispensables à tous ? Que dire de la diminution discrète mais sûre de certaines prestations, comme l'APL ? Que dire de la radiation scandaleuse de milliers de chômeurs cet été, privés brutalement de toute ressource pour les seuls besoins statistiques d'un Gouvernement qui ne sait plus vraiment comment camoufler le désastre social de sa politique ?
- Deuxième solution : pour pouvoir réaliser nos projets et améliorer davantage les conditions de vie des Auvergnats, emprunter encore plus ! Nous la refusons. N'en déplaise à la droite et sans revenir sur l'héritage du passé, malgré les efforts de réduction de la dette entrepris par notre majorité en 2005, nous sommes toujours la deuxième Région de France la plus endettée. On ne peut plus continuer à hypothéquer ainsi l'avenir.
- Reste la troisième solution, l'unique : faire des économies, nous recentrer sur nos compétences et nos priorités. C'est un exercice difficile, car contrairement au Gouvernement de droite, nous ne pouvons pas, pour trouver de nouvelles recettes ou réduire nos dépenses, brader nos autoroutes au privé, ni ouvrir le capital d'EDF aux actionnaires, ni refiler aux autres collectivités nos TER, surtout quand ils sont en déficit !

Plus encore, l'État rajoute aux difficultés des Régions, des charges nouvelles sans totale compensation financière. Je ne reparlerai pas du transfert des TOS déjà évoqué. Mais je voudrais exprimer notre inquiétude quant à la stratégie de la SNCF et du Gouvernement.

Cet été, grâce à la mobilisation des usagers, des élus et des salariés contre la suppression des trois lignes transversales en Auvergne, le Gouvernement et la SNCF ont fait marche arrière. Les usagers du « train de la colère Montluçon/Ussel » ont obtenu, grâce à leur mobilisation, le remplacement de 3.000 traverses sur cette ligne. De plus, les cheminots ont acquis mardi, grâce à leur grève, la promesse de 700 embauches pour effectuer les travaux nécessaires à la suppression de 80 % des ralentissements sur le réseau national. Il faut savoir que ces ralentissements pénalisent actuellement fortement la politique commerciale de la SNCF. Très concernés en Auvergne avec une centaine de kilomètres, les Conseillers communistes seront très vigilants quant à l'application de cette mesure sur le territoire auvergnat, dans des délais raisonnables.

Mais malgré ces avancées, obtenues par des luttes, attention, rien n'est réglé ! La tentation, voire l'objectif de la droite au pouvoir, de transférer aux Régions les lignes nationales déficitaires reste forte ! Que feront les collectivités les plus pauvres ? Que deviendra l'égalité d'accès de tous les citoyens aux transports ? Comment construire un aménagement harmonieux du territoire dans ces conditions ? Notre groupe s'élève avec force contre ce désengagement de l'État et se bat avec les cheminots pour que la SNCF abandonne sa logique de rentabilité purement financière et redevienne un vrai service public. C'était une des exigences des Français qui ont dit majoritairement non au référendum du 29 mai. Ils doivent être écoutés.

Mais la SNCF n'est malheureusement qu'un exemple parmi d'autres du prétendu pragmatisme du Gouvernement. Il n'est en fait qu'un libéralisme effréné, imposé quotidiennement aux Français, au mépris de leur vote du 29 mai dernier. Messieurs de Villepin et Sarkozy poursuivent la même politique humiliante qui écrase les hommes en précarisant toujours plus leurs conditions de travail, notamment par la mise en œuvre du fameux Contrat « nouvelles embauches ». La casse des services publics les prive aussi des droits fondamentaux que sont l'énergie, les transports, la santé ou l'éducation... Avec la première étape de la privatisation d'EDF, c'est la souveraineté énergétique qui est abandonnée. Et que dire des conséquences de cette politique pour des territoires ruraux déjà durement éprouvés par la disparition de certains services publics ? Il est urgent d'arrêter la « curée libérale » mise en œuvre depuis 3 ans par la droite et qui a des conséquences graves sur notre politique régionale.

Ainsi, la décentralisation qui aurait pu être une mesure positive et efficace pour gérer dans la proximité et la connaissance du terrain, devient un véritable garrot pour étrangler les Régions.

Que dire de la taxe professionnelle dorénavant plafonnée à 3,5 % qui prive les Régions de recettes dont elles ont tant besoin. Il s'agit à la fois d'un cadeau considérable aux grosses entreprises et d'un coup porté aux collectivités. Le Gouvernement et les parlementaires de droite, en annulant ainsi les effets de la hausse votée l'année dernière, méprisent les décisions de collectivités pourtant souveraines. Que devient l'autonomie fiscale des collectivités que ce même Gouvernement vient pourtant d'inscrire dans la Constitution ?

La droite prépare ainsi, de manière insidieuse, un vaste transfert de charges des grosses entreprises vers les ménages. Les Régions ne disposeront plus que de la taxe sur le foncier bâti et non bâti pour faire face à des responsabilités toujours plus larges. Elles seront alors contraintes d'augmenter fortement les impôts. Bien jouer pour le Gouvernement ! Il transfère ainsi l'impopularité de telles mesures sur le dos des élus locaux.

Face à ces attaques, il devient urgent de repenser totalement la fiscalité. Une mesure simple et juste permettrait pourtant de mobiliser des sommes considérables, comme l'intégration des actifs financiers dans les bases de calcul de la taxe professionnelle. L'argent existe, nous devons aller le chercher là où on le compte par millions et non dans la poche des ménages de plus en plus asphyxiés.

Le Gouvernement continue à privilégier les entreprises et les grandes fortunes par des cadeaux fiscaux scandaleux : 250 millions d'euros pour les 14.000 familles les plus riches ! Soit l'équivalent du quart du déficit de l'hôpital dans notre pays. Il va même jusqu'à « piquer » dans le budget de l'enseignement les 40 millions d'euros annoncés pour payer quelques mesures d'apaisement dans les banlieues. Comment s'étonner alors, face à de tels choix, face à l'accroissement des inégalités et des injustices, que les banlieues se soient embrasées ?

Réactions au sein de l'opposition.

Quand Monsieur Proriol s'est exprimé, nous l'avons écouté jusqu'au bout et je ferai même remarquer que le Président a écouté avec beaucoup d'attention et de tolérance le commentaire que Monsieur Proriol a fait, à chaud, du discours du Président et je rappelle pour l'avoir entendu dire, qu'au temps de l'ancienne majorité, Monsieur Giscard d'Estaing aurait coupé le micro, il y a bien longtemps. Alors, je reprends.

M. LE PRÉSIDENT : S'il vous plaît, mes chers collègues, dois-je vous rappeler qu'il y a des règles élémentaires de courtoisie ? Nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale et nous devons travailler dans le respect mutuel. Madame Laïdouni, continuez s'il vous plaît.

Mme LAÏDOUNI : Si l'on n'écoute pas, c'est peut-être qu'il y a des vérités qu'ils ont peut-être entendues, à droite, et qu'ils n'aiment pas entendre. Je ferme la parenthèse.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Laïdouni, ne vous adressez pas à Monsieur Proriol, mais à l'Assemblée.

Mme LAÏDOUNI : Comment s'étonner alors face à de tels choix, face à l'accroissement des inégalités et des injustices que les banlieues se soient embrasées ? Sous la violence spectaculaire, médiatisée, ponctuelle et autodestructrice d'une minorité que nous condamnons avec fermeté, il y a l'autre violence insidieuse, invisible, quotidienne, celle de la société capitaliste avec son chômage endémique, ses discriminations, celle dont on parle peu et que nous combattons.

Malgré ces difficultés, les grandes priorités régionales ne seront pas touchées. Nous soutenons les efforts maintenus en direction de la jeunesse, de l'éducation et de la formation, de la politique de la ville, de l'amélioration des transports.

Nous nous félicitons notamment des modifications apportées à la politique économique régionale. Les aides ayant un réel effet sur l'économie auvergnate seront maintenues et amplifiées, comme les aides à l'innovation, à la création-transmission d'entreprises ou à la création d'emplois dans le secteur de l'économie sociale. Au cours du débat, nous pourrons y revenir.

Quant aux autres aides, elles seront refondues dans un nouveau système qui s'appuie notamment sur la création d'un fonds régional pour l'emploi et la formation, car il s'agit de construire une politique économique avec l'emploi comme objectif principal.

L'intervention publique se réduit trop souvent, pour les entreprises, à un financement parmi d'autres. Ce fonds régional pour l'emploi accordera des bonifications d'intérêts et/ou des garanties d'emprunt qui permettront de mobiliser plus facilement les crédits bancaires. Il jouera ainsi un rôle de levier. Les investissements accordés seront conditionnés à la création d'emplois, avec de bonnes conditions de travail et un plan de formation performant. Cette mesure marque notre volonté politique de soustraire à la spéculation, les sommes colossales de l'épargne auvergnate et de les orienter vers des investissements socialement utiles.

Vous le voyez, dans la morosité ambiante, cultivée par la politique gouvernementale, le budget qui se dessine a une qualité majeure : c'est un budget/vérité qui sauvegarde nos choix essentiels, mais pour plus de justice et de progrès social. Le combat se situe aussi à un autre niveau.

Certes, nous résistons dès maintenant à cette politique destructrice de la droite, au sein de notre collectivité locale, dans les luttes, avec les gens et les salariés. Mais la construction d'une véritable alternative de progrès passe par une gauche rassemblée, mais rassemblée pour changer profondément la société.

C'est dire si cette gauche doit analyser sans complaisance les raisons de ses échecs passés, pour agir sans mollesse, ni compromissions. Arrivée au pouvoir, elle abolira les lois scélérates sur les retraites et la précarité sociale, elle reviendra sur la privatisation de nos services publics, elle s'attaquera aux délocalisations, elle brisera le cercle vicieux des contrats précaires. C'est à cette seule condition qu'elle pourra redonner espoir à nos concitoyens. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, Madame Laïdouni. La parole est à Monsieur Jean-Paul Bacquet.

M. BACQUET : Monsieur le Président, mes chers collègues, le débat d'orientations budgétaires s'ouvre dans un contexte financier difficile pour notre Région, puisque nous sommes, en matière d'endettement, tributaires du bilan de nos prédécesseurs, avec une dette en capital qui était, je vous le rappelle, de 333 millions d'euros fin 2003, auxquels il convenait d'ajouter 291 millions d'euros de restes à payer. Ainsi, nous nous trouvons placés au second rang des Régions françaises, pour ce qui concerne le taux d'endettement par habitant, avec une capacité de désendettement correspondant à trois ans et trois mois de nos recettes.

Monsieur Proriot nous reprochait de revenir sans cesse sur cette situation d'endettement, mais comment, deux ans après, ne pas y revenir, puisque cette situation d'endettement, incontestablement – vous me passerez l'expression – « plombe » l'action de ce Conseil régional pendant la durée de la mandature ? Il serait logique que lorsqu'on reproche aux uns d'utiliser cet argument, on ne l'utilise pas en permanence à l'Assemblée nationale et que l'on ne soutienne pas un Gouvernement qui trois ans et demi après sa prise de pouvoir, systématiquement s'exonère de toutes ses responsabilités sur ses prédécesseurs – et je pense en particulier au déficit monstrueux de la Sécurité sociale qu'il impute à ses prédécesseurs qui eux avaient su équilibrer les comptes.

Il est heureux, dans ce contexte, de noter, Monsieur le Président, que vous avez tenu l'engagement pris, il y a un an. À savoir, maîtriser cet endettement, par une limitation de l'emprunt d'équilibre au budget primitif, puis par deux réductions successives de ce même emprunt, lors des deux décisions modificatives, ce que souligne d'ailleurs une nouvelle fois favorablement le rapport du Conseil économique et social.

Et pourtant, 2006 et les années à venir seront de plus en plus difficiles à gérer. Non seulement en raison des transferts qui, nous le savons bien, s'ils étaient, dans le meilleur des cas, faits à l'euro près, seraient loin malgré tout de correspondre aux besoins des secteurs concernés. Non seulement encore, parce que certains transferts sont faits sans aucune compensation, ce qui est le cas des écoles sociales et médico-sociales. Non seulement enfin, parce que le Gouvernement et la majorité parlementaire ont décidé de limiter la maîtrise et l'autonomie financière et fiscale des Régions en limitant la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée des entreprises.

Résultat : entre 5 et 7 millions d'euros de pertes de recettes pour la Région Auvergne !

Résultat : cette réforme de la taxe professionnelle épargnera les entreprises les plus puissantes et ne laissera une marge de manœuvre fiscale aux collectivités locales que sur les plus petites entreprises et malheureusement surtout sur les ménages.

Dans ce contexte difficile, comment ne pas souligner la volonté de la majorité du Conseil régional de donner aux lycéens et étudiants, le meilleur environnement pour étudier, grâce à des investissements importants dans les lycées qui, malheureusement, ne combleront pas les retards accumulés ; par l'aide financière à l'acquisition de manuels scolaires et surtout la fourniture du premier équipement en lycée professionnel ?

De même, en matière de formation professionnelle continue, la Région a inscrit le droit à la formation tout au long de la vie, pour aider chacun à accéder à l'emploi, la sécurisation des parcours professionnels et les chances de promotion sociale.

Comment ne pas souligner les efforts que nous souhaitons maintenir dans ce qui constitue un pôle fort de nos compétences : l'aménagement du territoire ? Parallèlement à une implication dans des politiques urbaines, où le Conseil régional était absent jusque là, je note l'amplification des contrats de territoires, leur inscription dans une logique de développement durable et d'obtention de résultats significatifs en terme d'accueil de populations nouvelles. C'est le signe que nous relevons, avec conviction, le défi démographique.

Je dois cependant vous dire, Monsieur le Président, mon inquiétude quant à l'opportunité de poursuivre les Contrats « Auvergne + » pourtant déjà largement sollicités par les élus de toute tendance politique, lorsque je lis dans le journal local du 10 novembre dernier, lors du Congrès de la fédération des élus bourbonnais, que le Ministre des Collectivités Locales déclarait : « Pourquoi ne pas supprimer les Pays ? ». Il y a là une contradiction que nous aimerions voir éclaircie, car il est quelque peu paradoxal de voir les élus de toute obédience se constituer en Pays et contractualiser avec la Région, alors qu'un Ministre de la République laisse planer le doute sur l'utilité de leur démarche. Ces déclarations obligent la Région à s'interroger désormais sur l'opportunité d'abonder des crédits au bénéfice de ces contrats de territoires, si à terme le Gouvernement veut les faire disparaître.

Je note aussi, dans le document d'orientations budgétaires, que notre effort d'investissements en faveur des transports ferroviaires sera poursuivi, avec continuation de la solidarité vis-à-vis des plus faibles, mais aussi vis-à-vis des étudiants et des lycéens, dans le cadre des gestes de solidarité que notre collectivité a consentis sur la tarification

sociale spécifique. Je m'insurge contre les propos qui ont été tenus tout à l'heure par le Président du groupe de l'opposition car, en effet, lorsque j'entends dire qu'un terme, n'a pas été utilisé : celui de la désertification médicale et que la Région n'a pas posé de réflexion en cette matière, c'est mal connaître le travail qui est fait depuis des mois, qui n'est pas encore amené en Assemblée générale parce que, heureusement, Monsieur le Président, refusant les effets d'annonce, vous attendez le concret pour le mettre en Assemblée.

Oui ! Depuis des mois et des mois, nous travaillons avec les différentes organisations professionnelles pour voir ce qu'il en est et je voudrais dire combien, Monsieur Proriol, vous devriez vous inspirer de l'effet négatif des vieilles recettes qui n'ont pas marché. Ou bien vous ne les connaissez pas, ce que je ne peux imaginer, ou vous n'en mesurez pas l'inefficacité totale, et alors les responsabilités sont partagées. Madame Aubry, comme Monsieur Douste-Blazy, experts en communication, avaient l'un et l'autre mis en place des primes à l'installation et nous savons bien que cela n'a eu strictement aucun effet puisque les zones de désertification, qu'elles soient rurales ou urbaines, dans les banlieues en particulier, ne seront pas réglées par ce moyen-là.

De la même façon, vous demandez, Monsieur Proriol, que l'on définisse les zones sous-médicalisées. Mais avez-vous lu le rapport de votre ami le Doyen Berland, rapport Berland-Mattéi, qui définit lui-même les zones de sous-médicalisation ? Il faut s'en inspirer et comme nous ne sommes pas des gens sectaires, nous l'avons lu avec beaucoup d'attention et nous en tenons compte.

De même, Monsieur le Préfet organise, comme le lui a demandé le Ministre de l'Intérieur, des réunions de travail avec les élus, sur la présence des services publics en milieu rural ou des services au public en milieu rural et, à chaque fois, le problème de la médicalisation est posé et, à chaque fois la question se pose : faut-il inciter les collectivités locales à investir dans des maisons médicales quand on n'a pas la certitude d'y avoir des professionnels de santé ?

Pour cela, les incantations ne suffiront pas, il faudra le courage de prendre des décisions politiques, à savoir l'installation des médecins, quand leurs études ont été payées par la collectivité, doit-elle être libre, avec un héliotropisme fort, avec une urbanisation forte ou au contraire, doit-on exiger de la part des professionnels de santé un certain engagement vis-à-vis de la collectivité qui a subventionné leurs études ? C'est un problème important et d'autant plus important aujourd'hui que nous mesurons ce que devient la médecine, une médecine à deux vitesses avec le dépassement d'honoraires. Les compensations à l'installation, indirectes, qui sont faites ne sont en aucun cas des incitations à l'installation dans des zones difficiles.

De la même façon, je dirais à Monsieur Proriol qui dénonçait le fait que nous ne nous intéressions pas suffisamment aux aides aux filières agricoles, que nous ne pouvons pas tenir un double langage.

Nous parlons ici de la nécessité d'aider les filières agricoles et à l'Assemblée nationale, il y a trois jours, vous avez voté une Loi de finances dans laquelle vous avez augmenté la fiscalité sur les entreprises agricoles, ce qui est totalement inacceptable mais surtout contradictoire.

Bien sûr, beaucoup reste à faire et le pari du désendettement n'est pas gagné, en raison de l'étranglement financier des collectivités locales qui désormais seront pénalisées, tant par le bouclier fiscal si favorable aux riches que par le « trop-perçu » de taxe professionnelle qui n'est en fait qu'une ristourne fiscale donnée en cadeau aux plus forts.

Certes, notre effort de rigueur budgétaire, tout en préservant la solidarité vis à vis des plus faibles et notre volonté de relever le défi démographique en Auvergne, n'apparaît que bien modeste, à l'échelle de notre pays, eu égard au volume de notre budget, pour corriger les inégalités et réussir pleinement l'aménagement du territoire. Mais pourquoi ne pas reconnaître que, si tous les acteurs partageaient la même démarche, nous serions mieux armés pour faire face à la situation d'urgence que nous avons vécue ces dernières semaines, situation d'urgence sociale, bien sûr ?

Oui, il faut dénoncer la ghettoïsation progressive d'une partie de la population.

Oui, il faut dénoncer sa marginalisation, son exclusion, dénoncer et dénoncer encore plus fort la « lepénisation » progressive des esprits, l'abandon de zones de non-droit, la violence intolérable.

Tout ce contexte a rendu la situation explosive et des propos indignes, irresponsables, ne pouvaient qu'aboutir à attiser des tensions, alors que nous devrions ensemble souligner la nécessité d'une réflexion commune plutôt que la provocation dans laquelle certains se complaisent. Il serait facile, dans un tel contexte, de jouer la récupération politicienne, ce que je ne ferai pas. Mais cela ne nous empêche pas de nous interroger. Pourquoi, dans un tel contexte, avoir supprimé les emplois-jeunes, les adjoints de sécurité, la police de proximité ? Pourquoi avoir supprimé les subventions aux associations d'insertion ? Pourquoi avoir baissé les crédits de la politique de la ville de 13,6 % ? Pourquoi enfin ne pas avoir appliqué la loi SRU obligeant à un minimum de 20 % de logements sociaux dans les villes ?

Oui, mes chers collègues – je salue l'arrivée du Ministre –, le pire est à craindre lorsque la désespérance est poussée à l'extrême, lorsque dans notre pays, un jeune sur quatre est au chômage, trois sur quatre, le plus souvent, résident dans les cités.

Nous ne pouvons que condamner la violence et le désordre public, mais notre réponse, c'est avant tout celle de la République. À nous, élus, de veiller au respect de ses valeurs. La République, c'est l'ordre républicain, seul garant de la liberté. La République, c'est une obligation sociale assumée collectivement et sans laquelle il ne peut y avoir d'égalité. Les écoles, les centres sociaux, les bâtiments publics et leurs personnels constituent le bien commun que nous avons construit dans le cadre de la République. Ils doivent être respectés. L'ordre républicain est la règle de vie qui nous permet de surmonter nos différences, de quelques ordres qu'elles soient.

La République, il y a un siècle, a promu la laïcité, c'est-à-dire la liberté de conscience et le refus d'un communautarisme que l'on voit aujourd'hui grandissant et sur lequel malheureusement certains s'appuient pour des raisons basement électorales, sans mesurer combien ils fragilisent la République. Il est vrai qu'il est plus facile de « jouer les gros bras » derrière les rangs de policiers, à qui d'ailleurs nous devons rendre hommage et de promouvoir, contre les violences de banlieues, les chefs religieux et les grands

frères, plutôt que de s'attaquer aux véritables causes qui ont conduit à de tels débordements.

Oui, mes chers collègues, ce constat nous oblige à reconnaître que la seule urgence, c'est l'urgence sociale et que l'on ne répondra pas à la désespérance en manipulant la peur et l'angoisse, même si celles-ci sont souvent justifiées.

Oui, mes chers collègues, il y a une réelle urgence sociale pour les banlieues, mais cette urgence sociale vaut pour l'ensemble de notre pays, lorsque le nombre de RMIstes ne cesse de croître, lorsqu'un tiers de ces mêmes Rmistes le sont depuis plus de cinq ans, lorsque la consommation des ménages baisse, lorsque l'immobilier et les loyers flambent, lorsque l'augmentation du prix du pétrole n'est plus atténuée par le mécanisme régulateur de la TIPP flottante, mise en place par la gauche – et que le Gouvernement actuel refuse de rétablir, alors que l'on sait que nombre de Français ne pourront se chauffer cette année, pas même avec une aide symbolique « à la cuve » qui paraît dérisoire.

Cette urgence sociale, le Gouvernement en prend conscience bien tardivement et pour y répondre préconise l'inverse de ce qu'il a fait depuis trois ans. D'abord, il a procédé à des coupes sombres dans les emplois aidés : emplois-jeunes, CES, CEC... et aujourd'hui il tente de réintroduire ceux-ci sous diverses formes. Ensuite, ce Gouvernement a taillé dans les crédits de la politique de la ville, dans les aides aux associations, pourtant oh combien utiles, puis, aujourd'hui, il réintroduit une partie de ces aides financières à ces mêmes associations avec application, dès janvier 2006.

Dans la même ligne : suppression hier de la police de proximité et réintroduction aujourd'hui d'une police de terrain !

Hier encore, refus de soutenir la proposition de loi déposée par le groupe Socialiste pour la création d'un service civil et aujourd'hui, annonce de la création de 50.000 postes de service civil volontaire !

Toujours ces mêmes contradictions lorsque la droite vote contre la loi SRU et contre les pénalités aux communes n'ayant pas 20 % de logements sociaux et aujourd'hui, incitation par le Président de la République à l'application stricte de cette loi par le biais de l'autorité des Préfets. Il est vrai que je n'avais pas eu connaissance jusqu'à ce jour, d'un rappel à l'ordre adressé au Maire de Neuilly, pour ses 2,6 % de logements sociaux, ni d'un rappel à l'ordre au Maire de Chamalières pour ses 5,7 %, et je serais heureux de connaître si cette démarche est désormais mise en route par le Préfet puisque le Ministre l'a demandée.

Il y a, Messieurs, une certaine contradiction dans les propos qui ont été tenus par le représentant de la droite. Contradictions sur les OGM, en oubliant que, dans cet hémicycle, Monsieur le Président, vous nous avez proposé un véritable débat contradictoire sur les OGM. Pour qu'il soit de qualité, il vaut peut-être mieux attendre. De la même façon, vous avez demandé la transparence et cette transparence, oui nous voulons la connaître ! Lorsque le journal « Le Figaro », qui est un journal de gauche comme chacun le sait, dans son édition du 6 septembre, reprise par « Le Monde », le jeudi 8 septembre, déclarait – ce qui n'a jamais été infirmé – qu'il y avait près de 1.000 hectares de maïs transgéniques qui ont été exploités sans aucune autorisation et qu'aucun responsable

dans notre région, dans le domaine agricole, ne peut nous affirmer que ce problème ne s'est pas posé. Et Christian Ménard, Député UMP du Finistère, rapporteur de la mission parlementaire dont faisait partie notre collègue Proriol, déclarait dans le même journal et recommandait, en avril, une pause dans les essais OGM, indiquant qu'il n'avait aucune connaissance de ces 1.000 hectares de cultures non autorisées. Il faut la plus grande transparence sinon on n'arrivera à rien.

Contradictions sur le secteur autoroutier : pourquoi ne pas rappeler que nous avons demandé la construction, l'édification du barreau de Balbigny dans un vœu du 20 décembre 2004, adressé à Monsieur Barrot et que vos amis libéraux européens ont considéré qu'il n'avait aucun intérêt ? Rappelons que si nous nous sommes réjouis de la mise en service du viaduc de Millau, c'est parce que le Ministre Gayssot a choisi un mode de financement qui n'était pourtant pas dans sa culture, mais il l'a choisi pour une plus grande efficacité et ceux qui y étaient opposés, étaient au premier rang de ceux qui l'ont inauguré.

Ne nous y trompons pas, ces volte-face, cette incapacité à la cohérence, ces contradictions permanentes, ne masqueront pas la volonté délibérée de ce Gouvernement de poursuivre la politique de casse sociale qu'il mène depuis trois ans :

- avec le refus de prendre en considération le problème du chômage et celui de son traitement social, ou par des mesurette ;
- avec la remise en cause de la retraite par répartition, avec la fin de l'accès aux soins pour tous, puisque désormais la médecine à deux vitesses est instaurée ;
- avec la remise en cause du Code du travail et l'institutionnalisation du contrat à durée déterminée pour tous.

Et la Loi de finances 2006 que le Parlement vient de voter, confirme ces orientations et notre inquiétude puisque, désormais, les plus riches se partageront 885 millions d'euros de cadeau fiscal. En effet, le nombre de tranches passe de 6 à 4, l'abattement de 20 % sur le revenu du travail est intégré au barème. Cela profitera bien plus aux hauts revenus qu'aux classes moyennes. Ainsi, en 2007, année où entrera en application la réforme, les 100.000 foyers les plus aisés bénéficieront d'un allègement d'impôts de 885 millions d'euros. En moyenne, chacun gagnera donc 8.850 euros, à comparer avec l'augmentation de 500 millions d'euros de la prime pour l'emploi dont bénéficieront 8,5 millions de ménages modestes, soit 4,70 euros par mois pour chacun.

Et que dire du bouclier fiscal qui est l'étiquette collée sur une mesure qui avantage la petite minorité d'assujettis à l'impôt sur la fortune et qui consiste en un plafonnement à 60 % du revenu de l'ensemble des impôts directs ? Impact attendu : un allègement fiscal de 500 millions d'euros pour les 93.000 heureux bénéficiaires ; les 14.000 plus fortunés auront à se partager un pactole de 250 millions d'euros.

Il faut rajouter qu'un ménage ayant 10.000 euros de revenus annuels verra son impôt augmenter tandis qu'un autre ménage gagnant 18 fois plus bénéficiera d'un allègement fiscal de 4.876 euros.

Parallèlement, si la Région Auvergne souhaite augmenter sa fiscalité sur les entreprises, il faut savoir qu'un tiers de cette augmentation ne sera pas perçue en raison d'un plafonnement de la taxe professionnelle à 61,06 %. Non seulement l'autonomie financière de la Région se trouve remise en cause mais, de plus, l'illusion de la recette fiscale permettra les pires interprétations, alors que la recette encaissée réellement sera bien différente.

C'est dans ce contexte très difficile pour l'avenir de nos régions, de notre région et de notre pays que s'inscrivent nos débats sur le document d'orientations budgétaires. Monsieur le Président, notre pratique de la solidarité, notre pratique du maintien du maillage social et de contractualisation en matière d'aménagement du territoire, contraste fortement avec les pratiques gouvernementales que nous subissons au plan national, et c'est là un peu d'espoir que vous nous proposez dans ce contexte morose et dans un contexte d'inquiétude. Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie tous et je voudrais rappeler aux différents Présidents de groupe ou porte-parole de groupe qu'il serait bien qu'on s'en tienne au temps prévu et j'espère que, pour les prochaines réunions et prochaines sessions, il en sera ainsi. Je vous propose de passer à nos travaux.

Je voudrais d'abord vous présenter Monsieur Dumazedier qui est le nouveau Payeur régional, qui remplace Monsieur Ildefonso qui est parti à la retraite. Je le remercie et je lui souhaite la bienvenue, en espérant une bonne collaboration.

Deux dossiers sont renvoyés à la prochaine session :

- l'un parce qu'il est arrivé un peu tardivement et je m'en excuse, c'est la subvention pour le marché de Vichy ;
- l'autre, c'est le dossier sur le schéma éolien qui demande des compléments de travaux.

Ces deux dossiers seront inscrits à la session du mois de janvier.

Nous avons différents dossiers à passer, vous avez eu les Fonds structurels européens – Gestion de subventions globales objectif 2 – État relatif à l'exécution 2004. Il s'agit simplement d'une communication et je vous demande de m'en donner acte à moins que quelqu'un ne souhaite prendre la parole. L'Assemblée m'en donne acte ? Je vous remercie.

Il est donné acte des Fonds structurels européens – Gestion de subventions globales objectif 2 – état relatif à l'exécution 2004.

Nous passons à la décision modificative n° 2 et je donne tout de suite la parole à Monsieur Mizoule pour le premier dossier.

PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2005

RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION

présidée par M. Jean MALLOT

MODIFICATION DU DISPOSITIF « PLAN PRODUCTIQUE RÉGIONAL » DISPOSITIF SPÉCIAL D'AIDES DIRECTES ADOSSÉ À LA PRIME D'ORIENTATION AGRICOLE

Rapport n° 1 présenté par M. Jacques Mizoule

M. MIZOULE : Monsieur le Président, il s'agit du rapport n° 1, page 101, et de modifier les termes de notre délibération concernant le programme « plan productique régional » d'une part, et d'adopter le principe de financement de la Région, complémentaire à l'aide POA, prime d'orientation agricole, ce que nos délibérations ne permettent pas et qui s'avère pourtant nécessaire sur certains dossiers particulièrement importants.

Je souhaite dire un mot sur la modification du dispositif « PPR ». Lors du budget primitif 2005, en reconduisant les dispositions du budget précédent, le PPR était une aide dont le taux d'intervention régional était variable entre 10 et 25 %. La variabilité du taux était liée au progrès technologique de chaque dossier.

En juin 2005, lors de la décision modificative n° 1, nous avons procédé à un amendement sur ce dispositif pour les dossiers venant des territoires qui ont donné lieu à un contrat : Vichy/Cusset, les Combrailles et Thiers, amendement qui prévoyait que, sur ces trois territoires, les taux d'intervention du PPR seraient dans tous les cas de figure à 25 %. Or, la gestion du plan productique régional, comme d'ailleurs celles des autres aides aux entreprises qui figurent dans le Contrat de plan État-Région depuis deux ans, nous pose d'énormes problèmes. En effet, la Région tient ses engagements, va même largement au-delà – nous sommes à 140 % de nos engagements de l'année 2005. Par contre, notre partenaire, l'État, depuis deux ans, ne les tient pas.

Sur le plan productique régional, la situation est même quasiment caricaturale, puisqu'à ce jour, avant la prochaine Commission permanente du 12 décembre 2005, le financement des projets PPR 2005 a été pris en charge à 9 % par l'État et à 91 % par la Région, ce qui a conduit à une dérive impossible à maîtriser, malgré de multiples rencontres avec les services de l'État organisées dans le but de demander à ce que ce déséquilibre soit corrigé.

Devant notre insistance forte et renouvelée, notamment en juin et juillet, l'État a consenti à tenter de récupérer d'autres crédits puisque leur réponse était : « nous n'avons plus de crédits ». En conséquence, à la Commission permanente du mois de décembre, le déséquilibre sera légèrement corrigé puisque vous aurez des projets PPR pris en charge

par l'État et par la Région. En fin d'année 2005, le déséquilibre subsistera toujours puisqu'il y aura 28 % des financements accordés par l'État et 72 % par la Région.

Pourquoi tout cela et quel rapport avec l'amendement qui nous est proposé aujourd'hui ? Devant une telle situation et pour permettre que tous les dossiers déposés, ayant fait l'objet d'un accusé de réception et d'une instruction, puissent avoir un financement, nous avons convenu avec l'État de remodifier les critères, de manière à pouvoir, avec les financements disponibles, obtenir que chaque projet puisse être retenu. Pour faire cela, il n'était plus possible que l'amendement voté en juin sur le PPR soit adopté, parce que si nous avions du accorder des aides à hauteur de 25 % sur les projets venant des territoires concernés, l'enveloppe budgétaire de l'État, en particulier, ne permettait pas de financer tous les projets déposés. C'est pourquoi, à la prochaine Commission permanente, vous verrez que les taux du PPR retenus ne sont pas à 25 % pour les 3 ou 4 dossiers venant de ces territoires. Étant donné qu'il n'est pas possible de prendre de décisions à la Commission permanente qui soient non conformes à nos délibérations, nous vous proposons aujourd'hui de modifier l'avenant de juin et de revenir au dispositif tel qu'il était auparavant, lors du vote du budget.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? Monsieur Proriot.

M. PRORIOL : Monsieur le Président, chers collègues, nous savons tous que le plan productique régional rencontre un grand succès auprès des entreprises et nous sommes pratiquement les 4/5^e de notre Assemblée à le reconnaître, l'admettre et surtout le voter. Ce dispositif, qui avait été mis au point en partenariat avec l'État, parfois même avec l'aide du FEDER, est un outil très pratique et les entreprises ont bien compris qu'il fallait l'utiliser. Elles le font et c'est tant mieux !

Il y avait de temps en temps un débat récurrent, un peu moins ces derniers mois, sur le fait que lorsque l'on fait de la productique, on crée moins d'emploi, pas d'emploi ou même on supprime des emplois. Il est démontré aujourd'hui que les entreprises qui ont utilisé le plan productique s'en sont mieux sorties que les autres et finalement ont créé des emplois. Il suffit de faire des statistiques et vérifier les dossiers et nous avons, à cet égard, les chiffres qui sont éloquentes et significatifs. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, les 4/5^e de votre majorité votent ces crédits et nous nous en félicitons pour les entreprises et pour l'emploi.

Vous nous proposez de revenir en arrière sur un dispositif que nous avons approuvé en juin dernier. C'était une bonne intention que de dire qu'il y a deux secteurs dans notre région qui souffrent plus particulièrement : le secteur de Thiers et des Combrailles et également – Claude Malhuret pourrait en parler mieux que moi –, le site de Cusset/Vichy/Bellerive-sur-Allier où il faudrait essayer d'apporter effectivement des modalités d'intervention plus intéressantes. Vous nous proposez de revenir en arrière et nous ne sommes pas partisans de vous suivre sur ce sujet. Vous nous dites régulièrement qu'il faut faire plus en direction de ceux qui ont besoin de plus d'interventions, et vous faites une marche arrière qui nous paraît un peu surprenante, quelques mois après avoir pris une bonne direction. Autant nous vous avons suivis à ce moment-là, autant cette fois-ci nous ne pourrions pas vous suivre.

Nous entendons le Président Mizoule, avec toute sa compétence élargie, nous dire que l'État a été particulièrement en retard, dans ce domaine, au cours de l'année 2005. Je détiens également des chiffres que je vais citer, en ce qui concerne le retard de l'État : sur le plan de l'intervention de l'État dans le début de l'année, il est vrai que l'État était en retard. Mais nous sommes tous intervenus, vous l'avez rappelé Monsieur Mizoule et je le porte à votre actif. Le Président aussi est intervenu auprès du Préfet de Région. Nous sommes également intervenus, en tant que parlementaires – mais ce matin, je n'ai pas pris ma casquette de parlementaire comme certain, sinon je parlerai encore et vous m'auriez coupé la parole et vous auriez eu raison ! Nous sommes donc intervenus auprès des ministres compétents, y compris auprès du Ministre des Finances, et l'État, à cet égard, a revu son enveloppe. Est-ce que je peux dire sans susciter des clameurs que l'État, en 2005, a une enveloppe supérieure de 40 % au budget annuel théorique pour l'industrie ? Il vient de le faire maintenant. Tant mieux pour nos entreprises ! La dotation théorique annuelle était de 1.804.000 euros, elle est maintenant portée à 2.549.000 euros qui se répartissent en crédits de politique industrielle : 50 millions d'euros pour l'animation des pôles de compétitivité, merci pour « Via Méca » et pour le FNADT, pour le soutien des contrats territoriaux qui a permis de financer trois PPR supplémentaires.

Il y a également de l'argent qui vient au titre de l'écologie et du développement durable. Donc, l'État a pris acte qu'il était en retard, il couvre en grande partie son retard, sans pour autant atteindre, pour l'ensemble de l'année, une répartition qui aurait été plus équitable si elle se rapprochait de 40 ou 50 %. Il y a des moments où on est en avance et d'autres où on est en retard. Mais je ne peux pas laisser dire que l'État n'a pas réagi en faveur de l'Auvergne et nous y avons tous contribué.

Dernier point, nous sommes inquiets, Monsieur le Président sur le fait que des dossiers sont en instance, nous avons tous des remontées des entreprises. J'ai essayé de le dire le plus pacifiquement possible dans mon intervention liminaire. Nous devons faire des efforts dans ce domaine. Nous ne comprenons pas, Monsieur le Président, pourquoi étant donné vos compétences en comptabilité, nous n'abondons pas ce plan productique régional. Nous le faisons de temps en temps, mais là il y a eu un blocage, peut-être que votre majorité n'était pas unie et solidaire dans ce domaine, je crois qu'un virement de crédits aurait été intéressant. Il y a des entreprises qui escomptaient un certain pourcentage d'intervention et maintenant elles ne l'ont plus ! Elles crient au voleur !

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriol, je vous en prie, si vous voulez conclure votre intervention...

M. PRORIOL : Lorsqu'elles reçoivent une lettre leur indiquant qu'elles bénéficieront de 15 %, ensuite réduits à 10 %, vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a pas...

Contestations dans les rangs de la majorité.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, je demande à Monsieur Proriol de conclure les raisons pour lesquelles ils ne voteront pas l'amendement.

M. PRORIOL : Je conclus, Monsieur le Président, mais vos services le savent bien, il y a des entreprises qui nous font remonter l'information selon laquelle on leur avait annoncé un taux et au final, elles auront un taux inférieur. Elles ont parfois fait l'investissement, contrairement à ce que vous pensez. Je le dis mais je ne me passionne

pas plus que cela sur cette affaire. Je crois qu'il y a vraiment un problème et nous aurions dû abonder les crédits.

M. LE PRÉSIDENT : Nous vous avons écouté et je voudrais bien qu'on rétablisse la vérité. Dans le Contrat de plan État-Région qui devait être financé à 50/50, je voudrais que Jacques Mizoule rappelle combien l'État a mis en 2004, combien nous avons mis, de même pour 2005.

Monsieur Proriot débute son intervention hors micro.

M. PRORIOL : ...Je ne sais pas ce que va nous dévoiler le Président Mizoule dans son schéma régional de développement économique pour l'Auvergne, mais il semble bien que l'avenir du PPR soit suspendu au résultat de vos réflexions, et je pense qu'il serait dommage de se priver de cette aide pour les entreprises, mais surtout pour les emplois correspondants. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Mizoule, voulez-vous rétablir les chiffres ?

M. MIZOULE : Ce sera très simple. Aujourd'hui, nous sommes sur un amendement à un dispositif. Nous ne sommes pas dans le débat budgétaire qui viendra et tous les éclaircissements seront apportés. À ce jour, je n'ai que les résultats 2005, identiques à ceux de 2004, l'État, sur le plan productique régional, a financé 7 dossiers et a engagé 235.000 euros. Dans le même temps, la Région a financé 46 dossiers et a engagé 2.322.200 euros.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, je ne veux pas de polémique mais il y a un moment où il faut trancher. Je vous propose de passer au vote : y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Vote contre du groupe Union Pour l'Auvergne et abstention du groupe Vert.

M. MIZOULE : J'ai oublié d'indiquer que le groupe d'opposition voulait scinder le vote en deux parties. Nous pouvons considérer que le vote qui est intervenu concerne la première partie du rapport n° 1

La première partie du rapport n° 1 concernant la modification du dispositif « plan productique régional » est adoptée : vote contre du groupe Union Pour l'Auvergne et abstention du groupe Vert.

La deuxième partie consiste à adapter nos dispositifs pour permettre d'accompagner la prime d'orientation agricole sur certains projets qui en ont besoin et je pense en particulier aux projets relatifs au Cantal.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des interventions sur la deuxième partie du rapport ?

La deuxième partie du rapport n° 1 relatif au dispositif d'aides directes adossé à la prime d'orientation agricole est adoptée à l'unanimité.

Le rapport n° 1 est adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au tourisme et thermalisme. Monsieur Chapaveire, vous avez la parole.

COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE D'Auvergne

Rapport n° 2 présenté par M. André Chapaveire

M. CHAPAVEIRE : Je vous remercie, Monsieur le Président. Le rapport n° 2, page 34, concerne le Comité régional de développement touristique qui a été transféré au parc technologique de La Pardieu le 1^{er} juillet dernier. Il était hébergé précédemment avenue des États-Unis et le loyer était payé par le Conseil régional. Il est proposé de transférer un reliquat de 16.405,35 euros correspondant au loyer des anciens locaux sur la subvention de fonctionnement du CRDT.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des interventions ? Nous passons au vote : y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Le rapport n° 2 est adopté à l'unanimité.

AGENCES LOCALES DE TOURISME (ALT)

Rapport n° 3 présenté par M. André Chapaveire

M. CHAPAVEIRE : Dans le rapport n° 3, page 106, il s'agit des agences locales de tourisme et la mise en place d'une première série de 7 ALT dont notre Assemblée a décidé le principe les 1^{er} et 2 février derniers et les modalités les 13 et 14 juin lors du vote du schéma de développement touristique 2005/2010.

La participation régionale tient compte de plusieurs critères qui vous sont rappelés à la page 107 du rapport dont un est basé sur la taxe de séjour. À ce sujet, une mesure de transition est proposée, compte-tenu du temps nécessaire pour la mise en place de cette taxe et de la difficulté de bénéficier d'informations par les territoires. Il est proposé d'accorder la première année de fonctionnement des ALT, une somme forfaitaire de 20.000 euros pour l'ensemble des dossiers présentés à cette session et des dossiers à venir. Il est également proposé parmi les mesures transitoires et à titre exceptionnel, que le montant de la participation pour le territoire des Combrailles soit affecté pour l'année 2005 au Syndicat mixte d'aménagement des Combrailles qui a financé pendant cette année la totalité des actions de promotion qui relèvent d'une ALT, dans l'attente de la modification statutaire de l'Association Tourisme en Combrailles.

Il est proposé d'adopter ces modalités complémentaires, de décider de leur mise en oeuvre immédiate, et ainsi de donner votre agrément aux projets de convention entre la

Région et ces organismes, d'attribuer une dotation globale de 325.000 euros pour l'année 2005 aux 7 structures dont la répartition est présentée à la page 110 :

- il s'agit de l'Association Livradois Forez Tourisme pour 45.000 euros,
- l'Office de Tourisme d'Aurillac et de son Pays pour 40.000 euros,
- l'Organisme Local de Tourisme « Sancy-Volcans » pour 35.000 euros,
- l'Office de Tourisme Intercommunautaire des Gorges de l'Allier pour 50.000 euros,
- l'Office de Tourisme du Pays d'Issoire pour 50.000 euros,
- l'Organisme Local de Tourisme « Pays de Riom-Limagne » pour 60.000 euros,
- le Syndicat Mixte d'Aménagement des Combrailles pour 45 000 euros.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer les 7 conventions correspondantes, ainsi que leurs éventuels avenants.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des interventions ? Madame Montfort.

Mme MONTFORT : Nous nous abstenons sur ce rapport pour des raisons que nous avons déjà données lors du vote du schéma régional du tourisme : il n'y a pas de cohérence sur le périmètre. Dans le schéma régional du tourisme, vous avez annoncé que les ALT devaient avoir comme périmètre d'intervention, les Pays. Or, nous constatons que, dans la liste des interventions, un certain nombre d'ALT ne correspondent pas à un Pays.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Chapaveire, souhaitez-vous répondre ?

M. CHAPAVEIRE : Simplement pour rappeler qu'il n'a jamais été précisé que les ALT devaient correspondre exactement au territoire de Pays, et nous parlons bien là de territoires géo-touristiques. On peut penser qu'une ALT s'appuie sur le territoire d'un Pays ou sur un PNR, et c'est le cas par exemple du Livradois-Forez qui vous sera aussi présenté. D'ailleurs, Monsieur Proriol connaît bien le dossier en ce qui concerne...

M. LE PRÉSIDENT : Vous n'avez pas besoin de faire appel à l'arbitrage de Monsieur Proriol. Ça finit par être désagréable, il n'y a pas qu'un opposant !

M. CHAPAVEIRE : C'est parce qu'il est intervenu pour que le SMAT du Haut-Allier soit reconnu comme ALT.

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au vote : y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Nous avons bien compris les arguments.

Le rapport n° 3 est adopté : abstention du groupe Union Pour l'Auvergne.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Nous passons à l'agriculture et la forêt, Monsieur Mallot, vous avez la parole.

AIDE AU STOCKAGE DES BLÉS DE QUALITÉ À LA FERME
PROGRAMME DE MAÎTRISE DES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE
CRÉATION D'UNE FILIÈRE RÉGIONALE DE PRODUCTION DE PROTÉINES VÉGÉTALES
SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS MATÉRIELS DES ETF
AIDE AUX AGRICULTEURS VICTIMES DE LA SÉCHERESSE
INVESTISSEMENTS MATÉRIELS ET IMMATÉRIELS SOUS SIGNES OFFICIELS DE QUALITÉ
QUALIFICATION DES ÉLEVAGES BOVINS ET OVINS
AIDE À L'ÉQUIPEMENT DES STATIONS DE MONTE DES HARAS

Rapport n° 4 présenté par M. Jean Mallot

M. MALLOT : Monsieur le Président, mes chers collègues, rapport n° 4, page 133, dont la présentation est assez rapide. Simplement, je vous indique, pour que notre délibération puisse juridiquement être valable, il faut apporter une correction, car il y a deux fautes de frappe en page 135 dans le cartouche :

- Investissements matériels et immatériels sous signes officiels de qualité : 113.387,75 euros à l'imputation : 909.93-2042/8032.
- De même : aides à l'équipement des stations de monte des haras : 232.358 euros à l'imputation : 909.93-20414/10331.

Cette précision peut paraître de détail mais a son importance pour que, dans la gestion budgétaire de notre collectivité, nous ne créions pas une difficulté qui nous amènerait à revenir sur ce rapport.

Le rapport n° 4 a pour objet de rationaliser la gestion de nos autorisations de programme, puisque nous avons une mécanique budgétaire qui fait que les autorisations de programme ne sont pas annulées automatiquement d'année en année, mais qu'elles se reportent. Il y a un phénomène d'accumulation qui n'est pas bon pour la gestion budgétaire de la Région et nous pensons qu'il est opportun de « toiletter » ces autorisations de programme dont vous avez la liste, s'agissant de programmes qui sont, soit terminés et ne peuvent pas donner lieu à des engagements d'autorisations de programme, soit vont s'arrêter cette année et nous avons conservé naturellement les crédits nécessaires à l'achèvement desdits programmes, sans aller au-delà du strict nécessaire.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? Nous passons au vote : y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Monsieur Filhol, le vote est commencé !

M. FILHOL : Je voulais soulever le fait que vous nous proposez de supprimer des crédits sur l'aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse. Or, il y a un certain nombre d'agriculteurs du Cantal qui n'ont toujours pas eu leurs dossiers soldés. Plus exactement, il y a 111 éleveurs qui avaient procédé à des acquisitions, fin 2003/début 2004, de fourrages qui correspondaient totalement à ce qui était décrit dans les dispositifs d'aide. Cela représente 2.000 tonnes de fourrages et à ce jour, malgré plusieurs relances, tant de la Chambre d'agriculture du Cantal que des éleveurs, il n'y a toujours eu aucune réponse.

Nous ne comprenons pas que vous nous proposiez de solder ce dossier alors que l'ensemble des demandes n'a pas été traité.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Mallot.

M. MALLOT : Monsieur le Président, la question soulevée par Monsieur Filhol nécessite quelques précisions, parce que tout le monde n'a pas en tête le détail du programme d'aides aux éleveurs victimes de la sécheresse de 2003. En quelques mots, ce programme dont vous vous souvenez, que nous avons dû abonder de 11 millions d'euros en juin 2004, pour le porter à près de 19 millions d'euros, qui ont été distribués pour un peu moins de 19.000 dossiers, a nécessité un gros travail de gestion du Conseil régional et tous ces dossiers ont été examinés en Première Commission avant d'être honorés.

Le débat porte sur la question de l'éligibilité de certains dossiers à l'indemnité. En quelques mots, l'indemnité prévue par la précédente majorité – les Conseillers régionaux « sortants » connaissent le dossier encore mieux que nous puisque ce sont eux qui l'ont mis au point – prévoyait d'indemniser pour l'achat d'un certain nombre de types de fourrages. Après quelques mois, nous avons vu arriver des dossiers dans lesquels les éleveurs demandaient l'indemnisation pour l'achat de mélanges, divers mélanges de fourrages fournis par les négociants.

Dans un premier temps, sous la précédente majorité, l'indemnisation pour ces achats de fourrages mélangés a été rejetée. Puis, les éleveurs ont fait valoir un argument relativement simple qui consiste à dire que lorsque des fourrages sont indemnisés hors mélanges, pourquoi ne pas les indemniser lorsqu'ils sont dans un mélange. Nous nous sommes donc lancés dans des prorata. Puis, la DGCCRF a dit qu'on ne pouvait pas détailler les factures, et puis nous l'avons fait quand même.

Je vais abrégé mon propos, mais il est important de bien comprendre tout cela. À partir d'un certain moment, nous avons révisé le traitement des dossiers tels qu'ils nous étaient soumis de manière à ce que tous les dossiers qui comportaient des mélanges constitués de fourrages éligibles, soient éligibles à proportion de la présence desdits fourrages. Nous avons examiné tous les dossiers et nous les avons présentés en Première Commission et il n'y a, à notre connaissance, aucun dossier qui ait été oublié et mériterait un nouvel examen. De sorte que nous sommes en situation de clore ce programme et c'est pourquoi la délibération que vous avez sous les yeux vous est soumise. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Gueydon.

M. GUEYDON : Je voudrais intervenir par rapport au retrait des autorisations de programme qui concernent le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole. Vous savez que nous sommes extrêmement sensibles à tout ce qui est pollution agricole. Loin de moi l'idée de fustiger ou diaboliser les exploitants agricoles. Toutefois, je crois comprendre que nous avons un programme qui ne correspond pas aux agriculteurs d'aujourd'hui. Ma question est de savoir ce que nous faisons aujourd'hui, qu'est-il prévu de faire pour établir un programme qui corresponde aux agriculteurs d'Auvergne ? Encore une fois, je suis toujours un peu irrité lorsque je vois que l'on retire de l'argent pour des programmes qui visent à lutter contre la pollution, notamment d'origine agricole.

M. LE PRÉSIDENT : Mon cher collègue, je voudrais vous rappeler que nous traitons les régularisations d'autorisations de programme. Nous ne retirons pas de l'argent, simplement nous n'avons pas de dossiers prévus et nous ajustons les crédits de façon à ce qu'il n'y ait pas d'effets d'annonce et des reports de crédits d'autorisations de programme sans arrêt. Monsieur Mallot.

M. MALLOT : Nous avons clarifié les choses en Première Commission, et je crois que tout le monde a bien compris qu'il s'agit de régulariser les autorisations de programme des années passées ou de l'année en cours. Naturellement le PMPOA continue et naturellement les autorisations de programmes nécessaires seront soumises à votre vote dans le budget 2006.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de passer au vote : y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Le rapport n° 4 est adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant à l'enseignement : politique de la jeunesse, enseignement secondaire.

<p>RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION présidée par Mme Arlette ARNAUD-LANDAU</p>
--

RETRAIT D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Rapport n° 5 présenté par M. Alain Bussière

M. BUSSIÈRE : Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport n° 5, page 138, a une vocation essentiellement comptable, mais utile pour rendre visible l'état de nos engagements en autorisations de programme. Retrait de 6.015.041,45 euros avec en particulier un retrait important d'autorisations de programme pour la rénovation de la cité scolaire d'Yzeure qui avaient été programmées par précaution, compte-tenu des incertitudes architecturales sur ce projet. Il s'agit de 6 millions d'euros qui n'ont pas été utilisés. Ce rapport a fait l'objet d'une approbation unanime de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des interventions ? Nous passons au vote : y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Le rapport n° 5 est adopté à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT DES LYCÉES ET LYCÉES PROFESSIONNELS
CONCESSIONS DE LOGEMENT

Rapport n° 6 présenté par M. Alain Bussière

M. BUSSIÈRE : Rapport n° 6, page 139 : concessions de logement. Il s'agit d'harmoniser les prestations, afin qu'elles soient identiques selon les catégories utilisant les logements et également de mettre en place une harmonisation entre la Région et les Départements. Ce rapport a également fait l'objet d'une approbation unanime de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des interventions ? Nous passons au vote : y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Le rapport n° 6 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

FONCTIONNEMENT DES LYCÉES PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION
AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Rapport n° 7 présenté par M. Alain Bussière

M. BUSSIÈRE : Rapport n° 7, page 141 : dotations de fonctionnement pour les lycées privés sous contrat d'association avec le Ministère de l'Éducation Nationale. Nous affectons 2.221.100 euros aux établissements privés sous modalité habituelle, à savoir 90 % de la dotation, en attente des informations définitives et validées concernant les effectifs. Ce rapport a fait l'objet d'une approbation unanime.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des interventions, mes chers collègues ? Y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Le rapport n° 7 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

L'ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE

Rapport n° 8 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU : Monsieur le Président, je vous remercie et je vais aborder le rapport n° 8, page 145 : l'École de la deuxième chance. Je crois qu'il est bon de vous donner d'autres informations puisque, lors du vote du budget primitif, nous avons parlé de notre volonté de créer cette école qui, petit à petit a évolué, même si nous sommes restés sur un projet d'association régionale, loi 1901.

Je rappelle que l'École de la deuxième chance vise à promouvoir un programme d'éducation et de formation pour les jeunes adultes de dix-huit à trente ans, non pas issus

de milieux défavorisés, car pour moi, on peut être en difficulté en n'étant pas issus de milieux défavorisés. Ces jeunes sont sans diplôme et sans qualification, ils ont de réelles difficultés d'insertion pour lesquelles il n'existe pas d'autre dispositif qui permette l'accès à la formation et à l'emploi.

Nous avons eu plusieurs réunions entre les membres de la commission et les différents partenaires : professionnels de la formation, le Rectorat, des représentants des instances consulaires. Une École de la deuxième chance ne pourra réussir que, si nous savons fédérer tous les acteurs de la formation et tout le monde économique – ce que je pense que nous avons su faire au moment de cette préparation. Petit à petit, le projet a évolué en bien parce que, au début nous avons le projet d'installer l'École de la deuxième chance sur Clermont-Ferrand et nous avons évolué en envisageant de créer une École de la deuxième chance « hors murs » avec des plates-formes départementales : une installation de l'École de la deuxième chance à Clermont-Ferrand, à Moulins – où elle existe déjà –, à Aurillac et au Puy-en-Velay. Sa forme sera une association régionale loi 1901 dont les statuts ne sont pas complètement terminés. Nous avons une autre réunion lundi 28 novembre 2005 avec les différents partenaires, et je vous demande de donner pouvoir à la Commission permanente pour confirmer cette adhésion, puisque nous souhaitons que le Conseil régional adhère à cette association. Pour l'heure, il est mentionné qu'il y aura un représentant de la Région. En fait, dans la construction des statuts, il y aura plusieurs représentants de la Région.

Je vous demande de confirmer notre adhésion à cette association régionale et de pouvoir travailler sur ses statuts.

M. LE PRÉSIDENT : Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Madame Demure, vous avez la parole.

Mme DEMURE : Le projet de l'École de la deuxième chance nous a posé un certain nombre de problèmes. Le premier est résolu : c'était le terme : « jeunes issus des milieux défavorisés » qui excluait du dispositif un grand nombre de jeunes. C'était un paradoxe pour un organisme qui a pour but justement de lutter contre l'exclusion. Nous notons avec satisfaction qu'hier la commission a accordé une deuxième chance à tous les jeunes en échec scolaire, non seulement en raison de leurs origines, mais également pour des raisons de santé importantes, pour cause d'événements familiaux graves, ou simplement à ceux qui, à l'adolescence, n'avaient pas d'attirance pour les études, mais souhaitaient, maturité aidant, les reprendre.

Deuxième problème que nous pose ce rapport sur l'École de la deuxième chance : le siège des plates-formes départementales qui sont situées à Aurillac, Clermont-Ferrand, Le Puy-en-Velay, Moulins. Pourquoi seulement les préfectures seraient a priori les localisations idéales de ces plates-formes ? La vocation de l'École de la deuxième chance est d'assurer l'insertion professionnelle et donc l'accès à l'emploi, et il nous paraîtrait plus pertinent d'encourager une répartition de ces écoles par bassin d'emploi et ce, dans un souci à la fois d'aménagement de notre territoire et d'adéquation avec les besoins économiques.

Troisième point : l'organisation retenue est la création d'une association régionale. Là encore, nous nous posons la question de savoir si c'est véritablement la solution la plus efficace. Elle ne semble pas en tout cas la plus rapide, puisque cela fait deux ans que nous

ne sommes toujours pas en mesure d'avoir les statuts définitifs de cette association dont la mission est purement administrative et financière. Cette mission aurait pu être parfaitement assurée par le Conseil régional lui-même. À titre d'exemple : l'École de la deuxième chance déjà implantée à Moulins, à laquelle notre collectivité avait apporté son soutien, dès le début et sans qu'il soit besoin d'attendre deux ans. Je pense que nous aurions pu, sans créer d'association, procéder directement par appel d'offres pour sélectionner les organismes locaux d'accueil de l'École de la deuxième chance.

Dernier point qui nous pose problème : c'est le fait qu'on nous demande d'adhérer à une association qui n'existe pas encore, puisque nous n'avons pas les statuts. Qu'ils n'aient pas été prêts au moment où le rapport a été rédigé, d'accord ! Il est question de les présenter à la Commission permanente du 12 décembre. La production des rapports de cette Commission permanente a commencé lundi 21 novembre avec un envoi aux élus le 30. Nous nous demandons si les statuts définitifs sont prêts et s'ils le sont, nous aurions pu déjà les avoir, et s'ils ne sont pas prêts, cela nous pose quelques problèmes et nous nous étonnons du manque d'empressement à faire aboutir ce dossier qui cadre mal avec la volonté affichée de ne pas retarder la création de l'École.

Dans les deux cas, ou les statuts sont prêts ou ils ne le sont pas, et il nous semble que ce dossier a été géré de manière quelque peu aléatoire et approximative.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de ne pas prendre part au vote.

M. LE PRÉSIDENT : Mme Arnaud-Landau.

Mme ARNAUD-LANDAU : Je voudrais déjà rassurer Madame Demure car rien n'a changé sur le concept de l'École de la deuxième chance entre hier et aujourd'hui. Et surtout pas parce que nous avons changé les termes « jeunes en difficulté ». Il y a un concept de l'École de la deuxième chance. Ce n'est pas parce que nous changeons de vocabulaire, à juste titre d'ailleurs, que le concept a changé en vingt-quatre heures. Mais je suis très étonnée, car nous avons travaillé avec les membres de la Deuxième Commission et nous n'avons pas eu d'abstention sur l'École de la deuxième chance, lorsque je vous ai présenté en janvier le projet d'une association régionale. Vous avez adhéré sur ce projet plutôt que sur celui d'une gestion par la Région.

Encore une fois, nous voulons réussir cette École de la deuxième chance, et nous profitons de l'expérience des autres Régions qui l'ont mis en application, indifféremment selon les deux possibilités de gestion, la gestion sous forme d'association permettant de fédérer tous les partenaires. Hier, vous nous avez dit trouver intéressant de dynamiser tous les partenaires et notamment le monde socio-économique. C'est notre volonté très forte et pour la plate-forme de Clermont, nous avons l'intention, avec l'accord du Directeur de l'École supérieure de commerce, de l'installer en son sein. Cela permettrait de montrer l'importance de cette École de la deuxième chance. Notre projet avance au fur et à mesure avec les membres...

Intervention d'un Conseiller régional hors micro.

M. LE PRÉSIDENT : S'il vous plaît, laissez finir Madame Arnaud-Landau.

Mme ARNAUD-LANDAU : Je suis désolée que les membres siégeant à la commission ne vous aient pas informé au fur et à mesure des travaux, car nous avons avancé au fur et à mesure avec les différents partenaires. Nous avons eu un nombre important de réunions. Nous avons avancé aussi avec le Rectorat. Nous avons parlé d'équilibre sur le territoire et vous pourriez vous poser la question également pour le CFA de Moulins car l'École de la deuxième chance se trouve sur le secteur du CFA de Moulins. Si nous avons fait des appels d'offres, cela ne veut pas dire que le CFA de Moulins aurait pu répondre à l'installation de cette École de la deuxième chance. Nous nous sommes appuyés aussi sur l'École de la deuxième chance de Moulins et nous l'avons intégrée dans le concept. Je suis très étonnée que Madame Demure et Madame Blazy tiennent de tels propos concernant les appels d'offres car cela veut dire que vous excluez également l'École de Moulins. Dans un appel d'offres, on ne privilégie personne. Nous préférons fédérer les différents partenaires, il doit y avoir un équilibre. Si vous avez des plates-formes avec des partenaires économiques, vous devez aussi avoir des plates-formes appuyées sur les GRETA. Le Conseil régional veillera à cet équilibre pour fédérer tous les partenaires.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je vous propose que nous passions au vote. Monsieur Aulagnier.

M. AULAGNIER : Je vous demande la parole car c'est un sujet suffisamment important et intéressant pour qu'on y consacre une minute de plus. Deux observations : je voudrais savoir si l'association jouera le rôle de pédagogue, est-ce qu'elle sera centre de formation ou sera-t-elle simplement une organisation coordonnatrice ?

Mme ARNAUD-LANDAU : L'association aura un conseil d'administration dans lequel siègeront tous les partenaires financiers. Jusqu'à présent nous étions partis du concept d'une école à Clermont et nous avons rencontré un représentant du Conseil général, de la Communauté d'agglomération et de la ville de Clermont-Ferrand. Maintenant que nous avons décidé d'installer les différentes plates-formes dans chaque département, nous allons faire appel aux différents Conseils généraux, de même qu'aux Communautés d'agglomération, sachant qu'il y a des PLI dans les Communautés d'agglomération qui doivent être intéressés par le concept de l'École de la deuxième chance. Cela veut dire que tous les financeurs auront un droit d'entrée dans le conseil d'administration qui recrutera un directeur chargé de mettre en place, avec égalité sur tout le territoire, le concept de l'École de la deuxième chance. En parallèle, nous allons créer un conseil pédagogique dont le président sera chargé de travailler en tant que centre de ressources, de réfléchir à des innovations pédagogiques et en parallèle nous trouverons également des partenaires du domaine de la formation. Tout ceci permet de fédérer les partenaires.

M. AULAGNIER : Est-ce que l'association sera, elle, instrument pédagogique ? Est-ce que l'association organisera elle-même des formations ?

Réponse négative de la part de Madame Arnaud-Landau.

M. AULAGNIER : Vous vous appuyez donc sur d'autres fournisseurs, d'autres établissements pour assurer les formations.

Mme ARNAUD-LANDAU : Nous ne sommes pas en train de créer un organisme de formation. Ce sera une association régionale qui devra s'appuyer sur des plates-formes,

sur des organismes de formation qui répondra à un appel d'offres dans le concept de l'École de la deuxième chance.

M. AULAGNIER : Quand vous parlez de l'École de la deuxième chance, vous laissez le sentiment qu'on crée une nouvelle institution. Or, votre ambition est totalement légitime et nous la partageons totalement. Toutefois, je dis qu'il y a une légère ambiguïté et c'est pourquoi je vous pose la question. Nous prenons acte de vos réponses.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose que nous passions au vote : y a-t-il des abstentions, des votes contre ? J'ai bien noté que le groupe UPA ne participe pas au vote.

Le rapport n° 8 est adopté : vote pour des groupes Socialiste, Communiste et Républicain, et Vert. Le groupe Union Pour l'Auvergne ne participe pas au vote.

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au rapport suivant : GIP Auvergne, formation et insertion professionnelle. Madame Arnaud-Landau, vous avez la parole.

LE GIP AUVERGNE FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Rapport n° 9 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU : Il s'agit du rapport n° 9, page 148. L'Éducation nationale a souhaité créer dans chaque Académie un outil de gestion dans le champ de la formation continue et professionnelle : le Groupement d'Intérêt Public, en partenariat avec les représentants du monde économique. Il permet d'apporter souplesse, rapidité et transparence. Pourquoi cette volonté d'adhésion du Conseil régional au GIP ?

La Région Auvergne est fortement impliquée dans le groupement international. Jean-Claude Mairal a travaillé sur le projet de créer une structure qui permet de répondre à des appels d'offres internationaux, dans des domaines de compétences préalablement définis telle que l'éducation, la formation, l'environnement, la mécanique, le tourisme, la santé, l'agriculture, et le GIP Auvergne est chargé de mettre le système en place et de l'animer.

D'autre part, la Région Auvergne souhaite présenter aux jeunes auvergnats, en particulier par la voie de l'apprentissage, une offre de formation professionnelle de qualité et c'est avec cette volonté que nous avons accepté l'ouverture d'un CFA public de l'Éducation nationale, afin d'accueillir des apprentis dans des lycées professionnels sur leur poste de compétence, en complémentarité, et non pas en opposition, avec l'offre de formation qui existe dans les CFA actuels et les lycées professionnels. Le Rectorat s'est engagé à assurer la gestion de ce dossier avec la plus grande transparence. Notre désir d'adhérer au GIP est justement de pouvoir être acteur et avoir aussi un droit de contrôle dans cette gestion.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Blazy, vous avez la parole.

Mme BLAZY : Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous nous posons beaucoup de questions et nous nous demandons vraiment ce que nous allons faire là-dedans ! Nous ne voyons pas l'intérêt pour la Région d'adhérer à cette structure. Pourtant, nous avons

une liste impressionnante de buts, de vocations, de missions du GIP dont peut-être, si vous permettez, le plus savoureux : renforcer l'interaction entre le Rectorat et l'Académie. Nous ne doutons pas que le Recteur ait besoin d'une structure pour interagir avec lui-même... Avons-nous besoin de ce GIP pour confronter les stratégies académiques et régionales ? Nous ne le pensons pas. Il existe déjà suffisamment de commissions ou comités où nous siégeons au côté du Rectorat, là où cela peut être fait.

Avons-nous besoin d'adhérer au GIP pour mettre en place un CFA public ? Nous ne le pensons pas non plus.

Les CFA sont généralement gérés par des associations loi 1901 dont la Région n'est pas elle-même adhérente. Dans le communiqué du Rectorat annonçant l'inauguration du GIP en 2003, nous pouvons lire : « Le GIP assurera la gestion financière des services académiques oeuvrant dans les domaines de la formation professionnelle, insertion etc. » Est-ce donc notre rôle de participer à la gestion financière d'un service académique quel qu'il soit ? Certainement pas. Madame la Présidente de la Deuxième Commission nous a avoué hier que le but était de contrôler le CFA public. Si c'est un contrôle financier, il y a d'autres moyens que d'entrer dans « cette usine à gaz » qu'est un GIP. S'il s'agit d'un contrôle pédagogique, nous y voyons une ingérence dangereuse dans l'activité des équipes éducatives.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, la parole est à Monsieur Mairal.

M. MAIRAL : Ce rapport concerne une partie de notre partenariat avec le GIP Auvergne, qui est la mise en place d'une plate-forme pour répondre aux appels d'offres internationaux : c'est-à-dire participer, au côté du Ministère des Affaires étrangères, du Ministère de l'Économie et des Finances, et répondre à des appels d'offres émanant de l'Union européenne, de la Banque Mondiale, de la Banque Asiatique de Développement. Ce qui permettra à un certain nombre d'experts auvergnats, travaillant dans différents domaines de pouvoir travailler à l'international et de pouvoir faire rayonner la Région Auvergne, c'est-à-dire ouvrir encore plus notre Région sur un certain nombre de territoires internationaux.

Je pourrais vous lire un certain nombre de courriers provenant de différents ministères – car nous avons des partenariats avec « France Coopération Internationale » – et je rencontre dans quelques jours le Directeur de l'ADEF – qui est le GIP du Ministère de l'Économie et des Finances – qui constatant que la Région Auvergne est la première Région à s'investir dans ce type de démarches avec le GIP, souhaite développer ce type d'initiatives dans d'autres Régions françaises.

Quand on sait que le GIP a par ailleurs des partenariats avec une vingtaine de pays européens au niveau éducatif, je pense que nous avons tout intérêt à être partenaires du GIP et à mutualiser nos interventions.

Dans nombre de domaines, il y a trop d'atomisation, d'opposition, voire de concurrence pour ne pas essayer de créer les conditions nécessaires pour que l'ensemble des partenaires travaille ensemble.

En Auvergne, nous avons beaucoup d'ambition mais nous sommes une petite Région. Nous avons tout intérêt à aller dans cette démarche et je me félicite que le Conseil régional adhère au GIP du Rectorat.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres interventions ? Nous passons au vote : y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Le rapport n° 9 est adopté : vote contre du groupe Union Pour l'Auvergne.

CRÉATION D'UN CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
CRÉATION D'UN CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS
PUBLIC DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Rapport n° 10 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU : Monsieur le Président, dans le rapport n° 10, page 150, il s'agit de l'autorisation de création de deux CFA :

- un CFA de l'enseignement supérieur que nous dénommerons IRIS SUP et,
- un CFA public de l'Éducation nationale dont nous venons de parler ci-avant.

Il y a eu un vote unanime au CCREFP sur la volonté de créer ces deux CFA.

Le CFA de l'enseignement supérieur proposera des formations diplômantes de l'enseignement supérieur par la voie de l'apprentissage. C'est un CFA « hors murs » qui aura pour organisme gestionnaire, l'ARPASEA, association régionale pour la promotion de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur en Auvergne, qui se substitue aux autres associations qui portaient les autres CFA (CS2A et CFA IRIS). Ce CFA d'enseignement supérieur correspond à la fusion des deux précédents et sera organisé en trois domaines : industrie, commerce/management, administration/finances.

L'aire de recrutement de ce CFA, IRIS SUP, est l'ensemble du territoire national.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Blazy.

Mme BLAZY : Une explication de vote : nous voterons pour ces deux créations de CFA qui vont dans le sens d'un développement de l'apprentissage, notre préoccupation à tous. Je ferai deux remarques :

- Au sujet du CFA de l'enseignement supérieur : nous notons avec satisfaction que chaque établissement conservera une autonomie financière et pédagogique.
- Au sujet du CFA public : il faudra veiller à ce que notre aide de fonctionnement ne finance bien que le coût engendré par l'apprentissage. Le CFA public ne doit pas être un moyen détourné de faire payer par notre collectivité les salaires des personnels relevant de l'Éducation nationale.

Mme ARNAUD-LANDAU : Monsieur le Président, je voudrais répondre à Madame Blazy que justement le fait d'adhérer au GIP nous permettra aussi d'avoir une réflexion car il va être l'organisme gestionnaire du CFA public. Je voudrais que vous soyez cohérente car l'adhésion souhaitée l'est justement pour avoir ce contrôle. La Région a la compétence pour équilibrer le fonctionnement des CFA et nous souhaitons être vigilants par rapport à ce fait.

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au vote : y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Le rapport n° 12 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant : enseignement supérieur, la parole est à Monsieur Bussière.

AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE NATIONALE D'INGÉNIEURS DES TRAVAUX AGRICOLES
CRÉATION DU DÉPARTEMENT « SRC » DE L'IUT DU PUY-EN-VELAY
RESTRUCTURATION DE L'IUFM DE CLERMONT-FERRAND

Rapport n° 11 présenté par M. Alain Bussière

M. BUSSIÈRE : Le rapport n° 11, page 155, concerne en réalité 3 types d'intervention :

- Tout d'abord l'intervention à l'ÉNITA : opération qui s'est bien déroulée cette année, pour laquelle il convient d'inscrire 164.000 euros en crédits de paiement.
- La deuxième opération concerne le département « SRC » de l'IUT du Puy-en-Velay où le maître d'ouvrage, le Conseil général nous a fait savoir qu'il y avait une enveloppe supplémentaire à payer et nous avons accepté d'abonder la somme initiale de 94.500 euros, ce qui traduit bien notre soutien à l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire auvergnat.
- Enfin, le dernier point concerne l'IUFM dont le dossier est parfaitement maîtrisé par le Conseil général du Puy-de-Dôme, maître d'ouvrage. Les travaux avancent dans une enveloppe budgétaire totalement maîtrisée.

Ce rapport, globalement, a fait l'objet d'une approbation unanime de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'intervention ? Je vous propose de passer au vote : y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Le rapport n° 11 est adopté à l'unanimité.

Nous avons les mesures d'accompagnement en rapport complémentaire, pour terminer avec la commission. Madame Arnaud-Landau, vous avez la parole.

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT
FINANCEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES

Rapport complémentaire présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU : Ce rapport autorise simplement de procéder aux virements nécessaires pour avoir les crédits au titre de la formation continue, car nous avons des stages qui se poursuivent en 2006 et nécessitent des crédits pour permettre la rémunération des stagiaires.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des interventions ? Nous passons au vote : y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Le rapport complémentaire est adopté à l'unanimité.

Monsieur Souchon nous représentant à une manifestation, je vous propose que les rapports de la Troisième Commission soient reportés à cet après-midi et nous passons à la protection de l'environnement et les énergies. Monsieur Gueydon, vous avez la parole.

<p>RAPPORTS DE LA QUATRIÈME COMMISSION présidée par M. Yves GUEYDON</p>

SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN DE LA RÉGION AUVERGNE

Rapport n° 14 présenté par M. Yves Gueydon

M. GUEYDON : Le rapport n° 14, page 176, concerne le schéma éolien. Pour l'instant, l'étude du schéma est ajournée et reportée à la session budgétaire du mois de janvier comme vous l'avez très bien dit, Monsieur le Président, en début de séance.

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons tout de suite au rapport n° 15.

Le schéma régional éolien de la Région Auvergne est reporté à la session budgétaire.

ACTIONS TRANSVERSALES ET AUTRES ACTIONS
ACTIONS EN MATIÈRE DE DÉCHETS
POLITIQUE DE L'EAU
PATRIMOINE NATUREL
ENVIRONNEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Rapport n° 15 présenté par M. Yves Gueydon

M. GUEYDON : Le rapport n° 15, page 191, demande le retrait d'un montant budgétaire en autorisations de programme concernant différentes lignes budgétaires dont la liste figure page 192.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des interventions ? Nous passons au vote : y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Le rapport n° 15 est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Communications et transports : la parole est à Monsieur Jacques-Bernard Magner.

EXPLOITATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS D'INTÉRÊT RÉGIONAL

Rapport n° 16 présenté par M. Jacques-Bernard Magner

M. MAGNER : Dans le rapport n° 16, page 194, il s'agit simplement de retirer 1,5 million d'euros de crédits de paiement. Cet écart de crédits est dû à une surestimation, par la SNCF, de l'augmentation de la redevance, ce qui nous permet de verser cette somme excédentaire et non nécessaire dans le budget 2005.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des interventions ? Nous passons au vote : y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Le rapport n° 16 est adopté à l'unanimité.

Nous passons à la culture et à la vie associative. Madame Henri-Martin, vous avez la parole.

RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION

présidée par Mme Catherine HENRI-MARTIN

Mme HENRI-MARTIN : Monsieur le Président, avant d'aborder les rapports, je voudrais attirer votre attention et celle de mes collègues sur l'inquiétude concernant les crédits d'État dans le domaine culturel. Dans le budget 2006, nous parlons d'une augmentation du budget national au niveau de la culture, mais c'est une véritable « poudre aux yeux » puisqu'on s'aperçoit que l'augmentation des crédits va essentiellement à de grands projets nationaux dans la région parisienne. Or, en région, il en est tout autre et je voudrais citer quelques exemples que je viens d'apprendre depuis quelques semaines concernant les diminutions de crédits d'État.

En quelques mois, nous avons appris que les crédits engagés depuis 2004 pour la réhabilitation du théâtre des Ilets à Montluçon, représentant 40 % des investissements n'étaient pas disponibles, ni même ne seront disponibles en 2006, alors que les appels d'offres sont déjà lancés.

Pour le Musée de la Dentelle à Retournac, nous nous apercevons que, par un tour de passe-passe, les crédits d'État ont été remplacés par des crédits Massif. Le fonds régional d'acquisition des musées a été diminué de 50 %. Quant au FRAC, la part de subvention d'État consacrée aux acquisitions vient de se voir amputée de 47 %, alors même que les œuvres ont été achetées, après accord du conseil d'administration du FRAC auquel participait bien évidemment la DRAC et le DRAC.

Je rappellerai aussi les retards pris dans les projets patrimoniaux. Nous voyons même des associations, pour lesquelles l'aide de la DRAC est contractualisée sur trois ans, apprendre en cette fin d'année que leur subvention 2005 ne sera pas à la hauteur prévue dans la convention. Nous savons quelle est l'importance, Monsieur le Président, de l'offre culturelle pour le développement durable de notre territoire et l'accueil de nouvelles populations. Aussi, je souhaite une mobilisation de nous tous pour défendre notre patrimoine et nos acteurs culturels dans notre région.

Maintenant, je vais aborder les rapports.

CULTURE
DOMAINE ROYAL DE RANDAN

Rapport n° 17 présenté par Mme Catherine Henri-Martin

Mme HENRI-MARTIN : Le rapport n° 17, page 197, est dans notre stricte volonté de transparence budgétaire, avec des diminutions d'autorisations de programme, des diminutions de crédits de paiement et une augmentation de crédits de paiement. Avant d'entrer dans le détail des chiffres, je voudrais répondre à Monsieur Proriot qui s'étonnait de la diminution des crédits concernant le Domaine royal de Randan. Je voudrais rappeler que nous essayons de rattraper le retard pris par l'ancienne majorité, puisque seuls jusqu'à présent les travaux à maîtrise d'ouvrage État ont été engagés.

Quelques mois après notre arrivée à la majorité du Conseil régional, nous avons lancé les études obligatoires avant de passer à la phase des travaux. Ces études ont été lancées, il y a plus d'un an et sont en deux phases : une étude préalable d'une durée minimum de six mois, ensuite nous avons besoin d'un programme architectural et technique qui dure également six mois.

Donc, effectivement, en 2005, les études ont été lancées mais nous n'avons pas pu commencer les travaux comme nous le souhaitions. Les travaux d'entretien ont été faits. Il faut rappeler également notre souhait de voir le Domaine de Randan vivre. Nous avons aidé à la création d'une association des amis de Randan et je n'ai pas vu beaucoup de nos collègues de l'opposition adhérer à cette association. Je suis étonnée d'entendre Monsieur Proriot s'inquiéter du peu de soutien que l'on apporterait au Domaine royal de Randan dans la mesure où nous ne pouvons pas être pris en défaut sur ce sujet.

Brouhaha au sein de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, j'aimerais bien que nous respections les règles d'une Assemblée qui consistent à s'adresser à l'Assemblée, mais pas nominalement à l'un ou l'autre d'entre nous. Continuez, s'il vous plaît, Madame Henri-Martin.

Mme HENRI-MARTIN : Je vous propose de procéder au retrait des autorisations de programme précisées dans le rapport, d'un montant global de 8.269.640,21 euros dans le cadre de la décision modificative n° 2, ensuite à une diminution de crédits de paiement de 1.280.000 euros sur le Domaine royal de Randan et à des augmentations de crédits de paiement de :

- 100.000 euros en faveur de la mise en valeur des sanctuaires romans d'Auvergne,
- 280.000 euros en faveur du patrimoine architectural,
- 50.000 euros en faveur du patrimoine muséographique,
- 150.000 euros en faveur de l'aménagement des lieux scéniques,
- 150.000 euros en faveur des festivals emblématiques.

Je vous propose de donner délégation à la Commission permanente pour l'attribution des crédits relatifs à ces divers programmes et d'autoriser les virements de crédits entre ces différents programmes et actions.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des interventions ? Madame Courtille.

Mme COURTILLÉ : Nous comprenons très bien qu'il y ait du retard dans les études techniques et que cela perturbe vos projets pour le Domaine de Randan, mais finalement nous aimerions savoir quand même ce que sont les projets, en dehors de la stricte restauration des bâtiments qui se trouvent donc en panne à cause de ce retard ? Quel est votre véritable projet pour ce domaine ? Nous avons compris que ces ajustements sur la culture font le bonheur de Madame Audois et du sport en Auvergne. Nous aimerions également savoir ce que devient la Halle aux Blés, en principe dévolue au FRAC, dont nous n'entendons plus parler.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Henri-Martin, pouvez-vous répondre ?

Mme HENRI-MARTIN : En ce qui concerne la Halle aux Blés, les études sont également lancées et le dossier suit son cours. En ce qui concerne le Domaine royal de Randan, nous sommes dans une phase transitoire et aucune décision définitive ne peut être prise sur l'affectation du Domaine, tant que les études ne sont pas terminées. Nous faisons vivre le Domaine et la fréquentation s'est encore améliorée en 2005. Nous savons que nous n'aurons probablement pas les moyens d'avoir un projet trop ambitieux pour notre région. Nous pouvons le regretter, mais malheureusement la situation financière est telle que nous faisons vivre le domaine, nous le faisons aimer au maximum, et nous travaillons à le mettre en valeur.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des interventions ? Je vous propose de passer au vote : y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Le rapport n° 17 est adopté à l'unanimité.

LES EMPLOIS-TREMPAINS

Rapport n° 18 présenté par Mme Catherine Henri-Martin

Mme HENRI-MARTIN : Dans le rapport n° 18, page 200, il s'agit d'ouvrir la possibilité d'emplois-tremplins aux Sociétés coopératives d'intérêt collectif et aux Sociétés coopératives ouvrières de production. Il nous paraissait important que ces deux formes d'économie soient prises en compte dans le cadre des emplois-tremplins d'autant plus que ces sociétés sortent souvent du domaine associatif et ont fait l'effort de se constituer pour s'implanter davantage dans le domaine économique.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Nous passons au vote : y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Le rapport n° 18 est adopté à l'unanimité.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS CLUBS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU FORMATION SPORTIVE ET TECHNIQUE

Rapport n° 19 présenté par Mme Anna Auboïs

M. LE PRÉSIDENT : Madame Auboïs, vous avez la parole.

Mme AUBOÏS : Sur le rapport n° 19, page 203, relatif au sport, ce sont essentiellement des ajustements de crédits de paiement en raison d'autorisations de programme précédentes ou de conventions triennales signées il y a près de trois ans. Sur les équipements sportifs, il s'agit d'assurer le paiement des autorisations de programme et sur les clubs sportifs de haut niveau, c'est un ajustement qui va permettre d'honorer les conventions triennales telles qu'elles avaient été signées en 2003.

La diminution de crédits de paiement sur la formation sportive et technique vient du fait que nous avons réussi à financer tous les pôles Espoir et le pôle France, ainsi que la formation spécifique mise en place par le CROS et qu'il reste un peu d'argent.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des interventions ? Monsieur Dubourgnoix.

M. DUBOURGNOUX : Nous demandons un vote séparé tout simplement parce que nous souhaitons nous abstenir sur les clubs sportifs de haut niveau, dans la continuité de nos votes précédents.

Le Président commence les opérations de vote mais demande de parole de Madame Sikora.

Mme SIKORA : L'ASM est une équipe de renommée nationale et même mondiale. Je ne comprends pas pourquoi le Parti Communiste dit non à une équipe...

M. LE PRÉSIDENT : Madame Sikora, chaque groupe est libre de s'exprimer. Il y a de nombreux sujets sur lesquels je ne comprends pas que vous n'ayez pas voté non plus, mais laissez-leur la responsabilité de leur vote !

Mme SIKORA : Je souhaiterais tout de même avoir leur explication de vote en ce qui concerne l'ASM.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Dubourgnoix a rappelé qu'ils étaient sur une position constante qui avait été la leur lors du vote du budget primitif et qu'ils maintenaient leurs arguments, à savoir qu'ils trouvaient anormal de financer les équipes professionnelles de haut niveau. Le vote était commencé et je vous propose de le continuer.

Le rapport n° 19, hors la partie concernant l'augmentation de crédits de paiement pour les clubs sportifs de haut niveau est adopté à l'unanimité.

La partie du rapport n° 19 concernant l'augmentation des crédits de paiement pour les clubs sportifs de haut niveau est adoptée : vote pour des groupe Socialiste, Union Pour l'Auvergne à l'exception de Monsieur Aulagnier qui a voté contre, et de Messieurs Pommarel et Roucan du groupe Vert ; abstention du groupe Communiste et Républicain et de Madame Rouaire, Madame Mollon et Monsieur Gueydon du groupe Vert.

Le rapport n° 19 est adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons revenir cet après-midi à 14 heures 30. Nous avons une formalité administrative relativement longue, puisque nous avons trois commissions pour lesquelles nous devons voter à bulletins secrets. À défaut, il y a nullité de la procédure.

RAPPORTS DU PRÉSIDENT

REPRÉSENTATIONS

CRÉATION D'UNE COMMISSION SPÉCIFIQUE D'APPELS D'OFFRES POUR LES MARCHÉS DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

Rapport complémentaire

COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapport n° 1

COMMISSION SPÉCIALE « HÔTEL DE RÉGION »

Rapport n° 2

Rapports présentés par M. Pierre-Joël Bonté

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons un accord des Présidents de groupe pour que la proportionnelle soit intégralement respectée, ce qui fait qu'en réalité, nous n'avons qu'une seule liste pour chacune de ces commissions, comprenant un élu Socialiste, un élu Vert, un élu Communiste et Républicain et deux élus de l'Opposition régionale. C'est une proportionnelle plutôt favorable, mais peu importe. Pour garder la forme, je vous propose

que nous votions à bulletins secrets comme c'est prévu, mais avec un seul bulletin qui comprend les trois votes (pour les trois commissions). Après le vote, je vous propose de lever la séance et de nous retrouver à 14 heures 30. Nous allons procéder à l'appel. Mes chers collègues, n'oubliez pas les pouvoirs que vous avez ! Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette procédure de simplification ?

Pas d'opposition manifestée.

M. LE PRÉSIDENT : En conséquence, je vous rappelle que vous n'avez qu'un bulletin. C'est un vote à bulletins secrets.

Madame Rouaire demande la parole à propos de la Commission Spéciale « Hôtel de Région ».

Madame Rouaire.

Mme ROUAIRE : Je souhaiterais que la Commission Consultative « Développement Durable » soit associée à ce groupe de travail. Ceci est indépendant de l'élection mais que chacun note que la commission soit associée.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous confirme qu'il est pris acte que la Présidente de la Commission sera associée. L'objectif de cette commission, s'agissant d'un investissement important pour la Région, est d'assurer toutes les conditions de la transparence. C'est pour cela que j'ai souhaité que l'on mette en place cette commission. J'aurais d'ailleurs dû d'abord vous faire voter sur le principe de la commission, mais cela me paraissait tellement naturel. Ceci est pour assurer une vraie transparence sur ce dossier.

Puisqu'il faut donner l'exemple, la Présidente de la « Commission Environnement » veillera à ce qu'il s'agisse d'un bâtiment modèle, exemplaire en HQE, avec utilisation du bois, et que nous respectons les règles que nous essayons d'imposer ou de conseiller aux autres.

Le discours de politique générale étant un peu usant, mes chers collègues, je vous propose d'autoriser la création de la Commission spécifique d'appel d'offres pour les marchés de formations professionnelles continues. En effet, nous avons une Commission d'appel d'offres qui ne comporte aucun des membres concernés par la formation, ce qui est un peu délicat. Nous aurons donc deux commissions d'appel d'offres : celle que vous avez déjà désignée pour tous les appels d'offres régionaux concernant les fournitures, les bâtiments, etc. et la Commission spécifique d'appel d'offres pour les marchés de formations professionnelles continues dont la liste des membres vous est soumise.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Le principe de la création de la commission est adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons pouvoir voter, Monsieur Mallot, remplissez votre office.

Donc, à l'appel de votre nom, vous venez déposer votre bulletin dans l'urne et vous signez la liste d'émargement pour vous ou pour le pouvoir que vous détenez.

M. MALLOT : Je vous remercie de me donner le micro et je vais commencer l'appel du nom de chacun d'entre vous par ordre alphabétique de sorte que vous puissiez venir voter les uns après les autres.

Monsieur Mallot procède à l'appel des 47 Conseillers régionaux.

M. LE PRÉSIDENT : Je demande au groupe UPA et à l'Intergroupe majoritaire de désigner chacun un scrutateur.

Madame Blazy et Monsieur Chapaveire sont désignés.

Mes chers collègues, je vous propose de faire confiance à nos deux collègues qui vont faire le dépouillement. Nous levons la séance et les résultats attendus seront communiqués à 14 heures 30.

Interruption de séance de 12 heures 30 à 14 heures 30.

M. LE PRÉSIDENT : Nous reprenons nos travaux et je vous communique le résultat du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 47.
- Nombre de suffrages exprimés : 45 pour les listes présentées pour chacune des commissions : Commission spécifique d'appels d'offres pour les marchés de formations professionnelles continues, Commission de délégation de service public, Commission spéciale « Hôtel de Région ».
- Nombre de bulletins nuls : 2 bulletins rayés.

Les Conseillers régionaux désignés sont les suivants :

Commission spécifique d'appel d'offres pour les marchés de formations professionnelles continues :

Titulaires :

Madame Françoise Nouhen

Madame Pascale Semet

Madame Nicole Rouaire

Madame Anne Courtillé

Madame Élisabeth Montfort

Suppléants :

Madame Anna Auboïs

Monsieur Éric Dubourgoux

Madame Agnès Mollon

Madame Françoise Blazy

Madame Marie-Agnès Petit

Commission de délégation de service public :

Titulaires :

Madame Élisabeth Thévenon-Durant

Monsieur Éric Dubourgoux

Monsieur Pierre Pommarel

Madame Élisabeth Montfort

Monsieur Alain Mercier

Suppléants :

Monsieur Jean-Michel Guerre

Monsieur Luc Bourdige

Monsieur Yves Gueydon

Madame Anne Courtillé

Monsieur Jean Aulagnier

Commission spéciale « Hôtel de Région » :

Titulaires :

Madame Catherine Henri-Martin

Madame Yvette Mercier

Madame Agnès Mollon

Monsieur Jean Proriol

Madame Anne Courtille

La procédure est respectée et je félicite nos collègues pour la confiance que l'Assemblée leur accorde. La parole est à René Souchon.

PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2005

RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION

présidée par M. René SOUCHON

AGENCE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DE L'Auvergne
(ARDTA)

Rapport n° 12 présenté par M. René Souchon

M. SOUCHON : Je vous remercie, Monsieur le Président. Il s'agit du rapport n° 12, page 161, qui concerne la création de l'Agence régionale de développement des territoires de l'Auvergne dont nous avons souvent parlé. C'est l'aboutissement d'un long processus de concertation, de négociation avec l'ARPA, avec laquelle nous sommes arrivés à un accord tout à fait satisfaisant.

L'ARPA se met en « extinction » avant de s'éteindre définitivement lorsqu'elle le décidera. L'Agence régionale de développement des territoires de l'Auvergne a vocation à développer un certain nombre de missions qui étaient accomplies jusqu'à présent par l'ARPA ainsi qu'un certain nombre d'autres. Un accord est intervenu également avec les Présidents de Conseils généraux sur les principes. Je vous rappelle que cette agence dont le Conseil économique et social se félicite de la création va s'articuler en termes de missions sur trois priorités, trois objectifs :

- Un observatoire du développement territorial basé sur un système d'informations géographiques mutualisées, c'est là tout son intérêt. Que la totalité des territoires, des Communautés de communes, des acteurs puissent accéder à toutes les données qui seront sur cet observatoire.

- Un développement d'une ingénierie du développement qui prendra diverses formes, notamment celles de la formation des agents de développement mais également un appui à l'ingénierie aux territoires.

- Un développement du programme d'accueil et de prospection des populations nouvelles, des nouveaux actifs dont le Président nous a parlé ce matin.

Cette agence doit devenir opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2006, sous réserve que tout le monde ait délibéré en ce sens. Trois Conseils généraux nous ont fait savoir qu'ils allaient délibérer dans le courant de la semaine prochaine (Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Allier). La date de la délibération du Conseil général du Cantal n'est pas connue à ce jour. Nous avons réuni, il y a trois jours, les membres fondateurs de droit pour préciser avec eux les derniers points du projet de statuts. Par rapport aux textes que vous avez, un certain nombre de modifications aux marges et de forme ont été opérées. Je les ai communiquées en commission. Si vous voulez, je peux les reprendre ici, mais je ne suis pas sûr que ce soit absolument nécessaire, sauf si quelqu'un le demande.

Voilà un outil dont se dote la Région, en partenariat avec les territoires, pour impulser encore la dynamique de développement des territoires.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Madame Petit, vous avez la parole.

Mme PETIT : Je ne reviendrai pas sur le principe du programme de l'accueil des nouveaux actifs en Auvergne, mais plutôt sur les statuts qu'on nous propose. Nous sommes d'accord, mais nous avons fait remarquer en commission que c'était un peu gênant d'avoir dans les membres de droit, l'association régionale des Pays d'Auvergne (ARPA) qui, dans quelques semaines, va être dissoute. D'ailleurs, des Présidents de Communautés de communes qui ont reçu un courrier leur demandant d'adhérer prochainement à cette association, se disent qu'aujourd'hui ils sont adhérents à l'ARPA et voyant que l'ARPA fait partie des membres de droit, se demandent s'il est nécessaire de rester à l'ARPA ou s'il faut adhérer à cette nouvelle association.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Souchon.

M. SOUCHON : Un courrier est mis à la signature du Président du Conseil régional et co-signé par Monsieur Barraux, Président de l'ARPA, destiné à tous les adhérents de l'ARPA pour les inviter à adhérer à la nouvelle association. Pourquoi l'ARPA est-elle membre de droit ? Je l'ai expliqué en commission : cela fait partie des processus de transition. Aujourd'hui, cette association n'est pas dissoute et il faut une assemblée générale extraordinaire pour le faire. L'expérience nous l'a appris : il ne faut pas brusquer les choses. Cela se fera tout naturellement et alors, nous adapterons les statuts. Il est important aujourd'hui de démontrer qu'il y a continuité sur une mission au moins entre l'ARPA et l'Agence régionale de développement des territoires. L'ambiguïté qui peut exister va être levée par ce courrier co-signé de Monsieur Barraux et du Président Bonté.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres interventions ? Nous passons au vote : y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Le rapport n° 12 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

ADHÉSION À L'UNADEL

Rapport n° 13 présenté par M. René Souchon

M. SOUCHON : Le rapport n° 13, page 172, est un dossier qui a attendu quelques mois et qui consiste à apporter notre adhésion à l'Union nationale des acteurs et des structures du développement local. C'est un réseau partenarial concernant le développement et qui est une organisation reconnue par le Gouvernement à travers le CIADT, notamment de septembre 2003, qui est membre du Comité national d'aménagement du territoire, membre du Comité national de suivi des pays, membre du Comité national de suivi de LEADER +. C'est donc, à notre sens, une structure utile. Nous avons pris l'engagement moral d'une adhésion en 2005, sous réserve de la délibération de l'assemblée. Je vous la présente un peu tardivement et je m'en excuse.

M. LE PRÉSIDENT : D'une manière plus générale, le Conseil régional adhère à un certain nombre d'associations, comités, organismes divers. J'ai demandé aux Vice-Présidents de préparer pour la fin 2006 un rapport indiquant ce que chacune de ces structures apporte au fonctionnement du Conseil régional, et je souhaite que nous nous prononcions en décembre 2006 sur le maintien ou non des adhésions. Par sympathie, nous adhérons à des associations ou autres qui nous paraissent intéressantes, mais nous ne sommes pas sûrs que tous ces comités généreux et faisant preuve de beaucoup d'imagination, notamment dans les courriers, les publications et les rapports, apportent réellement quelque chose au fonctionnement du Conseil régional. Nous serons donc amenés à nous prononcer en 2006 sur le renouvellement ou non en 2007 des adhésions à ces différents comités. Je sais que certains ont des passions, des amitiés, mais je crois qu'il faut que nous tranchions clairement le moment venu en toute sérénité, même si cela peut faire de la peine à tel ou tel. Madame Petit, puis Monsieur Aulagnier.

Mme PETIT : Monsieur le Président, nous entendons bien votre proposition. D'ailleurs, elle rejoint celle que nous avons émise lors de différentes décisions d'adhésion à telle ou telle structure. Nous en sommes heureux. Nous avons proposé en Troisième Commission – et avons été rejoints par un certain nombre de personnes – que l'adhésion à l'UNADEL soit effective à partir du 1^{er} janvier 2006.

M. LE PRÉSIDENT : Il y a un petit problème, c'est que nous avons travaillé avec eux pendant l'année 2005, même si je ne suis pas sûr de la pertinence de ce travail. Nous avons pris l'engagement moral de le faire, mais je vous propose lors de la réunion du débat d'orientations budgétaires de 2006, puisqu'il faudra en tenir compte dans le budget 2007, que nous nous reposions la question pour toutes les associations et les comités et syndicats auxquels nous sommes adhérents et qui n'apportent pas une pertinence à nos travaux. Pour 2005, il est difficile de revenir sur notre décision puisqu'il y a eu un travail et des déplacements effectués.

M. SOUCHON : L'association qui a travaillé avec nous a compté sur cette adhésion dans son bilan 2005. Leur dire aujourd'hui que nous n'adhérons pas pour 2005 alors que nous avons travaillé avec eux, pose un problème et je vous demande de le comprendre.

L'évaluation de toutes nos adhésions sera faite par ailleurs.

M. LE PRÉSIDENT : En 2006, ce sera un préalable à l'inscription et je vous demanderai un vote formel de façon à ce que, sur le budget 2007, nous fassions un choix. Il y a eu un enthousiasme bien compréhensible. Nous devons vérifier maintenant ce que chacune de ces structures peut nous apporter. Monsieur Aulagnier.

M. AULAGNIER : Nous comprenons ce qui a pu se passer. Toutefois nous voterons contre sur le plan des principes, sans être opposés à l'adhésion. Ce qui nous ennuie, c'est que dans votre proposition, vous nous demandez un vote immédiat pour 2005, puis pour 2006. J'aimerais que le débat ait lieu en début d'année 2006 pour vérifier la pertinence de notre adhésion. Sinon, vous allez nous refaire la même démarche en fin d'année 2006 pour nous faire voter pour l'année 2006. Est-ce que 2005 vaut pour 2006 ou est-ce qu'il faudra voter 2005 et 2006 ? Si 2005 vaut pour 2006, nous voulons bien le faire mais pas les deux réunions.

M. LE PRÉSIDENT : Cela voudrait dire que nous aurions une cotisation bi-annuelle...

M. AULAGNIER : Vous donnez tardivement une adhésion pour une année presque terminée. Nous comprenons et admettons l'erreur, mais il faut faire attention car...

Poursuite de l'intervention de Monsieur Aulagnier hors micro.

Simplement, ce que nous allons voter vaut pour 2006, mais allez-vous nous reproposez la même chose fin de l'année 2006 ?

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Monsieur Bacquet.

M. BACQUET : Monsieur le Président, je comprends très bien l'inquiétude de Monsieur Aulagnier. Je la comprends d'autant plus que nous sommes saisis tous les jours par nos concitoyens, quand on leur demande de payer la taxe d'habitation et en même temps la taxe sur l'audiovisuel, et qu'ils se rendent compte qu'ils ont payé deux fois cette année : une première fois en début d'année pour 2005 et une fois pour l'année d'après. Je comprends son inquiétude, c'est la même que celle des Français. Quand on paie cette année, on paie pour un an. Il n'est pas question de payer deux fois, à trois mois d'intervalle. Dans ce domaine-là, les choses sont très claires. Il ne faut pas qu'il y ait d'ambiguïté.

M. SOUCHON : De 2005 à 2006, il ne peut pas y avoir d'ambiguïté. Après, tout sera remis à plat.

M. LE PRÉSIDENT : Pour répondre clairement à la question de Jean Aulagnier, voter le rapport aujourd'hui veut dire ipso facto que nous inscrivons les mêmes crédits en 2006. L'adhésion est pour 2005 en régularisation, et pour 2006. Par contre, je vous demande que, sans état d'âme, nous fassions un bilan clair de toutes nos adhésions. Il y en a une à laquelle je tiens dont je suis le Vice-Président, c'est l'Association des Régions de France (ARF), mais je sais qu'à gauche, nous trouverons que c'est bien et à droite, pas forcément. Par contre, que ce soit dans le secteur culturel, international, des collectivités, il

Il y a un moment où nous nous apercevons qu'il y a beaucoup de structures où nous n'avons plus le temps de siéger. Il y a des échanges, nous recevons de la documentation. Si l'ARF remplissait correctement son rôle, je pense qu'il y aurait un certain nombre d'associations auxquelles nous pourrions nous dispenser d'adhérer.

Y a-t-il d'autres interventions ? Nous passons au vote : y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Le rapport n° 13 est adopté : vote contre du groupe Union Pour l'Auvergne.

Je vous remercie et rappelez-vous ma promesse !

Concernant les Fonds structurels européens, vous avez donné acte du dépôt du rapport. Nous passons à la coopération décentralisée. La parole est à Jean-Claude Mairal.

RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION

présidée par M. Jean-Claude MAIRAL

AIDES PUBLIQUES AU DÉVELOPPEMENT

Rapport n° 20 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Monsieur le Président, je vous présente le rapport n° 20, page 207, concernant la coopération décentralisée et les actions humanitaires pour lesquelles il y a un certain nombre de modifications budgétaires pour tenir compte d'un certain nombre d'évolutions. Je voudrais très brièvement en faire état. Tout d'abord au plan européen, il y a une proposition qui vous est faite : celle d'adhérer à l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) pour 2006, sachant que je partage tout à fait votre opinion : nous verrons, après cette première année d'adhésion, si cela est favorable à la Région Auvergne. Cette Assemblée des Régions d'Europe regroupe de très nombreuses régions européennes et au-delà de l'Union européenne. Un nombre important de Régions françaises vont adhérer à l'ARE qui joue un rôle au plan européen, notamment en termes de lobbying.

M. LE PRÉSIDENT : Nous appartenons déjà au Comité des Régions.

M. MAIRAL : Je rajouterai que nous avons par ailleurs une suppléante dans cette Assemblée qui siège au Comité des Régions. Nous cotisons, et nous rencontrons parfois des difficultés pour faire entendre notre voix.

Toujours au plan européen, par rapport au développement de la culture européenne, vous savez que Monsieur le Président a inauguré, avec nos collègues du Limousin et de la Région Centre, une antenne régionale à Bruxelles, et nous ne pouvons que nous féliciter d'être dans une démarche d'interrégionalité. Au sein de celle-ci, nous avons une correspondante de la Région Auvergne qui est Mademoiselle Émilie Fouché, qui est au service du Conseil régional et de tous les acteurs de notre région qui ont à travailler avec

les instances de Bruxelles pour faire en sorte que nous soyons à la fois plus écoutés et que nous retirions le plus de bénéfice possible des politiques européennes. Dans le but d'aider notre chargée de mission, nous proposons de passer un contrat avec « France Coopération Internationale », Groupement d'intérêt public du Ministère des Affaires Étrangères ayant un délégué à Bruxelles, afin de mieux maîtriser l'ensemble des secteurs de l'Union et de la Commission européenne.

Nous aurons l'occasion de reparler de la coopération décentralisée lors de la Commission permanente de la mi-décembre car seront proposées au vote les trois conventions signées avec Madagascar, la Chine et la Bosnie-Herzégovine.

Il y a un certain nombre d'évolutions par rapport à l'utilisation des crédits et notamment, nous vous proposons, au titre de l'action de la coopération décentralisée, en direction de la Bosnie-Herzégovine, d'inscrire 37.642 euros en crédits de paiement, concernant l'aide à apporter au niveau des bourses à l'École supérieure du journalisme de Sarajevo qui est soutenue par la France. En effet, nous travaillons avec l'Ambassade de France et avec le Ministère des Affaires Étrangères. C'est une école qui accueille des journalistes en formation continue, provenant de l'ensemble des Balkans (Monténégro, Bulgarie, Croatie, Serbie). C'est un havre multi-culturel et c'est l'honneur de la France de soutenir cette école et que l'Auvergne y participe au titre de la coopération décentralisée. Par ailleurs, la Fondation « Varenne » participe également au développement de cette école, de même que le Club de la presse Auvergne. C'est une démarche de mutualisation au niveau de différents acteurs auvergnats.

Autre proposition qui vous est faite, concernant la coopération thématique : la mise en place d'une plate-forme « Auvergne Solidarité Eau Internationale » qui vise à développer, en direction des pays du Sud ou émergents, une plate-forme de sensibilisation et de formation aux métiers de l'eau qui nous permettra d'aller chercher d'autres financements et qui doit permettre, en fonction des demandes de nos partenaires du Sud ou d'autres pays, au lycée de Mauriac, à l'ISVT du Puy-en-Velay, au lycée de Gannat, à l'ENITA et d'autres partenaires, de pouvoir mettre leurs dispositifs de formation en direction d'acteurs. Cette coopération pourrait permettre à un lycée, comme celui de Mauriac qui est pôle de formation sur les métiers de l'eau, de continuer à exister grâce à cette coopération internationale.

Je voudrais rappeler qu'au niveau de l'aide humanitaire, nous avons le programme « Sri Lanka » qui aura plus de moyens l'année prochaine dans une démarche en collaboration avec d'autres Régions, le Ministère des Affaires étrangères, les autorités Sri Lankaises et les autorités du Trincomalee, et nous interviendrons sur les problématiques de la formation des métiers du bâtiment dans le but de la reconstruction de ce secteur. Le point intéressant est que nous sommes en partenariat avec différents acteurs de Régions, avec le Gouvernement français et le Ministère des Affaires étrangères.

Pour terminer, je voudrais apporter une précision concernant les appels à projets de coopération, car je ne pouvais pas être présent lors de la Commission permanente, dans le cadre du débat. La Sixième Commission s'est entourée d'un certain nombre de personnes ayant depuis longtemps travaillé au niveau international – du CERDI, des universitaires, du CERAPCOOP – afin de nous aider à juger un certain nombre de projets. Certains dossiers n'ayant pu être étudiés, nous avons convoqué à nouveau la Sixième Commission et la Commission ad hoc. L'évaluation basée sur les critères fournis par le

Ministère des Affaires étrangères a été faite de manière rigoureuse. Pour le prochain budget, compte tenu de nos coopérations décentralisées, nous nous recentrons sur nos compétences en ce qui concerne la coopération internationale.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? Monsieur Aulagnier.

M. AULAGNIER : Dans le cadre de la coopération internationale, nous avons obtenu, lors de la dernière Commission permanente que les dossiers qui avaient été rejetés par la commission soient réétudiés dans la mesure où vous nous aviez indiqué avoir quelques difficultés à réunir tous les gens de la commission et que ceux-ci n'avaient pas pu travailler avec suffisamment d'objectivité ou de moyens pour juger. Puisque la commission se réunit mardi, je souhaiterais qu'éventuellement nous puissions être associés à cette commission et que ces dossiers soient repris, notamment ceux ayant fait l'objet d'un avis réservé.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Mairal.

M. MAIRAL : La Sixième Commission se réunit avec un certain nombre d'experts et je crois que c'est cette commission telle quelle est qui doit juger.

Mme MUNOZ : Il s'agit de dossiers qui étaient arrivés tardivement et nous n'avions pas pu les étudier au moment de la réunion de la commission.

M. AULAGNIER : La Commission permanente a demandé que ces dossiers soient réétudiés.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous rappelle également ce que j'ai dit en Commission permanente et que j'ai fait valider auprès du Président Mairal : il faut arrêter de faire du saupoudrage, avoir une action identifiée en liaison avec le Ministère des Affaires étrangères et le poste diplomatique du pays concerné, afin de ne pas faire de la distribution de subventions, comme nous adhérons à une multitude d'associations. Nous avons identifié des priorités, il faut nous y tenir et faciliter à l'intérieur de ce cadre de coopération, les échanges avec la Région Auvergne.

J'en profite pour rappeler que cette année, c'est le dixième anniversaire des accords de Dayton concernant la Bosnie-Herzégovine et les quelques articles qui commémorent ces dix ans montrent bien toute la fragilité qu'il y a et l'importance d'être présents, en espérant apporter une petite contribution pour éviter l'embrasement de la Bosnie-Herzégovine lorsque les forces internationales la quitteront.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous propose de passer au vote : y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Le rapport n° 20 est adopté à l'unanimité.

SUBVENTION GLOBALE FSE – OBJECTIF 2

Rapport n° 21 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le rapport n° 21, page 216, concerne les Fonds structurels européens – subvention globale FSE objectif 2. Il y a l'inscription de dépenses supplémentaires à hauteur de 1.162.620 euros pour financer les actions de formation en faveur des personnes en activité. Nous prévoyons de répartir les dépenses selon les différentes lignes budgétaires en crédits de paiement et de diminuer parallèlement de la manière suivante les crédits de paiement prévus au budget primitif 2005 en faveur des programmes 4121, 4141 et 4155 de la Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage et de vous autoriser, Monsieur le Président, à effectuer des virements de crédits entre les différents programmes.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des interventions ? Nous passons au vote : y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Le rapport n° 21 est adopté à l'unanimité.

ACTIONS RELEVANT DE LA SUBVENTION GLOBALE FEDER

Rapport n° 22 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le rapport n° 22, page 218, concerne les actions relevant de la subvention globale FEDER. Vous nous proposez, Monsieur le Président, de vous autoriser à inscrire en autorisations de programme pour un certain nombre d'opérations au titre de différentes mesures notamment : mesure 1-6 concernant l'environnement de l'entreprise, mesure 2-4 concernant l'attractivité du territoire et mesure 3-2 concernant la protection et la réhabilitation des sites ; de retirer des autorisations de programme sur un certain nombre de mesures ; et d'inscrire en autorisations de programme et en crédits de paiement sur le programme spécifique de « régularisation financement alternatif » au chapitre 900.043-2042/14450 sur le programme 40012, la somme de 57.886,39 euros et au chapitre 909.94-2042/3855 la somme de 1572,82 euros.

Je voudrais rajouter un mot, si vous le permettez. En effet, aujourd'hui, nous n'aurons pas de dégagement d'office, car nous avons pleinement rempli notre contrat par rapport aux Fonds structurels européens et je crois que nous pouvons féliciter les services.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Nous passons au vote : y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Le rapport n° 22 est adopté à l'unanimité.

Et nous adressons nos félicitations aux services.

Rapport suivant.

FINANCES - MOYENS GÉNÉRAUX

Rapport n° 23 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le rapport n° 23, page 225, concerne le fonctionnement des services et des Assemblées. Au niveau de la décision modificative n° 2, vous avez un certain nombre de modifications concernant le personnel, le carburant, avec l'inscription de 5,1 millions d'euros en dépenses au chapitre 946-6611 « intérêts des emprunts et dettes » et 5,1 millions d'euros en recettes au chapitre 926-1688 sur les « intérêts encourus ».

Ce sont simplement quelques modifications budgétaires.

M. LE PRÉSIDENT : Petites modifications : 5 millions ! Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? Ce sont des régularisations en vue de la clôture du compte administratif de l'exercice. Pas d'intervention ? Nous passons au vote : y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Le rapport n° 23 est adopté à l'unanimité.

RECETTES
GRANDE HALLE D'Auvergne
(REDEVANCES ET COMPENSATIONS FINANCIÈRES)

Rapport n° 24 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le rapport n° 24, page 225, sur les redevances et les compensations financières. Vous avez un certain nombre de catégories avec des financements à hauteur de 6.197.605,21 euros. Nous proposons d'adopter l'inscription des crédits dont le détail figure dans le rapport pour l'exercice 2005.

M. LE PRÉSIDENT : Ce sont des régularisations qui vont s'estomper avec le temps. Y a-t-il des interventions ? Nous passons au vote : y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Le rapport n° 24 est adopté à l'unanimité.

Rapport suivant.

PARC EUROPÉEN DU VOLCANISME/VULCANIA

Rapport n° 25 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le rapport n° 25, page 226, concerne le Parc européen du volcanisme/Vulcania. Il y a comme vous le savez, la dénonciation par anticipation du contrat d'affermage avec la SEM « Volcans ».

Nous vous proposons d'approuver les caractéristiques de la nouvelle DSP du Parc européen du volcanisme telle qu'elle est définie dans le rapport en annexe et d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 4 avec la SEM « Volcans ».

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, je voudrais rappeler à tous les membres du Conseil d'administration de Vulcania qu'il serait préférable que nous ne participions ni aux débats, ni au vote, pour un problème juridique simple, donc ne peuvent intervenir que ceux qui ne sont pas membres du Conseil d'administration. Nous passons au vote et je rappelle que les membres du Conseil d'administration ne prennent pas part au vote : y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Le rapport n° 25 est adopté sans la participation des membres du Conseil d'administration de la SEM « Volcans ».

Rapport suivant.

M. MAIRAL : Le rapport suivant nous informe des virements de crédits entre chapitres concernant la M71 et n'entraîne pas de vote.

INFORMATION : VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE CHAPITRES

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des interventions ou des questions ?

Acte est donné de l'information des virements de crédits entre chapitres.

Je vous propose de passer maintenant au vote global de la décision modificative n° 2 puisque le fait que nous l'ayons voté rapport par rapport n'est plus suffisant. Une feuille d'émargement circule parmi vous qu'il convient de signer que vous soyez pour, contre, ou que vous vous absteniez.

Intervention de Monsieur Aulagnier hors micro.

Auparavant, lorsque nous avons vu tous les rapports de la décision modificative, cela valait vote de la décision modificative. Depuis un an et demi, maintenant, nous pouvons voter tous les rapports mais ensuite, il faut se prononcer globalement.

M. AULAGNIER : Je voulais faire une observation si vous m'y autorisez : j'ai été surpris des erreurs de prévisions que nous avons commises sur les programmes concernant les équipements sportifs qui n'ont pas été sans poser de problèmes à ceux qui avaient engagé des opérations d'investissements conséquents puisque, depuis le mois de juin, la Région Auvergne n'est plus en mesure de payer les demandes d'acompte qui ont été présentées. L'erreur est significative puisqu'elle était de 50 % du montant, ce qui fait que ceux qui avaient des opérations engagées, subventionnées par la Région, ont dû mettre en place des emprunts de trésorerie pour arriver à couvrir la différence.

Je prendrai l'exemple que je connais le mieux : celui de la Communauté de communes du Pays d'Ambert. Depuis le mois de juin, nous n'avons pas pu avoir une seule facture payée et nous avons dû emprunter à court terme. Je me suis étonné d'une

erreur aussi importante : 2,7 millions d'euros de prévisions et nous rajoutons dans la décision modificative n° 2 : 1,2 million d'euros, c'est-à-dire 50 % sur des programmes qui étaient connus.

M. LE PRÉSIDENT : Mon cher collègue, nous avons des autorisations de programme et des cadencements de réalisations pour lesquels nous nous basons sur les années précédentes. Nous inscrivons les crédits de paiement qui servent soit à lever l'impôt, soit à souscrire des emprunts et le cadencement des crédits est très aléatoire.

Nous régularisons à l'occasion des décisions modificatives. D'habitude, nous inscrivons plus de crédits que nécessaires et c'est dommage.

Dans le cas évoqué, nous ne sommes pas maître des opérations, nous en sommes tributaires. Il se trouve que sur les équipements sportifs, la réalisation a été beaucoup plus rapide que les années précédentes. Nous rétablissons les crédits et je pense qu'il n'y a pas de problème particulier. Madame AUBOIS.

Mme AUBOIS : J'aimerais dire qu'il faut faire un état des lieux et en informer au moment de la session. Nous nous sommes rendus compte d'une chose et de façon générale, qu'à la Région, il n'y avait pas d'outils de gestion et de contrôle. Nous votions des autorisations de programme sans savoir exactement quand nous allions les payer et pour combien.

Maintenant, nous avons réussi à suivre tout ce qui avait été voté et je voulais vous informer, Monsieur Aulagnier et les autres collègues Conseillers régionaux, que j'ai actuellement des autorisations de programme votées à hauteur de 9 millions d'euros, et ce n'est pas la nouvelle majorité qui a voté 9 millions d'autorisations de programme en un an et demi !

Nous allons le voir avec le débat d'orientations budgétaires et vous connaissez la situation financière de la Région Auvergne.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, nous n'avons pas les outils et nous les avons mis en place. Toutes les autorisations de programmes qui ont été affectées sont planifiées dans un calendrier suivi, à un an, deux ans, trois ans. Ensuite, toutes les autorisations de programme qui ne sont pas attribuées, sont supprimées de façon à ce que ce soit lisible pour tout le monde. Par contre, quand une autorisation de programme est affectée, nous essayons d'avoir un calendrier de réalisation. C'est variable en fonction des Communes, des Communautés de communes, des Départements. Nous faisons en sorte que les crédits soient rétablis quitte à les prendre d'un secteur pour un autre et honorer nos paiements. J'aimerais que la Région retrouve la même qualité de paiement que d'autres collectivités locales et nous proposerons à notre nouveau Payeur régional une convention pour que les factures qui arrivent soient honorées dans des délais les plus brefs possibles. Nous gagnerons en crédibilité et en reconnaissance. Y a-t-il d'autres questions ?

ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2005

Tous les rapports de la décision modificative ayant été votés, soit à l'unanimité, soit avec des abstentions, soit avec des votes contre, nous passons au vote de la décision modificative :

La Décision Modificative n° 2 est adoptée : 30 votes pour des groupes Socialiste, Communiste et Républicain, et vert ; 14 abstentions du groupe Union Pour l'Auvergne.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

M. LE PRÉSIDENT : Beaucoup d'entre vous m'ont fait part de leur souci de rentrer tôt pour cause de routes enneigées, nous allons avoir notre débat d'orientations budgétaires. Le débat d'orientations budgétaires, il en a été très largement question ce matin dans les interventions générales, que ce soit celle de Monsieur Proriol, de Monsieur Pommarel, de Madame Laïdouni ou de Monsieur Bacquet. Je vous propose que notre débat reste empreint de sérénité. Je voudrais faire quelques remarques liminaires sans relancer le débat et la fogue passionnelle qu'il y avait ce matin et dire tout d'abord qu'au niveau du budget de l'État, le budget de la Nation qui nous concerne tous, gauche, droite, il y a une réalité objective. Il y a un endettement important : le budget tel qu'il a été présenté à l'Assemblée nationale et qui va l'être au Sénat, table sur une croissance de 2 %, que beaucoup contestent, sur laquelle ils se montrent extrêmement interrogatifs, notamment le Commissaire européen des affaires économiques et monétaires qui pense que nous ne tiendrons pas sur ces bases l'engagement qui a été pris au niveau européen.

Il est vrai aussi et je ne souhaite pas relancer la polémique car vous vous êtes largement exprimés ce matin, que les 4 milliards de baisses fiscales annoncées ne sont pas sans conséquence, à la fois sur les contribuables locaux et sur le mode de fonctionnement des collectivités territoriales.

De plus, je voudrais dire assez fermement que le dispositif qui vise à limiter et à plafonner à 3,5 % la taxe professionnelle sur la valeur ajoutée des entreprises et l'obligation pour les collectivités qui auraient augmenté leurs impôts, de le restituer, risque fortement de pénaliser l'ensemble des Régions mais surtout la Région Auvergne, car prendre la référence 2004 veut dire qu'on neutralise à peu près 1/3 de l'augmentation des impôts qui ont été votés en 2005, et nous serions obligés, en 2007, de restituer entre 6 et 8 millions d'euros. Seuls les gens qui paient une taxe foncière se trouveraient réellement pénalisés.

D'autre part, l'amendement « Mariton », sur le bouclier fiscal, laisse à penser que les collectivités locales se verront écrêter d'une partie des impôts locaux au motif que l'État, n'augmentant pas ou baissant les impôts, ce sont les collectivités territoriales qui se verront amputées au niveau de la DGF, d'une partie du produit fiscal. C'est un aspect important car contrairement à ce qui a été annoncé sur l'autonomie des collectivités, nous ne voyons pas quelle sortie il pourra y avoir, dans la mesure où la Région, n'échappant pas aux règles communes, ne lève que 25 % de son budget en impôts directs. Le reste ne

sont que des compensations ou des dotations venant de l'État. Dire que nous avons une autonomie fiscale est quelque peu illusoire.

La deuxième question qui me préoccupe, sortant de la fiscalité pure, est le Contrat de plan État-Région, d'abord parce qu'il n'a pas été respecté scrupuleusement dans les délais. Ceci étant, vous me direz avec raison qu'on ne connaît pas de plan qui ait été totalement respecté dans ses délais, par le passé. J'en prends acte bien volontiers. Mais nous avons pris un certain nombre de retards dans des secteurs importants comme le ferroviaire où nous sommes dans une situation alarmante, notamment sur la rénovation des voies ferrées et les contrats de réduction du temps de trajet Paris/Clermont-Ferrand. Deuxièmement, aucun délai n'est annoncé pour la prorogation du plan, c'est-à-dire que le nouveau plan, s'il y en a un, sera complètement décalé avec le contrat des Fonds structurels européens. Cela offre beaucoup d'inconvénients puisque, notamment les deux dernières années, les Fonds structurels européens ont servi à alimenter pour partie le Contrat de plan. Le nouveau contour du Contrat de plan : il est prématuré d'en parler puisqu'on entend des discours très différents selon les ministres, surtout quand, dans le même ministère, les ministres changent. Certains disent que nous aurons des contrats plus courts et plus ciblés, d'autres disent que nous aurons des contrats ressemblants aux actuels, d'autres enfin disent qu'il y aura des contrats à la demande, à la fois des contrats de plan État-Région, des contrats de plan État-Communautés de Communes ou Communautés d'agglomération et des contrats de plan État-Départements. En clair, la lisibilité des contrats de plan, si c'était le cas, serait très difficile et peut-être même contestable puisqu'il y aura toujours l'arrière-pensée, en fonction des signataires, de la clause de favoritisme, pour utiliser un terme juridique. J'insiste pour dire que le contrat de plan reste une bonne idée, même si au départ l'objectif était de faire financer par les collectivités locales ce que l'État aurait dû financer seul. C'est un moyen d'accélérer les choses.

Le troisième volet qui m'inquiète est le volet « décentralisation », même s'il y a compensation à une date donnée, à l'euro près. Il reste qu'on ne compensera que par rapport à la situation au moment du transfert, mais que cela ne revêt pas la réalité des besoins du terrain. Il en sera ainsi des TOS, puisque la carte des implantations et des besoins n'est pas totalement prise en compte, et je ne doute pas que les uns et les autres, dans les conseils d'administration d'établissements publics d'enseignements locaux dans lesquels vous siégez, vous rappellerez qu'il faut plus de postes, qu'ils sont nécessaires et que c'est bien un complément de l'éducation.

Aujourd'hui, nous sommes échaudés avec les écoles sociales et médico-sociales, tout le secteur sanitaire où nous voyons que, même en remontant à la dernière année comme référence pour la compensation, cela ne prend pas en compte les besoins des années à venir puisque, dans les cinq à dix ans, 50 % des infirmières, des aides-soignantes, des assistantes sociales atteindront légitimement l'âge de la retraite, et il faudra bien assurer la formation. Les quotas d'aujourd'hui seront multipliés par deux ou par trois, sans qu'il y ait compensation de la part de l'État. L'État fait cette décentralisation à un bon moment.

Au-delà de toutes ces inquiétudes qui nous toucheront surtout pour le budget 2007 – puisque pour 2006, nous avons une vision à peu près correcte de ce que nous pourrons faire –, restera le problème du développement du Massif Central dans le programme interrégional. Quel financement ? Est-ce qu'il n'y aura que les Régions ? Est-ce qu'il y aura les Régions et l'État ? Est-ce que si les Fonds structurels sont régionalisés, les Régions trouveront qu'il

s'agit d'une priorité de mettre en commun au niveau du Massif Central, même si la question ne se pose pas, ni pour l'Auvergne, ni pour le Limousin, car ce sont deux Régions en totalité à l'intérieur du Massif Central, mais en sera-t-il de même pour le Languedoc-Roussillon, en sera-t-il de même pour Rhône-Alpes qui appartient à 3 massifs, en sera-t-il de même pour Midi-Pyrénées et pour la Bourgogne ?

Voilà beaucoup d'interrogations et j'aimerais qu'on me dise comment l'avenir sera construit. Sincèrement, je vous dirai que nous avons des enjeux et qu'il est quelque peu stupide de se déchirer alors que séparément, nous tenons à peu près les mêmes discours.

Le premier enjeu est l'accueil de populations nouvelles. Le vieillissement des populations, le service aux personnes, tout cela entraînera avec les quatre Départements, les collectivités que nous soyons capables de mettre ensemble un vrai programme : pour nous, de la prospection, de la promotion, et pour les Départements, les Communautés de communes, les Communautés d'agglomération, mettre un vrai système d'accueil qui comporte à la fois le logement, l'éducation, le service aux personnes et bien sûr les offres d'emploi ou de reprises d'entreprises. Tout ce travail passe aussi par la qualité de l'enseignement, la qualité des loisirs, la qualité culturelle, la qualité sportive. C'est un tout qui concerne la vie quotidienne, tout au long d'une année, tout au long d'une vie, et nous ne pouvons pas avoir une action isolée, même si elle est pertinente dans ses buts, si elle n'est pas accompagnée d'un environnement dans lequel toutes les collectivités et l'État se trouveraient associés.

Le deuxième aspect est celui de la politique de la ville. Les jours passés, nous avons vu combien ne pas s'en préoccuper pouvait avoir des conséquences fâcheuses et focaliser un certain désespoir, même si ce problème n'est pas lié simplement aux déclarations de Monsieur Sarkozy. Le problème « couve » depuis des années et il faut vraiment que soit trouvée une réponse à la politique d'aménagement urbain. Je suis très fier que la Région au titre de la politique de la ville se soit engagée dans l'ANRU, que, sans aucun recul, ni hésitation, aient été signés les deux premiers contrats, d'abord avec la ville de Moulins et ensuite avec la ville de Montluçon. J'avoue que je suis très impatient de signer avec l'agglomération clermontoise, Thiers et le Puy-en-Velay, puisque nous avons des quartiers qui méritent que la Région témoigne de sa solidarité en aménagement urbain.

Je vous demanderai aussi d'être très actifs et présents sur deux réformes qui me paraissent fondamentales : la mise à plat du plan régional de développement des formations. Nous devons avoir à la fois la réactivité, la capacité à inventer de nouveaux dispositifs, à être présents sur toutes les filières, mais aussi à être en référence avec les territoires, parce que l'offre de formation peut être un élément important de l'aménagement et de la solidarité de nos territoires. C'est une responsabilité collective et il serait dommage que, pour des motifs partisans, les uns et les autres s'amuse aux jeux de la guerre ou de la protection visant à opposer le privé au public, ou tel secteur professionnel à telle activité pédagogique. Je vous rappelle que pour nous tous, l'offre de formation prioritaire reste la formation initiale et que les formations que nous mettons en complément doivent permettre d'améliorer l'offre de formation initiale, ou quelquefois malheureusement, comme avec l'École de la deuxième chance, trouver une réponse à des situations que la formation initiale n'a pas été en mesure de solutionner.

Le deuxième dossier sur lequel je vous demanderai la plus grande solidarité car nous allons remettre à plat un certain nombre de choses, c'est le schéma régional de développement économique. Il ne suffit pas de donner des subventions pour qu'il y ait une pertinence et une attractivité. Aujourd'hui, nous voyons bien que ce qui compte, c'est la décision du banquier. En conséquence, les outils que nous devons mettre en oeuvre sont bien sûr d'aider tout ce qui est innovation, transferts de technologies. Nous devons aider, et j'en suis persuadé, les Départements pour les activités de proximité, le commerce et l'artisanat. Par contre, nous avons l'obligation de trouver des mécanismes nouveaux, à la fois pour les garanties qui aident les banquiers à prendre une décision « sans risque » ou à risque limité et d'autre part, nous devons trouver aussi une réponse pour l'immobilier locatif industriel qui évite que les collectivités territoriales se lancent dans un volet qui n'est pas leur métier et fassent prendre des risques aux contribuables.

Voilà quelques mots sur le débat d'orientations budgétaires. Excusez-moi d'être un peu solennel, je crois quelquefois que, au-delà des critiques partisans, il faut que nous sachions nous montrer constructifs et capables de proposer un modèle aux Auvergnats qui leur fasse reprendre confiance dans leur avenir. Je vous remercie.

Applaudissements.

Qui souhaite intervenir ? Jean Aulagnier.

M. AULAGNIER : Simplement, je serai bref car Jean Proriol est intervenu longuement ce matin et je ne peux pas répondre à vos propos. Vous avez souhaité que nous nous déchirions un peu moins et j'y souscris pleinement. Mais pour gagner en efficacité et pour éviter de se déchirer, ne pourrions-nous pas définir une grande règle de gestion entre nous et cesser de décentraliser dans notre institution le débat de politique nationale. Nous avons tous des idées critiques, laudatives et nous avons passé ce matin une heure et demie à rappeler les grandes difficultés que nous rencontrons au niveau national. Ne transformons pas le Conseil régional en une annexe de l'Assemblée nationale. Certes, chacun peut éprouver parfois quelque sentiment de frustration de ne pas être là-haut. Cela viendra un jour peut-être pour certains d'entre vous ! Mais si nous pouvions convenir ensemble d'une règle plus sage en la matière, nous gagnerions en efficacité et en crédibilité, car ce que vous avez dit, au-delà du discours politique, sur les grandes orientations de la Région que nous devons avoir tous ensemble, c'est effectivement de tous y souscrire, à la fois par l'intensité du travail et de la collaboration que nous allons développer à vos côtés – parfois critiques certes, mais c'est aussi notre fonction –, mais aussi en étant forces de proposition tous ensemble.

Vous avez soulevé deux domaines sur lesquels nous sommes particulièrement attentifs comme vous, c'est la mise en place du plan régional de développement des formations, même si parfois un peu débordés, nous n'y apportons pas la contribution que nous voudrions – je vous le concède bien volontiers, j'aurais aimé à titre personnel pouvoir m'y investir davantage. Vous avez ouvert un chantier fondamental où je voudrais que la partie formation continue reste aussi importante que la partie formation initiale. Les deux composantes de la formation sont aujourd'hui aussi importantes l'une que l'autre.

Le deuxième point que vous avez souligné : le schéma régional de développement économique. Il était normal, nécessaire, voire indispensable de le remettre en place et vous le faites. Nous serons là pour apporter nos propres idées, voire amender les vôtres

pour essayer de fournir un résultat extrêmement positif dans l'intérêt bien compris de nos concitoyens et de nos entreprises. Simplement, je crois qu'il est d'une importance capitale, et vous comprendrez alors pourquoi je dis cela, que, dans ce schéma, soit davantage pris en compte l'importance des territoires ruraux. Si nos dispositifs pêchaient un peu jusqu'à présent, c'est parce qu'ils n'intégraient pas assez cette dimension. Ce retard de nos territoires ruraux, nous voulons et nous souhaitons pour tous que nous puissions le rattraper et il faut que nos dispositifs économiques en tiennent compte davantage.

Enfin, il y a un chantier sur lequel nous pourrions tous nous retrouver, c'est celui d'arriver à se convaincre les uns et les autres qu'il doit y avoir une répartition des tâches encore plus forte entre la Région et les Départements. Il faut impérativement arriver à une répartition des tâches aussi claire qu'on a su la mettre en place dans le passé au niveau des formations et des institutions scolaires. Jamais nous n'avons eu une réforme aussi efficace que l'attribution des écoles primaires aux Communes, les Conseils généraux travaillant sur les collèges et les Régions sur les lycées. Il faut que nous arrivions à cette répartition des tâches qui sera source d'efficacité.

Voilà quelques observations que je voulais faire en notre nom.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, Monsieur Aulagnier. Madame Laïdouni.

Mme LAÏDOUNI : Je voudrais dire d'abord que je suis d'accord avec un point de l'intervention qui vient d'être faite sur le souhait que nos débats aient plus de sérénité, que le travail soit plus efficace et surtout qu'il y ait une écoute et un respect de la parole de l'autre. En revanche, là où je ne suis pas mon collègue, Monsieur Aulagnier, c'est qu'il n'est pas question dans une Assemblée comme la nôtre de gommer le débat de politique générale puisque, sans refaire une démonstration, nous ne sommes pas que des gestionnaires, nous sommes aussi des élus politiques et nous savons très bien – et nous l'avons vu ce matin, le Président l'a rappelé –, que la politique au niveau national a nécessairement des conséquences au niveau régional.

Voilà tout ce que je voulais dire, dans la sérénité !

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Ce n'est plus un débat d'orientations budgétaires, c'est un débat d'orientations civiles. Je souhaiterais que, dans les interventions, vous n'anticipiez pas les débats qui nous attendent sur le PRDF et sur le SRDE. Monsieur Mizoule.

M. MIZOULE : À mon tour, je souhaite apporter des débuts d'éclaircissements et de précision à notre collègue Jean Aulagnier sur le chantier du schéma régional de développement économique, pour lui dire que les deux observations qu'il a faites sur la prise en compte des inégalités territoriales dans nos décisions et sur une meilleure répartition des rôles entre les différentes collectivités, constitue un des fils conducteurs de nos réflexions.

Il y a deux axes de travail consacrés spécifiquement à ces deux sujets dont les rapporteurs sont, pour le premier sur les inégalités territoriales, le Président du Conseil général du Cantal – et nous avons déjà largement avancé avec des analyses assez pertinentes de Jean-Paul Diry, qui nous avait accompagné dans les documents préparatoires aux Assises territoriales, sur une vision réelle de ce que sont les inégalités

territoriales. Car il ne suffit pas d'en parler, encore faut-il bien les percevoir et, quelquefois, quand on fait une analyse scientifique et non pas subjective, on est surpris de ce que sont ces inégalités. Il est bien évident qu'elles existent et qu'il faut les prendre en compte. Ce que le Président Souchon a appelé l'indice de fragilité des territoires, sera pris en compte dans les décisions que nous vous proposerons.

Quant au fonctionnement institutionnel entre nos différentes collectivités, un axe spécifique y est consacré, c'est votre serviteur qui en est le rapporteur. C'est un chantier majeur mais très compliqué, puisqu'il met en jeu la notion de collaboration, de répartition des rôles, de synergies entre les collectivités. Quand nous évoquons ces aspects, tout le monde est d'accord. Quand nous passons aux travaux pratiques, chacun veut garder un peu de son pré carré ou abandonner à l'autre le pré plus difficile à gérer ! Ce chantier est si compliqué que nous avons souhaité être accompagnés par un bureau d'études spécialisé qui est en train de faire le tour de tout le monde afin de connaître l'approche de chacun, de manière à en avoir une vision claire. Il était préférable de le faire ainsi, car si j'avais pris mon bâton de pèlerin pour aller rencontrer tous les élus régionaux, je ne suis pas sûr que le message que j'aurais reçu eût été neutre. Nous le faisons faire par des gens qui n'ont pas d'intérêt et nous en tirerons des conséquences. Nous espérons avoir une organisation institutionnelle plus efficace, plus lisible au bénéfice des porteurs de projet et il faut bien dire qu'aujourd'hui, c'est encore un vrai parcours du combattant que de trouver les bonnes portes !

Vos deux remarques, chers collègues, sont parfaitement prises en compte et je vous remercie de l'avoir souligné.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Yves Gueydon.

M. GUEYDON : Monsieur le Président, vous avez très bien dit les priorités actuelles de la Région : l'accueil de population. Vous avez parlé de la formation à travers le schéma qui est actuellement en train d'être révisé, également la partie économique.

Je pense quand même qu'il y a une question qui n'est pas abordée suffisamment, aussi bien par une partie de la majorité que par l'opposition, c'est la question environnementale et énergétique. Cette question mérite d'être abordée encore davantage qu'elle ne l'est aujourd'hui. Au-delà de l'esprit partisan et de ce que nous représentons en tant que groupe Vert, il y a interrogation de plus en plus grande de nos concitoyens concernant les problèmes environnementaux de plus en plus importants, par exemple, par rapport à la question énergétique. Je participais hier à une conférence sur la question énergétique et le pétrole à laquelle assistaient presque 200 personnes dont beaucoup de jeunes. Il y a une angoisse qui monte par rapport à ce problème et il faut y répondre. C'est aussi important dans les années qui vont venir que la question de l'emploi, et Dieu sait si l'emploi est important. J'ai vécu le chômage et je pourrais en parler longuement aussi.

Malheureusement, je tiens à dire que l'opposition n'a pas de leçon à donner, car il y a un an et demi, lorsque nous sommes arrivés à la Région, l'environnement n'était pas considéré comme il aurait dû l'être, il y avait très peu de moyens consacrés. Je ne nie pas que vous ayez fait des choses, vous avez commencé à faire une étude énergétique. Néanmoins, les moyens étaient très faibles. Depuis un an et demi, nous avons augmenté les moyens et j'en prends acte. Mais, Monsieur le Président, il va falloir mettre l'accent sur cette question environnementale, énergétique, et que cela se traduise par des budgets

plus importants, sinon, au-delà de l'esprit partisan, nous passerons à côté d'une question forte et nous l'avons vu au cours des Assises territoriales partout en Auvergne. Cette question revenait souvent, de manière essentielle dans les débats. Je ne veux pas faire une polémique mais nous y avons tous intérêt. Monsieur Aulagnier disait tout à l'heure qu'il fallait peut-être éviter les polémiques, j'en suis convaincu mais la question environnementale et énergétique concerne toute l'Auvergne, y compris en terme d'emplois.

Le travail accompli depuis un an et demi est très important mais il ne faut pas s'arrêter là et il faut aller au-delà, sinon les citoyens ne comprendraient pas l'attitude de la Région.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, je veux rassurer mon collègue Yves Gueydon. Il faut affirmer les priorités mais le problème environnemental est transversal. Ce doit être une préoccupation permanente. Je pense par exemple au bassin de Sainte-Sigolène où sont fabriqués des sacs plastiques « sortie de caisse », nous avons deux ans pour les aider à trouver une réponse environnementale. Quand nous privilégions les TER et que nous nous battons pour une amélioration du fonctionnement du service, la qualité des échanges intermodaux – demain j'espère beaucoup dans la billetterie commune –, nous contribuerons à la défense de l'environnement ! Cela ne peut pas être une fin en soi mais une préoccupation constante dans nos démarches. Quand nous parlons de la filière bois et du bois énergie où nous avons beaucoup de retard, c'est à la fois pour avoir de l'énergie, mais aussi pour créer des emplois sur place par une bonne gestion de nos forêts. Nous ne pouvons pas isoler une préoccupation, il ne viendrait à l'idée de personne aujourd'hui d'isoler la sécurité. Or, l'environnement est la sécurité de demain pour beaucoup et quelquefois c'est même un luxe de pays riches. C'est un autre débat, malheureusement. Monsieur Souchon. Puis, Monsieur Bacquet.

M. SOUCHON : Trois points que je voudrais évoquer :

- Tout d'abord, il a été largement question, et à juste titre, de l'indispensable partenariat avec les collectivités infra-régionales et notamment les Conseils généraux, les Communautés d'agglomération et de Communes. Nous ne les avons pas cités ce matin mais c'est un enjeu en cours avec les contrats d'aménagement des territoires. Je voudrais témoigner ici des efforts considérables réalisés par le Président Bonté pour faire en sorte que les choses se passent bien avec les Conseils généraux. Des progrès ont été faits, il reste beaucoup de chemin à parcourir, parce que c'est quelque chose de nouveau, et culturellement on a plutôt l'habitude de s'adresser à la Région pour obtenir une subvention que de rentrer dans un partenariat qui veut dire que l'on prend un dossier et que l'on voit comment on peut ensemble le travailler en restant au plus près des compétences de chacun, ce qui n'est pas toujours le cas.

- Deuxième point que je voulais évoquer, et qui me paraît marquer une évolution majeure, à propos de l'intervention de Jean Aulagnier et la réponse de Jacques Mizoule. En fait, la préoccupation des territoires les plus faibles est totalement transversale dans nos approches. Jean Aulagnier le sait bien à travers ce que nous faisons à la Commission d'aménagement du territoire et la réponse de Jacques Mizoule par rapport à l'économie va dans le même sens : la prise en compte de l'indice de fragilité. Anna Aubeis pourrait dire qu'elle prépare aussi un travail qui va tout à fait dans le même sens. Nous voyons bien dans les comités de concertation préparatoires aux contrats de territoire que, de plus en

plus de nos collègues sont là : la culture, le tourisme etc. Il existe de plus en plus de domaines dans lesquels nous travaillons tout à fait en commun, en essayant de prendre en compte cette spécificité territoriale. Sur le plan régional de développement des formations, un de nos grands chantiers, il y a aussi – et ainsi l’a voulu la Vice-Présidente – un groupe de travail sur le PRDF et l’aménagement du territoire qui nous amène à nous interroger sur la façon dont nous pouvons traiter au mieux les problèmes de formation initiale et de formation continue, dans les territoires à faible densité de population, avec des spécificités qu’il faudra introduire.

- Troisième point sur lequel je voudrais revenir, bien que Monsieur Bacquet l’ait fait avec beaucoup de pertinence, ce sont les problèmes de santé car effectivement le mot « santé » ne figure pas dans les orientations que nous avons proposées, ce qui ne veut pas dire que le travail ne se fait pas. Depuis de longs mois, une concertation est en cours avec tous les organismes, les partenaires du secteur de la santé, car avoir sur son territoire la poste même si c’est par les nouvelles technologies, c’est bien ; avoir le médecin à proximité quand on est une personne âgée, retirée à la campagne ou un couple jeune avec des enfants, c’est peut-être aussi bien, voire même encore mieux, et ce sont de vrais problèmes. Vous aurez des propositions en 2006 et c’est surtout cela que je voulais vous dire. Il reste quelques petites concertations à faire, je dois rencontrer prochainement le conseil de l’ordre. Nous avons un problème qui nous freine et qu’il faudrait transmettre à la fois au Ministre et à nos collègues Députés ici présents : la loi sur les territoires ruraux qui prévoit un excellent dispositif pour tous ces problèmes, n’a pas de décret d’application à ce jour et ne précise donc pas les conditions dans lesquelles les collectivités peuvent intervenir, notamment sur l’installation des médecins. Plus tôt les décrets sortiront, plus à l’aise nous serons pour arrêter notre dispositif. Mon propos est simplement de dire que vous aurez des propositions en 2006, le moment venu sur cette question qui n’est pas du tout oubliée.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Jean-Paul Bacquet.

M. BACQUET : Monsieur le Président, je ne vais pas être très long puisque j’ai eu l’occasion de m’exprimer ce matin. Simplement, je rappellerai que le groupe Socialiste apporte son soutien au document qui nous a été transmis, tout d’abord parce qu’il y a une partie de solidarité, maintien du maillage social et une contractualisation en matière d’aménagement du territoire.

Je tiens à dire, même si cela doit heurter certains, que cela se fait dans un contexte national difficile. Je comprends les interventions qui veulent que l’on ne parle plus ici de la politique nationale, que l’on ne parle plus, en plus, de ce qui se passait dans cette Région il y a moins de deux ans, parce que cela deviendrait incongru.

De la même façon, je ne peux pas suivre, parce que cela me rappelle ceux qui dans les conseils municipaux ou dans les Conseils généraux votent les dépenses mais refusent de voter les recettes. Ici, il est facile de demander plus d’investissements, comme cela a été fait ce matin, mais il est aussi tellement plus facile de dénoncer toute mesure d’augmentation de la fiscalité. Alors, il faut quelquefois être cohérent.

Je ne suis pas partisan de la politique asexuée, je n’en suis pas partisan parce que je pense que le discrédit de la politique aujourd’hui et des hommes politiques est dû en partie au fait que le discours politique devient totalement illisible, incompréhensible, soit

parce qu'il est confondu avec des querelles d'appareils, des querelles de personnes, soit parce qu'il est confondu avec une politique politicienne, pire quelquefois, parce qu'il est reçu comme étant celui de la pensée unique ou au contraire d'un débat purement technocratique dans lequel on enlève tout attachement local.

J'étais à l'Assemblée nationale il y a trois jours, sur le débat de la Loi de finances et je dois dire qu'ayant passé l'après-midi et la nuit à débattre, au bout d'un moment, je me refusais à intervenir en me disant : « voilà plusieurs heures que nous parlons de l'augmentation d'un demi point d'un plafonnement. Avons-nous oublié la désespérance sociale de ce pays, les difficultés que nous venons de traverser, est-ce que nous sommes véritablement en phase quelles que soient nos couleurs politiques avec la difficulté de notre pays » ? Je le dis : le débat politique est une nécessité, on peut ici ne plus parler politique, pourquoi pas ?

On peut aussi considérer que tout le monde est beau, tout le monde est gentil – cela se fait quelquefois –, et puis surtout, dès que nous sommes sur le terrain, immédiatement dénoncer la pratique des autres, dans des articles de presse qui n'ont comme audience que ceux qui peuvent les lire mais qui sont surtout faits en sorte qu'il n'y ait aucune possibilité de réponse.

Je ne suis pas pour l'hypocrisie, je suis tout à fait d'accord pour qu'il y ait un véritable débat, mais je suis totalement opposé à ce que ce débat soit totalement édulcoré pour faire en sorte que l'on ne parle que de problème technocratique, d'une pensée unique et qu'on retire à la politique toute sa saveur et tout ce qui fait qu'elle peut encore intéresser la population, parce qu'il y aura des enjeux.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, Monsieur Bacquet. La parole est à Monsieur Éric Dubourgnoix.

M. DUBOURGNOUX : En tant que Président de groupe, je voudrais dire quelques mots vu la tournure politique que prend le débat. Sans polémique, je pense qu'il faut que nous mesurions bien l'intérêt que représente une analyse ou des interventions dans une Assemblée comme celle du Conseil régional, non pas pour régler des comptes, polémiques, et de façon stérile, mais simplement pour contribuer à animer le débat politique. Nous déplorons tous suffisamment la dépolitisation des uns et des autres pour faire le nécessaire afin que le débat démocratique ait lieu partout où il peut avoir lieu. Je voudrais insister sur un fait : nous ne pouvons pas accepter cette espèce d'a priori qui consisterait à dire aujourd'hui qu'il y a d'un côté les politiques nationales et les politiques européennes et puis de l'autre, qu'il y aurait bien cloisonné ce que feraient les élus régionaux, départementaux ou municipaux.

Malheureusement, les conséquences des choix qui sont faits au niveau national, au niveau européen ont des déclinaisons très fortes sur la vie de tous les jours, même si elles ne sont pas perçues par l'opinion, et sur les décisions qui sont prises au sein d'Assemblées comme la nôtre. Rien que ce fait-là nous invite à faire une analyse politique, chaque fois qu'on peut la faire.

Pour revenir sur le phénomène des banlieues, il aurait été un comble qu'on ne l'évoque pas, qu'il n'y ait pas un mot aujourd'hui dans le débat que nous avons pu avoir, ne serait-ce que pour faire référence à la politique de la ville sur laquelle il faut réfléchir à

ce qu'il faut mettre en oeuvre au niveau de la Région. Ce n'est pas s'envoyer des anathèmes que d'avoir une analyse, contribuer au débat pour faire des choix qui soient les plus justes possibles, parce que personne n'est sur des positions figées.

Dernier point : ce débat au sein d'une Assemblée comme la nôtre contribue aussi à mettre chacun face à ses responsabilités, parce que nous avons trop souvent, aujourd'hui, et je le dis sans esprit polémique, des élus qui émettent des votes dans des Assemblées nationales ou européennes et qui sont en complète opposition avec les propos ou les analyses qu'ils font sur le terrain quand ils siègent dans des Assemblées régionales ou départementales. Je ne cible personne, nous avons tous plus ou moins ce penchant à un moment donné et cela contribue à la dépolitisation. Si le débat que nous menons au sein de notre Assemblée permet de corriger cela, nous aurons au moins gagné ça et cela sera particulièrement positif.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, mon cher collègue. Monsieur Pommarel.

M. POMMAREL : La politique ne se segmente pas. Nous sommes tous intéressés par ce qui se passe de façon globale et quand bien même nous ne serions pas intéressés, notre collectivité est tellement interdépendante des autres collectivités et du contexte national que ce serait complètement impossible.

Vous l'avez dit tout à l'heure, nous maîtrisons seulement 25 % de notre budget en matière fiscale et encore, l'État peut à tout moment se permettre de modifier justement la nature de ce budget en plafonnant par exemple la taxe professionnelle. Il est donc illusoire de dire qu'on va se contenter d'être des gestionnaires de notre petit pré carré et ne pas s'intéresser à ce qui se passe au niveau national.

Par ailleurs, plusieurs d'entre nous ont plusieurs fonctions et je partage ce qui vient d'être dit. On ne peut pas avoir deux discours différents quand on est représentant d'une collectivité locale et qu'on a des fonctions à un niveau autre, surtout à un niveau national.

Pour en revenir au sujet présent, je vous ai fait part de la position du groupe Vert par rapport à l'endettement de la Région qui est, certes, l'un des plus importants de France – et nous le devons à nos prédécesseurs –, mais qui n'est pas, à notre avis, si catastrophique que cela : il l'est de façon relative, mais de façon absolue il ne l'est pas. Il ne serait pas déraisonnable d'étaler dans le temps l'action de désendettement à laquelle nous adhérons, mais qui n'est pas d'une urgence telle qu'elle doive primer sur toutes les autres.

Par ailleurs, nous sommes toujours attachés au fait de nous rendre des marges de manoeuvre par la fiscalité. L'augmentation qui a été réalisée l'année dernière, si elle a permis certains effets de manches à des tribuns de l'opposition, reste tout de même très modeste sur les volumes réels qui ont été demandés aux contribuables auvergnats. Nous l'avons rappelé à de nombreuses reprises. Il me paraîtrait dommage de nous priver de ce levier qui permet, en accroissant nos recettes fiscales, de nous donner une marge supplémentaire sur l'emprunt et sur notre capacité à réaliser des choses pour lesquelles les Auvergnats nous ont choisis. D'autre part, je pense qu'il y a une position qui est importante à soutenir, c'est que l'impôt n'est pas quelque chose de « sale », ça n'est pas une mauvaise chose comme on essaierait de le faire croire à droite. L'impôt sert, et nous ne sommes pas là pour le faire disparaître simplement en feu d'artifice régional, mais il est

directement redistribué aux habitants et sert à développer cette solidarité dans laquelle nous avons aujourd'hui un tel déficit.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Puisque plus personne ne demande la parole, je vous demande de donner acte du débat d'orientations budgétaires qui a été un débat un peu sinueux et pas forcément budgétaire.

Il est donné acte du débat d'orientations budgétaires.

J'ai omis la Commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères pour laquelle il faut que nous désignions deux Conseillers régionaux. C'est un décret du 22 août 2005. Je propose un conseiller élu de la majorité et un de l'opposition. Qui est candidat ?

Souhaitez-vous que nous renvoyons à la prochaine Commission permanente, pour vous laisser le temps de choisir ?

Échanges de propos hors micros.

Je vous demande de donner pouvoir à la Commission permanente de désigner les deux représentants. Y a-t-il des oppositions ?

Je vous remercie.

Nous passons aux vœux et motion.

VŒUX ET MOTION

VŒU N° 1

concernant les PEP (Pupilles de l'enseignement public)
déposé par le groupe Communiste et Républicain
présenté par Madame Pascale Semet

Mme SEMET : Rappelons que le Conseil régional s'est prononcé dans sa session du 12 septembre 2005 dans un vœu pour dénoncer la baisse des subventions aux associations d'éducation populaire et après avoir été saisi par la PEP du Puy-de-Dôme d'un courrier et d'une pétition faisant état des difficultés liées aux réductions budgétaires du Gouvernement, le Conseil régional d'Auvergne considère :

- que plusieurs ministères et notamment les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et des Sports délèguent par convention au réseau des PEP des missions de service public et d'intérêt général, pour l'enfance, la jeunesse et les familles ;
- que pour assurer ces missions, les pupilles disposent de postes d'enseignants et de subventions ;
- que ces dernières années, le Gouvernement a très sérieusement réduit les subventions au mouvement associatif, et dans ce cadre, le réseau national des Pupilles

de l'enseignement public a vu sa subvention amputée de 20 % entre 2003 et 2005, entraînant la suppression de 13 postes d'enseignants détachés au sein du réseau PEP ;

- que le Gouvernement annonce, dès septembre 2006, la suppression du principe de mise à disposition des enseignants qui assurent le développement et la direction des associations départementales PEP ;

- que ces choix mettent en péril les actions éducatives du réseau PEP qui assurent une mission de service public dont la nécessité et la qualité sont reconnues par les pouvoirs publics, les collectivités territoriales et les familles. En effet, celles-ci jouent un rôle déterminant pour l'éducation et la formation des jeunes et des adultes, pour la cohésion sociale, pour l'animation et le développement territorial ;

- que cette menace de suppression de mise à disposition, si elle était concrétisée par le vote du Parlement, réduirait considérablement l'efficacité de la relation entre l'École et les actions complémentaires nécessaires au service public d'éducation ;

- que ce dispositif s'inscrit malheureusement dans la politique gouvernementale de casse et d'abandon de l'ensemble des services publics, et s'inscrit aussi malheureusement dans une politique qui vise délibérément à liquider les subventions aux associations, alors que malheureusement le contexte social voudrait et exigerait plutôt qu'elles soient revalorisées, en particulier pour les pupilles de l'éducation publique.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? Madame Blazy.

Madame Blazy débute son intervention hors micro.

Mme BLAZY : ...Il est souhaitable de réinterroger chaque année les objectifs et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Il est clair pour nous que les associations socio-éducatives doivent travailler dans un partenariat renforcé pour une plus grande efficacité au service des enfants et des jeunes les plus en difficulté.

C'est d'ailleurs ce que propose le Plan Borloo dans son volet « Égalité des chances ». Le programme s'appelle « Programme de réussite éducative ». Il vise à débloquer des sommes relativement importantes aux villes qui ont bâti un projet solide avec l'Éducation nationale et l'ensemble des associations socio-éducatives qui travaillent sur le terrain. Dans ce contexte, les réclamations de la PEP ne nous semblent pas justifiées. Il n'y a pas réduction de l'efficacité de la relation entre l'école et les actions complémentaires. De plus, le niveau des aides aux associations sera revu à la hausse très prochainement. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Union Pour l'Auvergne annonce qu'il se prononcera contre. Y a-t-il d'autres interventions ? Je le mets aux voix : y a-t-il des interventions, des votes contre ?

Le vœu est adopté : votre contre du groupe Union Pour l'Auvergne.

VŒU N° 2

concernant NATURA 2000
déposé par le groupe Vert
présenté par Monsieur Pierre Pommarel

M. POMMAREL : Je vous présente d'abord le voeu tel qu'il a été écrit par le Groupe Vert, puis je donnerai quelques explications, car je crois que c'est un sujet sur lequel il y a beaucoup d'incompréhension et sur lequel il est nécessaire d'avoir des éclairages.

M. LE PRÉSIDENT : Il nous reste deux vœux à étudier, si vous parlez, je fais une suspension de séance et nous partons à 17 heures 30. Monsieur Pommarel, vous avez la parole.

M. POMMAREL : Considérant que les zones Natura 2000 ne sont pas des « sanctuaires » ;

Constatant qu'après plus de dix ans de négociations, le manque d'informations et l'incompréhension subsistent ;

Déplorant la polémique en cours concernant le nouveau zonage Natura 2000, notamment dans l'Allier et les avis défavorables de plusieurs communes ;

Considérant qu'au moment où les politiques de zonage vont disparaître dans l'attribution des Fonds européens 2007-2013, Natura 2000 reste la seule zone qui fait l'objet d'un fléchage prioritaire dans le cadre stratégique européen pour la période concernée. C'est donc une chance pour des territoires ruraux, a fortiori les plus fragiles, que d'identifier et de proposer des zones Natura 2000. Il s'agit d'un outil de développement rural qui profite aux agriculteurs : promotion de produits éco-labellisés, tourisme rural, image de marque ;

Considérant les nouvelles règles de fonctionnement des comités de pilotage Natura 2000 et la possibilité offerte aux collectivités d'assurer la maîtrise d'ouvrage qui sont autant de garanties pour les acteurs des territoires concernés qui ont la capacité de peser sur leur territoire ;

Sachant que le délai ultime pour la France est fin 2005 - début 2006, le classement Natura 2000 par l'Union européenne des cinq zones annoncées est une opportunité exceptionnelle à saisir. Il en va du respect des engagements de notre pays auprès de l'Europe et de la responsabilité que nous portons en tant qu'élus et citoyens vis-à-vis des générations futures.

Comme nous l'ont dit les Auvergnats lors des Assises territoriales : « la préservation du cadre de vie et de l'environnement en Auvergne est un élément essentiel de notre identité » ;

Le Conseil régional d'Auvergne souhaite que les demandes de zonage Natura 2000 dans la région, soient validées par les autorités préfectorales.

Nous avons souhaité modifier le texte puisqu'il y avait matière à polémique avec le cas particulier de l'Allier. Nous avons souhaité résumer ce voeu de la façon suivante : « le Conseil régional d'Auvergne souhaite que les demandes de zonage Natura 2000 dans la région soient validées ».

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Y a-t-il des observations ? Monsieur Bonnefille.

M. BONNEFILLE : L'Allier est concernée un peu plus que les autres départements. Sur le fond, il est vrai que nous ne sommes pas contre ces systèmes de protection. Dans un premier temps, il y avait x surfaces concernées et le groupe des neufs, des personnes responsables, avait réfléchi et obtenu une diminution des surfaces. Aujourd'hui, dans l'Allier nous arrivons quand même à 350.000 hectares supplémentaires concernés et nous pensons, en ce qui nous concerne, que c'est exagéré.

Intervention de Conseillers régionaux hors micros.

Je maintiens ce chiffre car j'ai eu la Chambre d'agriculture tout à l'heure qui me l'a annoncé. Chacun s'est exprimé tout à l'heure par rapport à des investissements pour les entreprises, je pense qu'il faut que nous nous battions par rapport à ce genre de réflexion. Aujourd'hui, si Natura 2000 est reconnue dans ces zones artisanales, nous ne pourrons plus investir. Au niveau du SMAT Val de Sioule, toutes tendances politiques confondues, les élus ont voté contre. Au niveau de la Communauté de communes, le Président socialiste de la Communauté de communes a voté contre et nous estimons aujourd'hui que par rapport au tracé qui est proposé, notamment en ce qui concerne la vallée de la Sioule, nous ne pourrons plus développer le tourisme : il y a le canoë kayak etc. et beaucoup d'autres activités vont à cet encontre. Pour l'anecdote, je vous préciserai que nous ne pouvons même pas abattre un arbre mort. Il y a des contraintes qui sont trop importantes pour qu'aujourd'hui nous acceptions tout.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres interventions ? Madame Rouaire.

Mme ROUAIRE : Pour rétablir le vote dans les zones concernées sur le Val de Sioule : toutes les communes ne se sont pas positionnées contre, en particulier, la Commune la plus concernée au niveau de sa surface : Chouvigny, dont le conseil municipal a voté pour le zonage Natura 2000. Le rapport donné n'était donc pas tout à fait juste. Sinon, au niveau de l'Allier, le retard avait été pris dans le zonage, et aujourd'hui nous arrivons tout simplement, avec les propositions qui sont faites, à ce qui était proposé et ce à quoi la France s'est engagée au niveau de l'Europe. Le zonage Natura 2000 proposé aujourd'hui est celui que nous attendions, mais la polémique est quand même très forte et je crois qu'on raconte un peu n'importe quoi.

Au niveau de l'information et notamment de l'arbre mort qui ressort à toutes les réunions. On sait très bien qu'on n'a pas le droit dans certains endroits, en particulier dans des forêts, d'enlever certains arbres morts qui constituent des nichoirs pour les oiseaux protégés. Par contre, lorsqu'il s'agit d'un terrain de camping sur lequel un arbre mort peut porter atteinte à la sécurité des usagers, même en zone Natura 2000, on a le droit d'arracher l'arbre mort. Il faut rétablir des vérités comme celles-ci qui sont tout simplement du domaine de l'information et de l'étude précise des textes Natura 2000.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Magner.

M. MAGNER : Monsieur le Président, nous avons eu ce débat en commission ce qui justifie d'ailleurs que nous nous étions abstenus puisque Natura 2000 est effectivement un zonage défini par l'État, proposé à l'Europe et ensuite décidé par les instances européennes. Au final, les États peuvent être sanctionnés s'ils n'appliquent pas ces zonages. En tout état de cause, ce que nous pouvons regretter – et c'est pour cela que je pense qu'il vaut mieux s'abstenir sur ce genre de vœu –, c'est que si l'État a pris ses responsabilités, qu'il les assume, malheureusement il n'y a pas eu, à l'origine de ces décisions de zonage qu'il a prises, de débats avec les Communautés de communes, les acteurs locaux. Vu sous cet angle-là, il nous semble qu'il serait un peu gênant de demander d'aller plus loin encore que ce qui a été fait par l'État, et si les zonages qui ont été définis ne sont pas appliqués, il ne nous appartient pas de demander à ce qu'on aille encore plus loin que ce que l'on a fait jusqu'à maintenant.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, avant que je donne la parole à Monsieur Pommarel, nous étudions un genre de vœu qui est extrêmement délicat à traiter. Soit nous nous abstenons et d'autres prennent le risque de le rejeter, c'est-à-dire que nous ne sommes pas d'accord sur la philosophie de Natura 2000 et ses objectifs. Je ne crois pas qu'aucun dans cette Assemblée puisse tenir ce raisonnement. Nous voyons bien la difficulté. Peut-être y a-t-il un vrai problème, c'est-à-dire un manque d'information, une concertation qui a été manifestement tronquée, partisane, etc. À mon avis, la vérité se trouve entre les deux : pas un vœu qui trancherait définitivement dans un sens ou qui serait rejeté par notre Assemblée. Je n'imagine pas une seconde que nous puissions rejeter un vœu qui concerne Natura 2000 ou alors nous ne sommes pas honnêtes et nous avons deux discours. Comment peut-on faire avec ce vœu ? Si le groupe Vert le maintient, j'ai cru comprendre qu'il y aurait des abstentions. J'ai cru comprendre qu'à titre de précaution, il y aurait des votes contre. Je n'imagine pas une seconde, encore une fois, qu'un vœu concernant Natura 2000 soit rejeté, ce serait une grave erreur et un mauvais message que l'Assemblée régionale transmettrait.

La parole est à Monsieur Mizoule, puis à Monsieur Pommarel.

M. MIZOULE : Je crois que manifestement il ne s'agit pas de se prononcer sur la circulaire européenne concernant Natura 2000. Il s'agit de se prononcer sur une difficulté qui apparaît dans l'Allier, qui peut apparaître ailleurs et qui est particulièrement nette dans l'Allier.

Je connais très bien ce dossier, car j'ai passé de longues heures en face de ceux qui sont chargés de Natura 2000 sur une zone dans le Puy-de-Dôme, et je comprends fort bien l'irritation que peuvent ressentir certains, face à la façon dont on veut appliquer cette circulaire.

Nous avons en face de nous des technocrates qui ne se préoccupent pas plus du développement local que de l'environnement, mais qui sont là pour faire appliquer des décisions et qui ne tiennent aucun compte des soucis que peuvent avoir les populations locales et leurs représentants. Ce n'est pas pour autant que je mets en cause la circulaire. Je pense qu'elle est importante et qu'il faut qu'elle se mette en application dans des conditions de dialogue et de respect de tous les enjeux qui ne sont pas toujours réunis. J'en ai fait l'expérience et je pourrais vous la communiquer si nous avons le temps. Je

partage complètement l'avis du Président et personnellement je m'abstiens sur ce vœu, et je partage l'avis du Président que ce serait effectivement un message pas très bon. Je suggère que le vœu soit retiré pour une formulation différente qui permette de satisfaire tous les enjeux qui sont derrière.

Mme MONTFORT : Le vœu est très clair : il ne s'agit pas de se prononcer pour ou contre Natura 2000, ni pour ou contre la circulaire européenne. La question figure sur les deux dernières lignes : est-ce que le Conseil régional d'Auvergne est d'accord ou non pour que les zonages soient prononcés et validés par la Préfecture ?

Echanges de propos entre Conseillers régionaux hors micros.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bonnefille, je vous demande de vérifier vos calculs car cela voudrait dire que plus de la moitié du département de l'Allier serait classé Natura 2000.

M. BONNEFILLE : J'en ai parlé, il y a quelques jours avec Jean Proriol et il a la même analyse sur la Haute-Loire, pour ce qui est de la surface.

M. LE PRÉSIDENT : Vous nous annoncez que dans l'Allier, qui ne représente que le quart de l'Auvergne, voire un peu moins, 3.500 km² classés en zone Natura 2000, cela me paraît un peu excessif...

M. BONNEFILLE : Je crois quand même que par rapport à l'extension très importante, nous devrions revoir notre copie.

M. LE PRÉSIDENT : Je voudrais proposer une solution trouvant l'accord de tous car retirer le vœu, à partir du moment où on l'a annoncé, est toujours un peu délicat. Je proposerais de supprimer tous les « considérant » et je retiendrais la phrase suivante : « Le Conseil régional d'Auvergne, attaché au programme Natura 2000, souhaite que les demandes de zonage dans la région, après les consultations nécessaires et ouvertes, soient validées par les autorités préfectorales dans les délais fixés par la circulaire européenne ».

On dit notre attachement, qu'il y a des délais et qu'il serait bon qu'on trouve rapidement une réponse.

Échanges entre Conseillers régionaux hors micros et relecture du texte ci-dessus par le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Le problème, c'est le délai. Voulez-vous une suspension de séance ? Monsieur Mercier.

M. MERCIER : Ce vœu étant un non-sens, je propose plutôt de le retirer.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Rouaire.

Mme ROUAIRE : Nous ne souhaitons pas retirer ce vœu, nous l'avons présenté et nous souhaitons qu'il soit mis au vote. La proposition de Monsieur le Président nous convient parfaitement et nous l'acceptons.

M. LE PRÉSIDENT : S'il vous plaît, vous donnez la parole à Monsieur Pommarel.

M. POMMAREL : Je pense qu'il y a certaines précisions qui doivent être connues de tous les Conseillers régionaux parce que, sur le thème de Natura 2000, on entend tout et n'importe quoi. Je crois quand même qu'il faut à chaque fois revenir à la réalité des faits. En Auvergne, cela concerne environ 10 % du territoire de la région. Je ne vois pas bien comment les chiffres avancés par Monsieur Bonnefille pourraient être validés... Il y a environ une centaine de sites. Il est exact de dire que ces sites ont été proposés par l'État français puisque cela a été piloté par le Muséum d'histoire naturelle, qui a validé la valeur de ces sites sur un plan purement scientifique. Par contre, le contenu de ce qui va se faire à l'intérieur de ces zones est totalement négociable, parce qu'à l'intérieur de chacune de ces zones Natura 2000, il y a un comité de pilotage qui va élaborer le document d'objectifs qui comporte l'état des lieux, les objectifs de gestion et les modalités de mise en oeuvre. Tout ceci est parfaitement négociable, avec les acteurs locaux et tous se retrouvent autour de la table : les agriculteurs, les industriels, les collectivités locales, les chasseurs, les pêcheurs, les associations environnementalistes. Ce n'est pas l'État et encore moins Bruxelles qui décident de ce que l'on va faire à l'intérieur de ces zones. Il y a un procès d'intention. Il est vrai que l'État prend la responsabilité du zonage. Par contre, ce qui se passe à l'intérieur de la zone relève de la décision des acteurs locaux. Après cette longue période de concertation pour l'élaboration du document d'objectifs qui prend la plupart du temps environ deux ans en France, l'étape suivante sera la signature du contrat d'agriculture durable avec les agriculteurs et des contrats Natura 2000 pour les autres parties concernées. Vous voyez qu'il s'agit d'une procédure qui n'est pas du tout brutale. Seul le zonage est défini par l'État et tout reste à valider localement.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Monsieur Filhol et après je vous propose de mettre au vote.

M. FILHOL : Il me semble quand même dangereux de définir un zonage sans savoir ce qu'on fait à l'intérieur. Je préférerais savoir ce qu'on veut faire dans un zonage et accepter ou non en fonction. L'inverse me pose problème.

M. LE PRÉSIDENT : La procédure est malheureusement faite ainsi. Il aurait été mieux de tout faire en même temps. Je vous propose de voter le voeu modifié : y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

Le voeu n° 2 amendé est adopté : vote contre du groupe Union Pour l'Auvergne.

MOTION D'URGENCE
SUR LA SITUATION D'INGRID BÉTANCOURT ET DES OTAGES DÉTENUS EN
COLOMBIE
présentée par Madame Nicole Rouaire

Mme ROUAIRE : Nous nous excusons pour le texte de la motion d'urgence car nous nous sommes rendus compte après coup que ce n'était pas très clair puisqu'on ne parlait pas du tout d'Ingrid Bétancourt et des otages en Colombie. Donc, nous vous proposons une nouvelle rédaction plus nette :

« Le Conseil régional d'Auvergne ayant fait d'Ingrid Bétancourt, sa citoyenne d'honneur, s'inquiète des conséquences que pourrait entraîner le déclenchement d'une opération militaire de la part des forces gouvernementales colombiennes – c'est ce qui est craint aujourd'hui par la famille et par les comités qui nous ont avertis.

Le Conseil régional considère que la conclusion d'un accord humanitaire sur l'échange des personnes détenues de part et d'autre est le seul moyen de permettre un retour des otages, dont Ingrid Bétancourt, sains et saufs dans leurs foyers.

En conséquence, le Conseil régional d'Auvergne demande avec insistance à l'ensemble des autorités de tout mettre en oeuvre pour une libération rapide des otages ».

D'autre part, nous vous avons préparé le mail reçu du Comité « Bétancourt » avec l'adresse à laquelle chaque Conseiller régional – et peut-être le Président de la Région au nom du Conseil régional – pourrait envoyer un texte de soutien auprès du Président Uribe. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je souhaiterais même que nous rajoutions : « et soutient l'action entreprise par le Président de la République française en ce sens ». En effet, il a annoncé très clairement son intervention.

Y a-t-il des oppositions ? Nous passons au vote : y a-t-il des abstentions, des votes contre ?

La motion d'urgence est adoptée à l'unanimité.

Mes chers collègues, je vous remercie de votre patience, de vos contributions éclairées à notre débat. Je vous souhaite une bonne fin de semaine et un beau week-end neigeux.

Fin de la séance plénière à 16 heures 20.

Le Président du Conseil régional d'Auvergne

signé : Pierre-Joël BONTÉ

Ce document est disponible
au Secrétariat des Assemblées
Conseil régional d'Auvergne
BP 60 – 13/15, avenue de Fontmaure
63402 CHAMALIÈRES CEDEX